



rapport de transparence

2017

L'ANGOA, Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles, est une société civile à capital variable qui comptait 709 membres associés au 31 décembre 2017 (cf. Note 5 aux états financiers au 31 décembre 2017). Elle est administrée par une Commission Exécutive telle que prévue à l'article 9a et suivants des statuts, sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance tel que prévu désormais à l'article 13 des statuts modifiés par l'AGE du 5 juillet 2017.

La Commission Exécutive est composée de 20 membres associés de la société ou représentants de personnes morales associées de la société, élus par l'Assemblée Générale, et d'un Président gérant de la société, également élu par l'Assemblée Générale. L'ensemble des membres de la Commission Exécutive, y compris le Président gérant, ne sont pas rémunérés

Le Conseil de Surveillance est quant à lui composé de 8 membres associés de la société ou représentants de personnes morales associées de la société, qui ne sont pas par ailleurs membres ou représentés au sein de la Commission Exécutive, et qui sont élus par l'Assemblée Générale (pour la première fois à l'occasion de l'AG de juin 2018). Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

Le présent rapport de transparence est constitué des éléments suivants établis précédemment de façon distincte, ainsi que des rapports correspondants des commissaires aux comptes de la société :

- I. Rapport d'activité 2017 de l'ANGOA**
- II. Attestation du Commissaire aux comptes sur les aides à la création 2017 des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA**
- III. Commission d'aide à la création Cinéma ANGOA - Bilan et détail des aides 2017**
- IV. Commission d'aide à la création Télévision ANGOA - Bilan et détail des aides 2017**
- V. Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'ANGOA clôturés au 31 décembre 2017**
- VI. Comptes annuels au 31 décembre 2017 de l'ANGOA**



Agence Nationale de Gestion
des Œuvres Audiovisuelles

rapport d'activité

2017

SOMMAIRE

Introduction

I. Perceptions de droits de retransmission en France par l'ANGOA	p. 6
A. <u>Situation des contrats conclus en matière de retransmission simultanée</u>	p. 6
B. <u>La question de la télévision non linéaire – Projet de Règlement européen « Radiodiffuseurs »</u>	p. 6
C. <u>Perceptions des droits de retransmission en France</u>	p. 7
D. <u>Perceptions des droits de retransmission par Satellite en Afrique</u>	p. 8
II. Perceptions de droits de retransmission à l'étranger via l'AGICOA	p. 10
A. <u>Territoires d'intervention de l'Alliance AGICOA</u>	p. 10
B. <u>Perceptions de droits Câble, ADSL & Satellite hors de France</u>	p. 11
C. <u>Situation des principaux contrats tarifaires AGICOA en Europe</u>	p. 12
D. <u>Arrêts de la CJUE & projet de Règlement européen « Radiodiffuseurs »</u>	p. 14
III. Répartitions des droits par l'ANGOA	p. 15
A. <u>Modalités de répartition des droits Câble France & Sat.Afrique</u>	p. 15
B. <u>Paiements de droits ANGOA-AGICOA par l'ANGOA</u>	p. 18
C. <u>Participation aux activités de l'Agence Française ISAN</u>	p. 20
D. <u>Prescriptions et budgets des commissions d'aide à la création</u>	p. 21
IV. Aide à la Création ANGOA	p. 23
A. <u>Commission d'aide à la création Cinéma</u>	p. 23
B. <u>Commission d'aide à la création Télévision</u>	p. 25
V. Charges de gestion & placements 2017 - Budget 2018	p. 28
A. <u>Frais de gestion - Réalisé 2017</u>	p. 30
B. <u>Produits financiers - Placements</u>	p. 32
C. <u>Budget prévisionnel 2018</u>	p. 34
D. <u>Fonds de garantie</u>	p. 36
E. <u>Organigramme et composition des commissions</u>	p. 37
Annexes :	
o Titres obligataires en portefeuille sous mandat de gestion au 31.12.2017.	
o Organismes ayant bénéficié de concours au titre de l'Aide à la création pendant 3 années consécutives.	

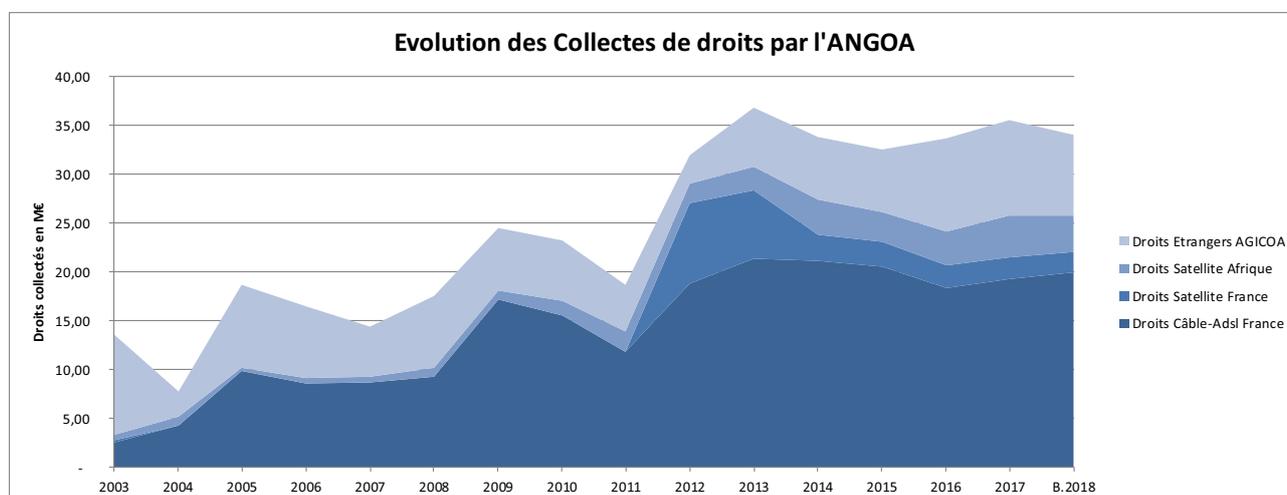
Depuis le rapprochement opéré en 1994 avec la PROCIREP, l'ANGOA a connu, sous la présidence d'Alain SUSSFELD, un développement considérable de ses activités, marquées par plusieurs contentieux & normalisations de collectes de droits avec les redevables (câblo-opérateurs en 1994-1995 puis 2006-2007, opérateurs de bouquets satellite en 2012), auxquels l'ANGOA a appliqué son mandat en matière de droits de retransmission dans une logique de neutralité technologique. L'extension du contrat « câble » aux nouveaux réseaux (ADSL à partir de 2004, puis satellite à partir de 2008-2012, ainsi que la retransmission sur réseaux mobiles ou en IPTV par les opérateurs OTT) a ainsi permis d'augmenter les collectes de droits en France à partir de 2004, celles-ci ayant désormais tendance à se stabiliser puisqu'elles sont liées à la proportion (globalement stable) des foyers qui reçoivent la télévision par le biais d'un organisme tiers (opérateur câble, télécoms ou satellite).

Le total des collectes effectivement réalisées par l'ANGOA auprès des opérateurs au titre des droits « Cab-Sat-Dsl France » se monte à 21,5 M€ en 2017, contre 21 M€ en 2016. Hors variation des recouvrements liés à certains retards (récurrents) constatés par exemple sur le groupe SFR-Numéricâble en 2017, ce sont près de 22 M€ de droit HT qui sont facturés désormais en année pleine auprès des opérateurs français du câble, des télécoms (ADSL et mobile) et du satellite.

Il s'y ajoute les droits relatifs à la retransmission de certaines chaînes françaises en Afrique (4,2 M€ effectivement collectés en 2017) et ceux collectés à l'étranger via l'AGICOA au profit des ayants droit français (en hausse pour la 5^{ème} année consécutive pour atteindre 9,8 M€ en 2017, contre 9,5 M€ en 2016, et qui proviennent toujours principalement de Belgique). Les perspectives de collectes de droits AGICOA issus de l'étranger restent cependant toujours aléatoires au regard de l'impact possible de certains arrêts de la CJUE ou des travaux européens en cours autour du projet de Règlement dit « Cab-Sat » (cf. *infra*).

Stabilité des collectes de droits en France à 22 M€ par an, progression des collectes liées à la retransmission en Afrique à plus de 4 M€ et maintien des remontées de droits en provenance des autres territoires à plus de 9 M€ permettent à l'ANGOA d'atteindre en 2017 **un pic historique de collectes à plus de 35 M€** (à 2013 près, qui était l'année de régularisation du contrat Sat et de certains opérateurs ADSL).

Les évolutions intervenues depuis 2003 dans les **collectes** de droits réalisées par l'ANGOA, de même que celles anticipées pour 2018, sont les en effet les suivantes :



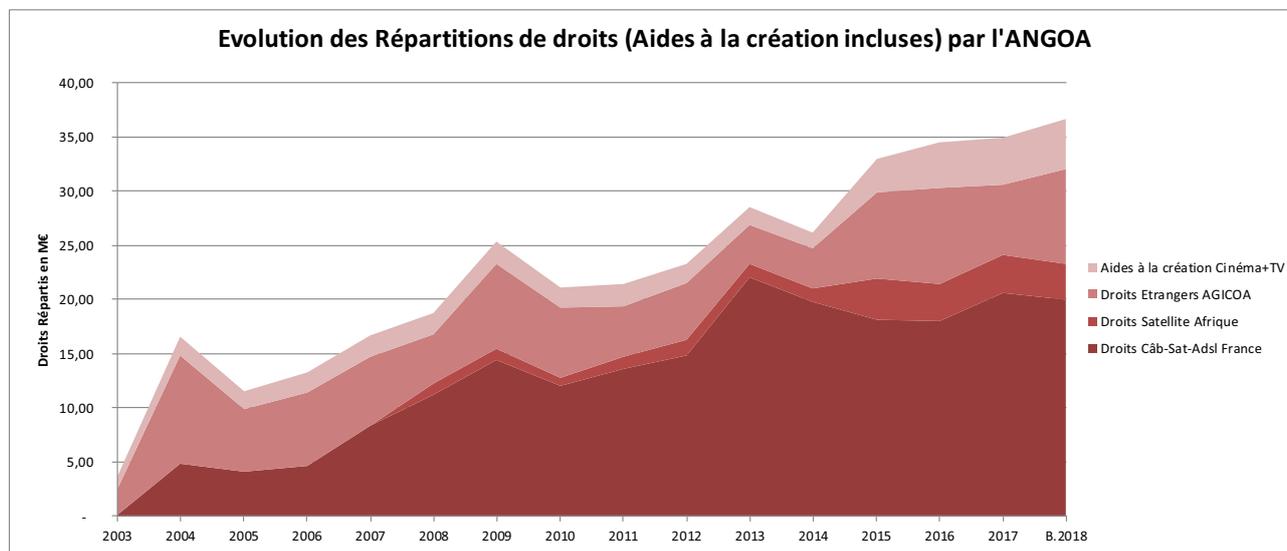
La révision des modalités de coopération avec l'AGICOA à partir de 2005 a par ailleurs permis de mettre en place des règles de gestion & répartition plus efficaces, avec la fixation d'objectifs de répartition élevés destinés à résorber progressivement les encours de droits non répartis. Elle a également modifié les modalités de financement de l'ANGOA, les ressources de la société étant depuis cette date constituées des frais de gestion prélevés sur les sommes effectivement réparties aux ayants droit (comme pour la PROCIREP).

Ainsi, les droits distribués par l'ANGOA aux ayants droit (hors aides à la création) ont de nouveau atteint un nouveau niveau record en 2017, avec 30,6 M€ effectivement répartis aux ayants droit (hors aides à la création). Et le budget pour 2018 prévoit à nouveau un montant record de 32 M€ répartis (hors aides à la création).

On rappelle par ailleurs que les Commissions d'aide à la création Cinéma et Télévision de l'ANGOA ont été mises en place dès 2002 (sur le modèle des Commissions PROCIREP) aux fins d'assurer la redistribution des fonds prescrits en application des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

En incluant les aides à la création attribuées par les Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA (dont le montant a été porté à plus de 4 M€ depuis 2016 du fait d'une accélération des constatations de prescriptions), **les montants totaux répartis par la société en 2017 ont été de 34,9 M€** (contre 34,5 M€ en 2016 et 33 M€ en 2015), et le budget pour 2018 prévoit un montant supérieur à 36 M€.

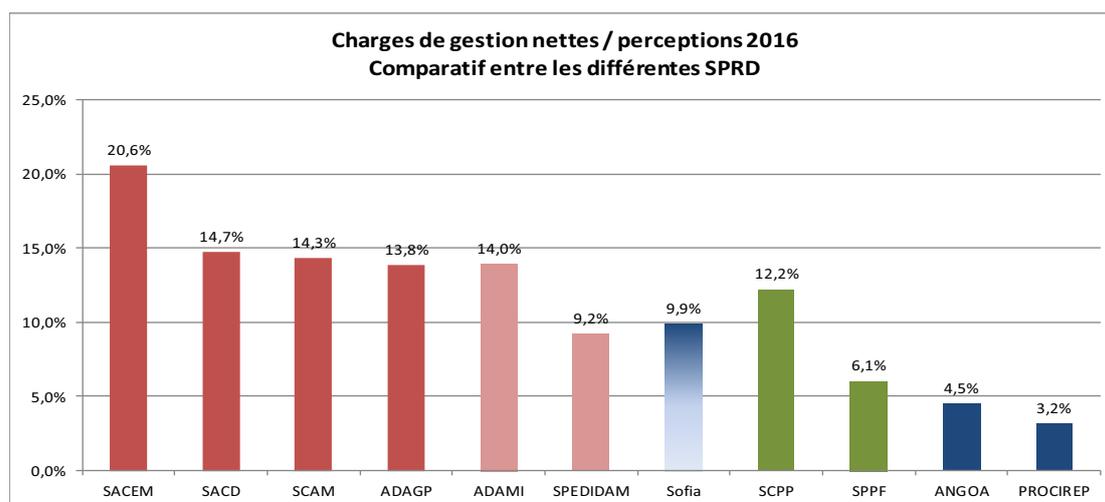
Les évolutions intervenues depuis 2003 dans les **répartitions** de droits réalisées par l'ANGOA, de même que celles anticipées pour 2018, sont donc les suivantes :



Comme pour la PROCIREP, dont les équipes sont communes, la gestion reste caractérisée par une maîtrise des frais de fonctionnement sur l'ensemble de la période, grâce notamment aux synergies et mises en commun de moyens entre les deux sociétés de gestion collective de producteurs.

Dans ce contexte de niveau élevé de collectes et de répartitions de droits, les frais de fonctionnement restent mesurés, faisant de l'ANGOA une société de gestion collective très compétitive en termes de coûts de gestion : ramené aux montants collectés, le taux de **frais de gestion** pratiqué (en légère progression du fait de la réaffectation de certaines dépenses d'intérêt collectif au budget général de l'ANGOA) reste inférieur à 5

% sur les derniers exercices (4,7% en 2017 contre 4,5% en 2016), à rapprocher des taux pratiqués par les autres sociétés de gestion collective en France¹.



Enfin, l'année 2017 aura été marquée par la mise en œuvre des **nouvelles dispositions légales** issues de la loi « Création, Architecture et Patrimoine »² - avec la création d'une base de données publique sur les aides à la création (www.aidescreation.org), commune aux différents organismes de gestion collective en charge de la gestion de telles aides, et dans laquelle sont désormais recensées l'ensemble des aides accordées par ces organismes sur l'exercice écoulé - et, surtout, celles issues de l'ordonnance³ de transposition de la Directive sur les Organismes de Gestion Collective, avec :

- la création d'un organe de surveillance dont la mission est de contrôler l'activité des organes de gestion, d'administration et de direction, ainsi qu'une procédure de déclaration annuelle d'intérêts des membres des différentes instances de décision et de surveillance de l'OGC, dispositions introduites dans les statuts de l'ANGOA à l'issue de l'AGE du 5 juillet 2017 et qui entreront en vigueur lors de l'Assemblée Générale de juin 2018 ;
- la publication d'un « rapport annuel de transparence » qui correspond pour l'essentiel dans le cas de l'ANGOA à la concaténation du rapport de gestion, du rapport sur les aides à la création et du rapport sur les comptes annuels de la société, et qui a donc été établi dès l'année dernière pour l'exercice 2016 ;
- le respect de certaines règles (qui étaient pour la plupart déjà mises en œuvre par l'ANGOA mais qui ont été introduites également dans les statuts ou le Règlement général à l'issue de l'AGE du 5 juillet 2017) en matière d'information des ayants droit, de modalités d'adhésion ou de retrait de la société, de vote en AG, ou encore de gestion des sommes collectées et de délais de mise en répartition et de prescription des droits ;
- le renforcement des attributions et pouvoirs de sanction de la Commission de Contrôle des organismes de gestion des droits d'auteurs et des droits voisins.

¹ Cf. Rapport 2018 de la Commission de Contrôle des OGC : de 14 à 22% des perceptions 2016 pour les principales sociétés d'auteurs (ADAGP, SCAM, SACD, SACEM), de 9 à 14% pour les sociétés d'artistes-interprètes (SPEDIDAM et ADAMI), et de 6 à 12% pour les sociétés de producteurs de musique (SPPF et SCPP).

² Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

³ Ordonnance n° 2016-1823 du 22 décembre 2016 portant transposition de la Directive 2014/26/UE du 26 février 2014.

I. PERCEPTION DE DROITS EN FRANCE PAR L'ANGOA

A. Situation des contrats conclus en matière de retransmission simultanée

L'ensemble des contrats tarifaires conclus depuis 2011 avec les opérateurs du câble et de l'ADSL comportent désormais des clauses de tacite reconduction, et sont appliqués, malgré certains retards de paiement de droits une nouvelle fois constatés sur l'exercice écoulé concernant le groupe Altice (SFR-Numéricâble).

Le contrat conclu en 2012 avec Canal+ Distribution au titre de la retransmission de chaînes TV par bouquet satellite, arrivé à échéance en décembre 2017, a quant à lui fait l'objet d'un accord de prorogation en cours de formalisation à la date de rédaction du présent rapport.

L'ANGOA mettant en œuvre son mandat en matière de retransmission intégrale et simultanée dans un objectif de neutralité technologique⁴, des négociations étaient toujours en cours à la date de rédaction du présent rapport concernant la retransmission de chaînes TV par internet (IPTV en OTT) par MOLOTOV (pour la partie TV linéaire de son offre donc, à l'exclusion du NPVR – enregistreur de programmes qui, en France, relève désormais de l'exception pour copie privée – et des offres de replay – qui restent hors mandat de l'ANGOA).

De même, les accords avec Orange & SFR incluent un volet licitant la retransmission de chaînes TV sur les réseaux de téléphonie mobile de ces opérateurs.

B. La question de la télévision non linéaire & le projet de Règlement européen « Radiodiffuseurs » (ou « Cab-Sat »)

L'AGICOA reste sollicitée depuis plusieurs années par certains opérateurs (notamment dans le cadre de la renégociation de certains contrats en Irlande et en Belgique) qui demandent à inclure les droits de TVR (*catch-up*) et/ou de NPVR dans les autorisations accordées par les organisations de titulaires de droits, sachant que les droits de TVR des producteurs font déjà l'objet d'une gestion collective dans certains pays européens (Danemark, Suisse) ou de licences collectives étendues (Finlande). En France, les services de NPVR ont été intégrés (sous conditions) dans le périmètre de la législation sur la copie privée, suite à l'entrée en vigueur de la Loi « Création, Architecture & Patrimoine ». Les discussions concernant une éventuelle gestion collective de la TVR (*catch-up*) n'ont quant à elles pas été conclusives, du fait de l'opposition de certaines organisations de producteurs cinématographiques et des modalités de gestion des droits d'ores et déjà mises en œuvre par les producteurs audiovisuels.

En concertation avec les organisations professionnelles de producteurs et leur organisation européenne EUROKINEMA, l'ANGOA a par ailleurs continué à suivre les travaux relatifs au projet de Règlement dit « Cab-Sat »⁵, en s'opposant à l'extension

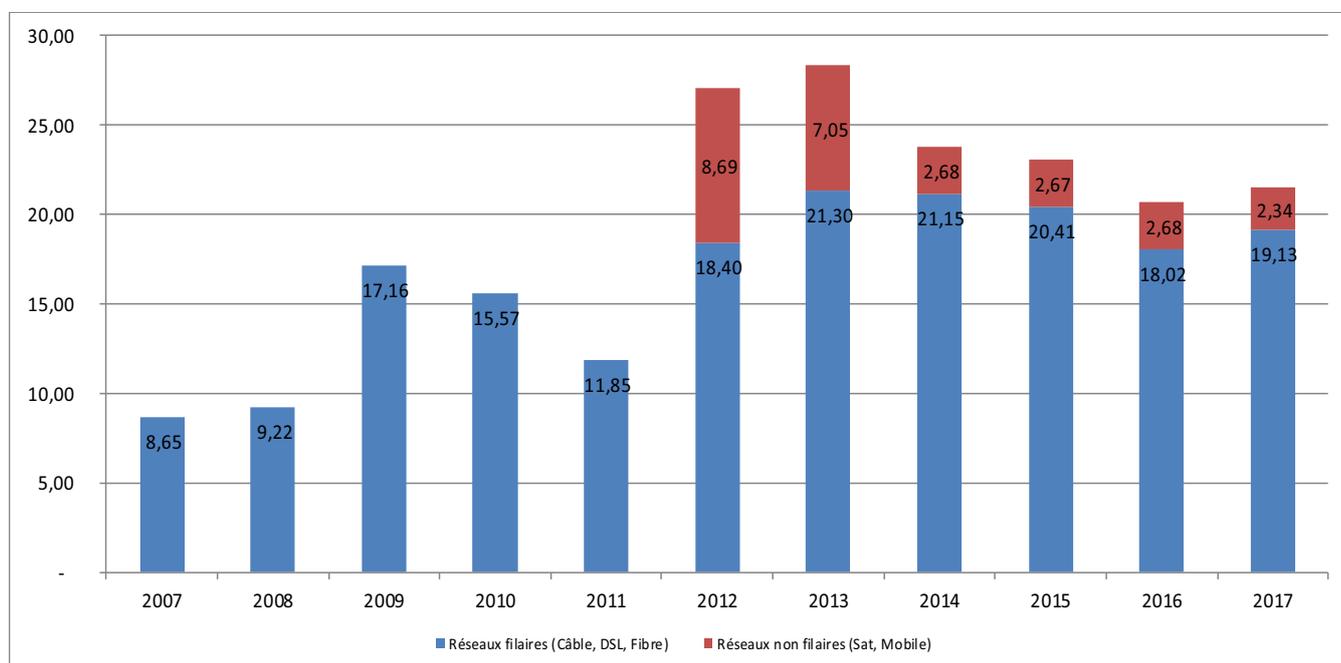
⁴ Dès lors qu'une chaîne qui entre dans son mandat fait l'objet d'une retransmission intégrale et simultanée par un organisme (opérateur) tiers, cette retransmission doit être dûment autorisée par l'ANGOA, quel que soit le réseau sur lequel elle intervient.

⁵ En réalité dénommé « Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil établissant des règles sur l'exercice du droit d'auteur et des droits voisins applicables à certaines diffusions en ligne d'organismes de radiodiffusion et retransmissions d'émissions de télévision et de radio ».

du « principe du pays d'origine » à certains services en ligne des radiodiffuseurs, ce qui remettrait en cause la gestion territoriale des droits (qui fonde pourtant le préfinancement et l'exploitation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes). Par ailleurs, prenant acte des débats intervenus en France à ce sujet avec les organisations professionnelles de producteurs, l'ANGOA a considéré qu'un élargissement de la gestion collective obligatoire de type « câble » à la « retransmission » de services non linéaires ne paraissait pas justifié. Celle-ci n'était pas envisagée au jour de rédaction de ce rapport pour le texte en cours de discussion au sein du « trilogue » Parlement Européen / Conseil / Commission Européenne.

C. Perceptions des droits de retransmission en France

L'évolution des droits effectivement collectés (encaissés) par l'ANGOA au titre de la retransmission par Câble-ADSL, Mobiles & Satellite en France, fortement marquée en 2012 et 2013 par la régularisation de certains opérateurs satellite & ADSL, est retracée dans le graphique ci-après (en M€ HT et hors produits financiers) :



Les collectes réalisées auprès des opérateurs au titre de la retransmission sur les réseaux non-filaires (satellite et mobile) sont en légère baisse, alors que les encaissements de redevances auprès des opérateurs (câble ou télécoms) de réseaux filaires (Câble ADSL & Fibre) augmentent de plus de 1 M€, malgré toujours des retards de paiements récurrents constatés pour SFR & Numéricâble, qui obligent l'ANGOA à régulièrement assigner ces opérateurs en référé.

Le taux de recouvrement constaté au 31 décembre pour les facturations des trois premiers trimestres de l'exercice écoulé (le 4^{ème} étant facturé à trimestre échu, donc début 2018) reste aux alentours de 80%, du fait donc des retards constatés sur SFR & Numéricâble.

La situation des facturations & perceptions auprès des différents opérateurs français, par année de répartition, est en effet la suivante au 31 décembre 2017 (montants en M€ H.T.) :

Année de Redevance	Facturé au 31/12/17 (1)	Encaissé au 31/12/16 (2)	(2)/(1) %	Encaissé au 31/12/17 (3)	(3)/(1) %
Cumul fin 2003	52,36	52,36	100%	52,36	100%
2004	5,58	5,58	100%	5,58	100%
2005	6,11	6,11	100%	6,11	100%
2006	6,84	6,84	100%	6,84	100%
2007	9,20	9,20	100%	9,20	100%
2008	11,76	11,52	98%	11,52	98%
2009	14,66	14,37	98%	14,37	98%
2010	16,54	16,27	98%	16,27	98%
2011	15,96	15,95	100%	15,95	100%
Réguls (2)	11,85	11,85	100%	11,85	100%
2012	21,09	21,10	100%	21,09	100%
2013	21,73	21,76	100%	21,73	100%
2014	22,41	22,43	100%	22,41	100%
2015	22,14	22,15	100%	22,14	100%
2016	22,03	13,42	61%	22,54	102%
2017 (1)	15,94	N/A	N/A	12,42	78%
TOTAL	276,20	250,91	91%	272,38	98%

Notes : (1) : Facturation au 31 décembre 2017 hors provisions pour factures à établir (FAE), essentiellement au titre du dernier trimestre 2017, pour un montant total de 6,15 M€ HT, ce qui porte le total des facturations prévues pour 2017 (FAE incluses) à 22,1 M€ HT.

(2) : Diverses réguls sur règlements de litiges affectées aux années de répartition antérieures clôturées, via un complément de droits.

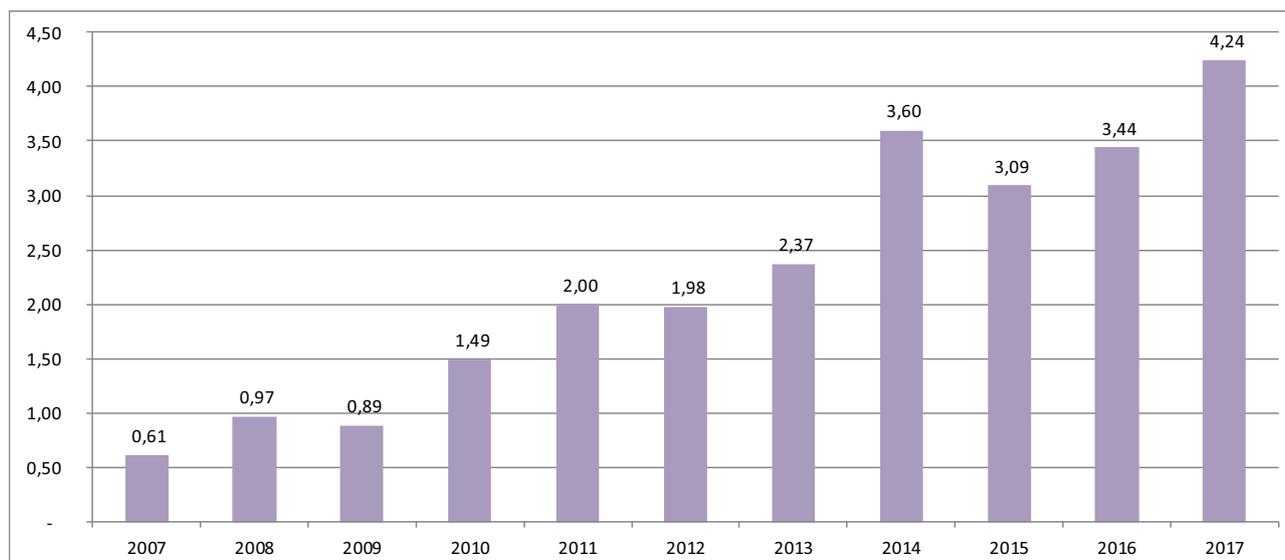
D. Perceptions des droits de retransmission par satellite en Afrique

Il est rappelé que l'ANGOA et l'AGICOA ont conclu en 2001 un accord concernant la reprise intégrale et simultanée des chaînes France 2, France 3 et France 5 par satellite à destination de l'Afrique. Un accord de même nature a été conclu avec Arte en 2002. D'autres accords sont intervenus depuis, cette fois avec l'opérateur de bouquet satellite Canal+ Afrique, en 2010 concernant la retransmission de TF1 sur cette même zone géographique, et en 2012 concernant M6, ces accords ayant été renégociés en 2015 puis de nouveau début 2018. Un accord existe également depuis 2013 pour la retransmission de TF1 sur le bouquet AB Sat. Enfin, un contrat a été conclu en 2016 avec Mauritius Telecom concernant la retransmission de TF1 sur l'Île Maurice, et un autre en 2017 avec la société R&R concernant la retransmission de cette même chaîne au Liban.

En vertu de ces différents accords, les producteurs ou distributeurs français disposent toujours de la faculté de recourir à une clause d'occultation, au cas où la diffusion d'une œuvre intervenant sur les chaînes précitées serait en contradiction avec des clauses d'exclusivité effectivement accordées sur l'un ou l'autre des territoires couverts par ces accords.

On rappelle également que les principaux pays concernés par ces différents accords sont la Côte d'Ivoire, le Gabon, la République Démocratique du Congo (RDC), le Congo, le Sénégal, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, et Madagascar. S'y ajoutent l'Île Maurice, le Maroc ... et Israël (pour l'accord conclu avec FTV).

L'évolution des droits effectivement collectés (encaissés) par l'ANGOA au titre de la retransmission en Afrique dans le cadre de ces différents accords est la suivante (en M€ HT et hors produits financiers) :



Marquée par certains rattrapages de recouvrement de droits (en 2014 et de nouveau en 2017), l'évolution de ces collectes traduit surtout la progression des facturations globales de droits, qui approchent désormais 4 M€ HT.

La situation globale des facturations (hors FAE) & encaissements par année de répartition à fin décembre 2017 est en effet la suivante :

Année de Redevance	Facturé au 31/12/17 (1)	Encaissé au 31/12/16 (2)	(2)/(1) %	Encaissé au 31/12/17 (3)	(3)/(1) %
2002	0,23	0,23	100%	0,23	100%
2003	0,49	0,49	100%	0,49	100%
2004	0,66	0,66	100%	0,66	100%
2005	0,57	0,57	100%	0,57	100%
2006	0,61	0,61	100%	0,61	100%
2007	0,88	0,88	100%	0,88	100%
2008	1,15	1,15	100%	1,15	100%
2009	1,24	1,24	100%	1,24	100%
2010	1,47	1,48	100%	1,48	100%
2011	1,78	1,78	100%	1,78	100%
2012	2,37	2,37	100%	2,37	100%
2013	2,70	2,70	100%	2,70	100%
2014	3,45	3,45	100%	3,45	100%
2015	3,66	3,66	100%	3,66	100%
2016	3,82	1,48	39%	3,82	100%
2017 (*)	2,49	N/A	N/A	1,91	77%
TOTAL	27,57	22,74	82%	26,99	98%

Note : (*) : N'inclut pas les Factures à établir (FAE) au titre du dernier trimestre 2017 pour TF1 & M6, ainsi que les deux derniers trimestre 2017 pour FTV, pour un total de 1,46 M€ HT, ce qui porte le total à facturer au titre de 2017 à 3,95 M€.

II. PERCEPTION DE DROITS A L'ETRANGER VIA L'AGICOA

Parallèlement à son activité de collecte des droits « câble » en France pour le compte des ayants droit français (représentés par l'ANGOA) et étrangers (représentés par l'AGICOA), l'ANGOA collecte également via les représentants nationaux de l'AGICOA les droits à revenir aux ayants droit français au titre des territoires de câblodistribution situés hors de France (principalement la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg et les Pays-Bas). Tel est l'un des objets principaux du protocole de coopération ANGOA-AGICOA.

A. Territoires d'intervention de l'Alliance AGICOA

L'AGICOA est présente ou représentée dans 36 pays, principalement en Europe :

AFRIQUE DU SUD	<i>Pas de collectes (accord en renégociation)</i>	IRLANDE	<i>Droits 2016 & FD 2013 distribués</i>
ALBANIE	<i>Pas de collectes (suspendues)</i>	ISLANDE	<i>Claim en cours auprès de l'OGC locale</i>
ALLEMAGNE	<i>(s\ gestion AGICOA GmbH)</i>	ISRAEL	<i>Discussions en cours</i>
AUSTRALIE	<i>(s\ gestion Screenrights) Dts 2016 distribués</i>	LETTONIE	<i>Droits 2013-15 distribués via « Mark-up »</i>
AUTRICHE	<i>Droits 2013 distribués</i>	LITUANIE	<i>Droits 2014-15 distribués via « Mark-up »</i>
BELGIQUE	<i>Droits 2016 & FD 2013 distribués</i>	LUXEMBOURG	<i>Droits 2016 & FD 2013 distribués</i>
BOSNIE HERZEGOVINE	<i>Distribution annulée & reportée</i>	MACEDOINE	<i>Pas de collectes (suspendues)</i>
BULGARIE	<i>Droits 2011 distribués via « Mark-up »</i>	MONTENEGRO	<i>Droits 2013-15 distribués via « Mark-up »</i>
CANADA	<i>Droits 2015 distribués</i>	NORVEGE	<i>Dts 2015 + FD 2013 + Dts éducatifs 2014</i>
CROATIE	<i>Dts 2014 distribués en '16 via « Mark-up »</i>	PAYS-BAS	<i>Droits 2016 & FD 2013 distribués</i>
DANEMARK	<i>Droits 2015 distribués</i>	POLOGNE	<i>Droits 2016 & FD 2013 distribués</i>
ESPAGNE	<i>(s\ gestion EGEDA)</i>	PORTUGAL	<i>Droits 2016 & FD 2013 distribués</i>
ESTONIE	<i>Claim en cours auprès de l'OGC locale</i>	ROUMANIE	<i>Arrêt des collectes depuis 2015</i>
FINLANDE	<i>Dts 2016 + FD 2013 + Dts éducatifs 2015 + NPVR 2015-2016</i>	SERBIE	<i>Droits 2014-15 distribués via « Mark-up »</i>
FRANCE	<i>(Sous gestion ANGOA)</i>	SLOVAQUIE	<i>Pas de collectes (litige en cours)</i>
GRANDE BRETAGNE	<i>Droits éducatifs (ERA) uniquement</i>	SLOVENIE	
HONGRIE	<i>Droits 2013-16 distribués via « Mark-up »</i>	SUEDE	<i>Droits 2016 & FD 2013 distribués</i>
KOSOVO	<i>Droits 2014-15 distribués via « Mark-up »</i>	SUISSE	<i>Droits 2015 distribués</i>

Parmi ces pays, outre le cas particulier des reversements ERA (usages éducatifs) issus de Grande-Bretagne (cf. aussi § D. *infra*), on constate cependant que :

- 6 pays n'ont donné lieu à aucune collecte de droits pour l'AGICOA en 2017 ;
- 8 pays ont donné lieu à reversement de droits qui, compte tenu des montants en cause, ont été distribués aux ayants droit sous forme de « *mark-up* » en 2017, i.e. en étant rajoutés au *pro rata* des autres paiements de droits ou en étant distribués sur un nombre plus réduit de chaînes que celles normalement éligibles ;
- 19 pays (en gras dans le tableau ci-dessus, dont la France) donnent en principe lieu à répartitions de droits AGICOA individualisées œuvre par œuvre pour toutes les chaînes représentant *a minima* 1% de part de marché dans le territoire de retransmission considéré.

Parmi les 19 pays étrangers (G.-B. incluse pour les droits éducatifs) faisant en principe l'objet d'une répartition de droits automatique sur l'ensemble des programmes des chaînes retransmises éligibles en fonction des droits déclarés auprès de l'ANGOA-AGICOA, auxquels on peut rajouter les pays de « *mark-up* » faisant l'objet d'une répartition œuvre par œuvre, mais sur un nombre plus réduit de chaînes, tous, à

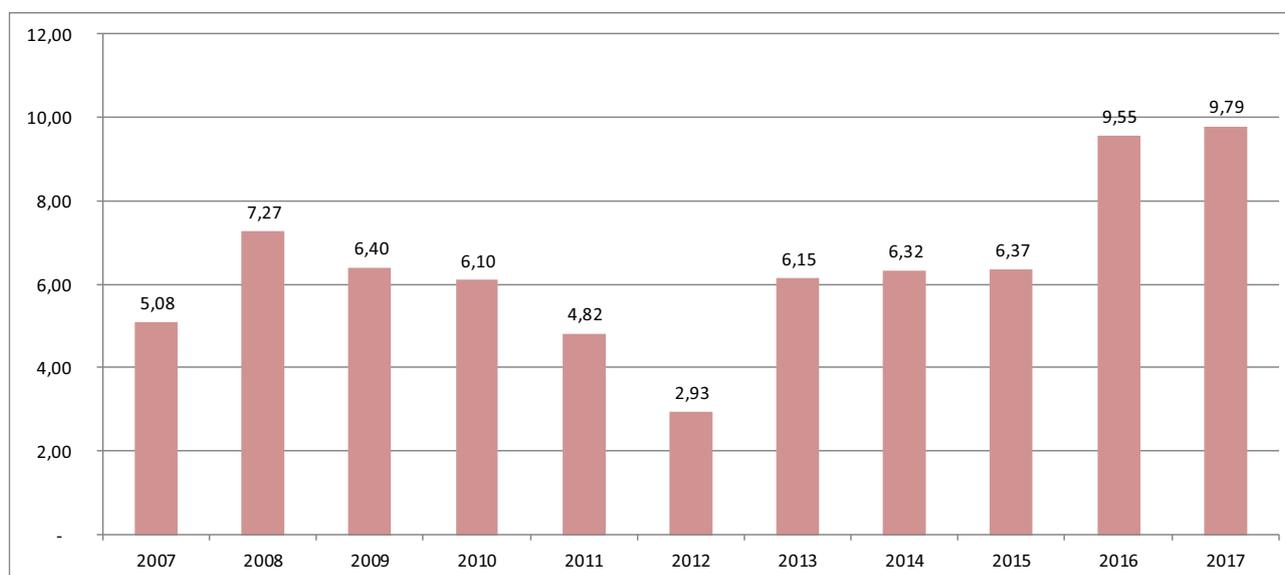
l'exception de la Bosnie, soit 22 pays, ont effectivement donné lieu (à un moment ou à un autre pendant l'année, et pour des montants plus ou moins significatifs) à une remontée de droits pour l'ANGOA en 2017 pour le compte des producteurs & ayants droit français, mais avec une forte concentration sur quelques pays (cf. *infra* § B.).

Le protocole de coopération en vigueur avec l'AGICOA assure donc la remontée à moindre coût des droits revenant aux producteurs et ayants droit français représentés par l'ANGOA au titre de la diffusion de leurs œuvres dans tous ces différents territoires, les frais de gestion ANGOA applicables dans ce cas étant de 2,4% des montants répartis en 2017 et 2018 (cf. *infra* § V.), en sus des frais de gestion pratiqués « à la source » par l'AGICOA, soit 9,16% en 2017 (8,75% en 2016) (en plus de ceux éventuellement déjà pratiqués par les organismes de collecte nationaux).

B. Perception des droits Câble, ADSL & Satellite collectés hors de France

Depuis 2 ans, les collectes de droits depuis l'étranger via le protocole de coopération conclu avec l'AGICOA restent à des niveaux historiquement élevés, à plus de 9 M€ contre un peu plus de 6 M€ les années précédentes, grâce notamment aux efforts de rattrapages de déclaration de droits intervenus pour ce qui concerne le répertoire français, notamment pour les droits issus de Belgique.

L'évolution des droits de retransmission collectés à l'étranger par l'ANGOA pour le compte des producteurs et ayants droit français (via l'AGICOA et ses représentants locaux) est en effet la suivante (en M€ HT) :



On rappelle que ces collectes depuis l'étranger restent fortement tributaires des droits collectés depuis la Belgique⁶. Après un retour à la normale des collectes issues de Belgique en 2014 et 2015 (pour respectivement 3,2 M€ et 4 M€), un montant total de 5,6 M€ a été encaissé en 2016 (dont 2,9 M€ au titre de l'année de droits 2015 et 0,6 M€ au titre de la distribution finale de la réserve concernant l'année 2012, le solde concernant des rattrapages relatifs aux autres années), et de nouveau 5 M€ en 2017, dont 4,3 M€ encaissés le 22 décembre 2017 incluant 3,25 M€ au titre de l'année 2016, le solde concernant divers rattrapages relatifs aux années 2015 et antérieures.

⁶ Ainsi la baisse en 2012 était-elle principalement liée au report sur début 2013 de 1,34 M€ de droits relatifs à l'année « courante » 2011, qui auraient normalement dû être encaissés par l'ANGOA en fin d'année 2012.

Les remontées globales de 2017 progressent par ailleurs grâce à l'encaissement de deux années de répartition en provenance d'Allemagne (dont 0,68 M€ de droits reportés de 2016), et une régularisation significative en provenance d'Espagne concernant notamment la retransmission dans les chambres d'hôtel.

Le réalisé 2014-2017 et le prévisionnel 2018 se décomposent en effet comme suit :

Montants nets collectés via l'AGICOA, Par territoire de diffusion, en M€	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Prév. 2018
Belgique :	3,23	4,02	5,61	5,03	4,5
Pays-Bas :	0,73	0,60	0,80	0,84	0,8
Suisse :	0,58	0,69	1,01	1,06	1,0
Allemagne :	0,83	-	0,99	1,33	0,7
Luxembourg :	0,34	0,41	0,50	0,49	0,5
Espagne :	-	-	-	0,26	
Autres territoires et RG* :	0,61	0,65	0,64	0,78	0,7
TOTAL	6,32	6,37	9,55	9,79	8,2

* RG = réserves générales Agicoa (0,26 M€ en 2017).

Les prévisions pour 2018 reprennent quant à elles le réalisé 2017 hors rattrapages exceptionnels, soit un montant total de plus de 8 M€.

C. Situation des principaux contrats tarifaires AGICOA en Europe

Les développements qui suivent s'attachent plus particulièrement aux territoires qui, outre le Luxembourg, génèrent à ce jour l'essentiel des recettes des producteurs et ayants droit français.

1. Belgique

En 2017, AGICOA Europe Brussels (AEB – ex AGICOA Belgium) a effectivement collecté 25,3 M€ de droits, dont 9,6 M€ se rapportaient à l'année 2016 (contre 22,8 M€ de droits effectivement collectés en 2016). Sachant qu'un opérateur important n'a rien payé en 2017, pour une somme qui est donc susceptible d'être recouvrée en plus des redevances en 2018. La Belgique reste toujours – et de loin – la principale source de revenus issus de l'étranger pour les producteurs français, aussi il convient de rester particulièrement vigilant sur l'évolution des différents litiges qui y intéressent l'AGICOA.

Le principal contentieux toujours en cours concerne celui opposant l'AGICOA au câblo-opérateur flamand TELENET, qui invoque la thèse de « l'injection directe » et l'acquisition systématique -à la source- des droits de retransmission par câble par les diffuseurs pour se dédouaner de ses obligations vis-à-vis de l'AGICOA et des autres sociétés d'ayants droit de l'audiovisuel en Belgique. L'affaire est actuellement pendante devant les juridictions d'appel, sur renvoi de la Cour de Cassation belge. Les plaidoiries n'interviendront pas avant 2020 au mieux.

Par ailleurs, l'opérateur PROXIMUS a indiqué à l'été 2017 qu'il considérait son contrat avec l'AGICOA échu depuis le 31 décembre 2016. Les arriérés concernant 2016 ont été réglés mais la situation est restée bloquée pour ce qui concerne 2017, pour des problématiques similaires à celles invoquées par TELENET. Les contrats étant appelés à être renégociés en 2018, le statut réservé aux chaînes en injection directe sera donc un élément déterminant du niveau de rémunération futur à attendre de la Belgique.

2. Pays-Bas

En 2017, les remontées de droits issus des Pays-Bas sont restées supérieures aux prévisions, avec l'encaissement de redevances AGICOA concernant principalement l'année de retransmission 2016 (pour 0,56 M€) et la prescription de l'année 2013 (pour 0,12 M€).

On retrouve pour ce territoire la problématique de « l'injection directe » suite aux décisions néerlandaises *Chellomedia* (arrêt de la Cour suprême des Pays-Bas du 19 juin 2009) et *Norma* (arrêt de la Cour suprême des Pays-Bas du 28 mars 2014). Pour autant, les conventions en vigueur avec l'AGICOA ont pu être renégociées en 2012, générant un total de collectes de l'ordre de 25 M€ par an au bénéfice des seuls ayants droit non-néerlandais représentés par l'AGICOA (les ayants droit néerlandais étant rémunérés via un contrat distinct). Si un nouveau contrat a pu être conclu avec Ziggo (UPC), d'autres (KPN) sont appelés à faire l'objet d'une renégociation, dans le contexte précité des arrêts *Norma* de la Cour suprême néerlandaise et « *SABAM c/SBS* » de la CJUE en matière d'injection directe (cf. *supra* § 1.).

3. Suisse

Pour ce qui concerne la Suisse, les revenus encaissés par l'ANGOA pour le compte des ayants droit français sont restés en ligne avec l'année précédente, à 1 M€. Ce montant concernait principalement l'année de retransmission 2015 (pour près de 0,8 M€).

Pas de contentieux à noter sur ce territoire pour ce qui concerne la retransmission par câble ou ADSL.⁷

Par ailleurs, par décision en date du 13 décembre 2017, le Tribunal Fédéral suisse a confirmé les tarifs applicables à la retransmission de chaînes TV dans les chambres d'hôtels⁸.

4. Allemagne

S'agissant enfin de l'Allemagne, les encaissements de 2017 portent sur un montant total de plus de 1,3 M€, dont 0,68 M€ de droits reportés de 2016 concernant principalement l'année de répartition 2015 et la liquidation des réserves (prescription) de 2012, et 0,65 M€ encaissés en octobre 2017 concernant principalement l'année de répartition 2016 (pour 0,53 M€) et des rattrapages sur années 2015 et antérieures.

Pas de contentieux à noter avec les opérateurs pour ce qui concerne ce territoire (notamment au regard de la problématique de l'injection directe), où le Contrat Câble avec Deutsche Telekom (DT) qui arrivait à échéance en décembre 2017 a une nouvelle fois été prorogé par tacite reconduction pour un an. Les autres contrats sont alignés sur celui de DT.

⁷ Pour le tarif applicable aux NPVR (« tarif commun 12 : redevance pour la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de vPVR », approuvé par la Commission arbitrale fédérale suisse pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins le 17 décembre 2012, puis à nouveau le 16 février 2018), celui-ci est contesté par certains radiodiffuseurs, mais cela relève en l'état de problématiques relatives à la copie privée – cf. rapport d'activité PROCIREP.

⁸ Voir le communiqué de presse de la SUISA : <https://www.suisa.ch/nc/fr/suisa/rester-informe/news/detail/artikel/2018/jan/die-suisa-begruesst-den-entscheid-des-bundesgerichts-zur-urheberrechtlichen-verguetungspflicht-fuer.html>

D. Les arrêts de la CJUE en matière de droits de retransmission & le projet de Règlement européen « Radiodiffuseurs » (dit « Cab-Sat »)

Outre les arrêts évoqués précédemment (notamment *SABAM c/ SBS* du 19 novembre 2015 dans l'affaire C-325/14 concernant l'injection directe), trois arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) intervenus en 2017 concernent les droits gérés (ou susceptibles de l'être) par l'AGICOA et/ou ses différents partenaires.

Il s'agit d'une part de l'arrêt rendu par la CJUE le 16 mars 2017 dans l'affaire autrichienne *AKM c/ ZÜRS* (C-218/17), qui opposait la société d'auteurs de musique AKM (la SACEM autrichienne) à un "mini" câblo-opérateur autrichien, Zürs, au sujet de deux exceptions prévues par la loi autrichienne en matière de retransmission de programmes. L'arrêt de la CJUE semble considérer que l'exception en vigueur pour la retransmission de l'ORF par un opérateur tiers sur le bassin de réception directe de la chaîne serait conforme au droit européen, car il n'y aurait pas en l'espèce de public nouveau. Par contre, l'exception prévue pour les opérateurs ne dépassant pas 500 abonnés est quant à elle jugée non conforme au droit européen par la CJUE.

D'autre part, l'arrêt rendu le 1^{er} mars 2017 dans l'affaire C-275/15 *ITV Broadcasting Ltd e.a. c/ TVCatchup Ltd* fait quant à lui suite à un premier arrêt rendu le 7 mars 2013 dans l'affaire C-607/11 qui opposait les mêmes parties, et par lequel la CJUE avait considéré qu'un opérateur OTT tel que TVCatchup, qui assure la retransmission en simultané de programmes TV par Internet, était tenu – en tant qu'organisme tiers – d'obtenir une autorisation des titulaires de droits au titre de cette retransmission, bien que les chaînes retransmises soient déjà librement accessibles en réception directe ou par d'autres modes de retransmission. Dans ce nouveau volet du litige, la CJUE a considéré que la retransmission par câble ou par Internet des chaînes de télévision soumises à des obligations de service public (*must carry*) nécessitait elle aussi l'autorisation préalable des titulaires de droits. Cet arrêt remet donc à l'ordre du jour la question d'une perception de droits AGICOA en Grande-Bretagne, à tout le moins en l'état actuel de l'applicabilité du droit de l'UE à ce pays.

Enfin, on signalera ici l'arrêt rendu le 29 novembre 2017 dans l'affaire « *VCAST* » (C-265/16), où la Cour a rappelé que toute communication au public devait s'entendre au sens large et être soumise à l'autorisation des titulaires de droits (et que, en l'espèce, la transmission d'origine faite par le diffuseur et celle faite par VCAST à partir des programmes copiés étaient effectuées dans des conditions & modes techniques différents, chacune d'elles étant destinée à son public, et que la (re)transmission faite par VCAST constituait donc une communication au public différente de celle d'origine devant dès lors recevoir l'autorisation des titulaires de droits).

Par ailleurs, le projet de Règlement européen « Radiodiffuseurs » (ou « Cab-Sat »)⁹, précédemment évoqué, est également de nature à peser sur l'activité future de l'ANGOA et de l'AGICOA, puisqu'il comporte notamment des dispositions visant à étendre la gestion collective obligatoire de type « câble » à d'autres modes de retransmission de programmes (comme cela a déjà été mis en œuvre en France par l'ANGOA sur une base volontaire). Il est renvoyé sur ce point aux développements qui figurent *supra* au § I. B. du présent rapport.

⁹ [Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil établissant des règles sur l'exercice du droit d'auteur et des droits voisins applicables à certaines diffusions en ligne d'organismes de radiodiffusion et retransmissions d'émissions de télévision et de radio](#) - COM/2016/0594 final.

III. REPARTITIONS DES DROITS PAR L'ANGOA

A. Modalités de répartition des droits Câb-Sat France & Satellite Afrique

1. Répartition des droits Câb-Sat France 2016

Les modalités de répartition des droits « Cab-Sat-Dsl France » collectés par l'ANGOA auprès des différents opérateurs en France sont ratifiées chaque année par la Commission Exécutive à l'issue d'une réunion de la Commission des Droits de Retransmission (cette dernière désormais visée à l'article 12.2 des statuts). Celle-ci réunit les représentants des organisations professionnelles de producteurs concernées, et entérine plus particulièrement l'enveloppe de droits à répartir pour l'année concernée, la liste des programmes et des œuvres qui entrent dans les calculs de droits effectués à partir de cette enveloppe¹⁰, ainsi que toute modification éventuellement apportée aux règles de calcul des droits par œuvre. Les conclusions de la Commission des Droits de Retransmission, une fois validées par la Commission Exécutive, font l'objet d'une résolution de ratification soumise à l'approbation de l'AG. Ces règles & modalités de répartition sont par ailleurs consignées désormais dans le Règlement général de la société adopté lors de l'AG de 2017.

Les modalités de répartition des droits « Cab-Sat France 2016 » ont fait l'objet d'une présentation à la Commission des Droits de Retransmission du 3 juillet 2017, donc dans le délai de 9 mois prévu par la Directive « Gestion Collective » 2014/26/EU (cf. art. 13.1 al.2)¹¹, disposition désormais transposée en droit français à l'article L.324-12 § I. du CPI. Les règles suivantes ont notamment été entérinées et ratifiées par la Commission Exécutive :

- **L'assiette des droits à répartir, qui ressort à 22.275 K€** pour les droits « Câb-Sat-Dsl France 2016 » (soit soit +3,3% par rapport à celle de l'année 2015, où elle était de 21.557 K€), et qui inclut les produits financiers réalisés entre la date de collecte des dits droits et le lancement effectif de la répartition.
- La **prise en compte d'une nouvelle chaîne dans les calculs de droits** relatifs à 2015, en plus des 18 chaînes¹² déjà prises en compte pour 2015, à savoir **Chérie 25** (créditée par Médiamétrie de 1,1% de PdA en 2016). Aucune autre chaîne n'a en 2016 franchi ou approché le seuil de 1% qui justifie une prise en compte dans les calculs, à l'exception des chaînes BFM TV, iTélé et L'Equipe 21, mais dont les programmes n'entrent pas dans les œuvres éligibles à rémunération ANGOA-

¹⁰ Le fonds de garantie est cependant susceptible d'ajuster l'assiette en cas d'oubli ou d'erreur constatée ultérieurement dans le répertoire à rémunérer (cf. *infra* § V.D.).

¹¹ « Les États membres veillent également à ce que les organismes de gestion collective (...) distribuent et versent ces sommes aux titulaires de droits dans les meilleurs délais, et au plus tard neuf mois à compter de la fin de l'exercice au cours duquel les revenus provenant des droits ont été perçus, à moins que des raisons objectives, relatives notamment aux rapports des utilisateurs, à l'identification de droits, aux titulaires de droits ou au rattachement à des titulaires de droits d'informations dont ils disposent sur des œuvres et autres objets, n'empêchent les organismes de gestion collective ou, le cas échéant, leurs membres, de respecter ce délai. »

¹² Il s'agit des 7 chaînes hertziennes historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5, M6 et Arte), ainsi que TMC et W9 (prises en compte depuis 2007), Gulli, NT1 et NRJ 12 (prises en compte depuis 2008), D8-ex Direct 8 et France 4 (prises en compte depuis 2009), D17-ex Direct Star (prise en compte depuis 2010), RMC Découverte et HD1 (prises en compte depuis 2014), et 6Ter (prise en compte en 2015).

AGICOA. *A contrario*, il conviendra d'intégrer la chaîne Numéro 23 dans les calculs relatifs à 2017 (cf. *infra* § 3.).

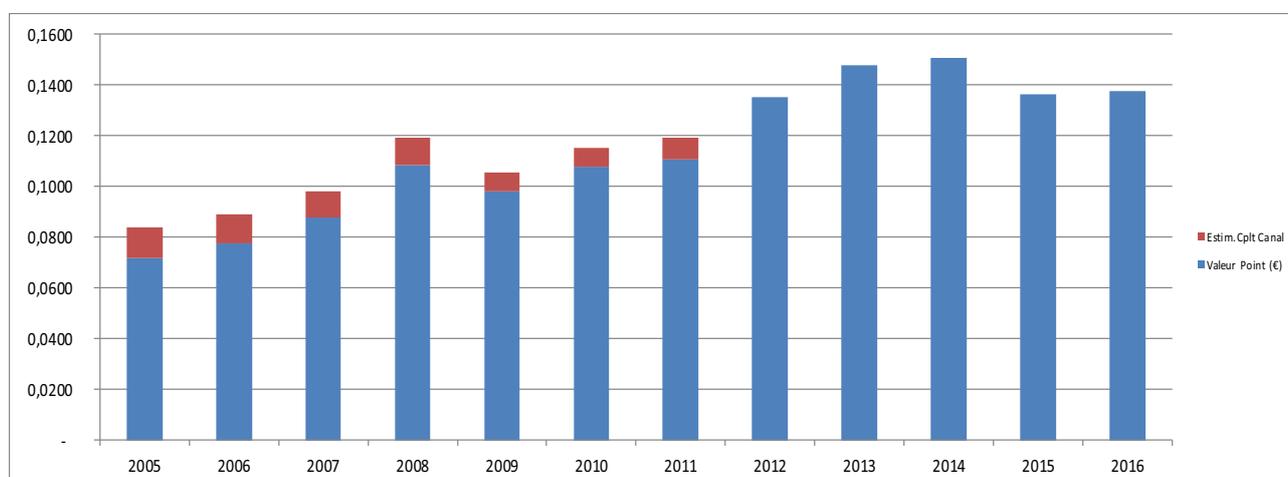
- Les données d'audience utilisées pour le calcul des droits à répartir par œuvre : comme pour l'année précédente (où ces données avaient été utilisées pour la première fois), il a été convenu d'utiliser les **audiences réelles fournies par MEDIAMETRIE pour la population Câble+Sat+DSL**. Bien que plus coûteuses que celles utilisées jusqu'en 2014, ces données permettent en effet d'avoir une évaluation exacte de l'audience programme par programme. Ces données étaient disponibles pour l'ensemble des 19 chaînes entrant dans la répartition 2016.
- La définition du répertoire à rémunérer, via l'attribution à chaque œuvre (hors productions internes des diffuseurs) d'un « **coefficient de prise en charge** Câble France », fixé selon les modalités déjà en vigueur les années précédentes (et qui reprennent celles de la PROCIREP), et l'exclusion des programmes produits à 100% par les diffuseurs (qui sont exclus du répertoire AGICOA).

Le PV de la réunion de la Commission des Droits de Retransmission reprenant ces décisions ainsi que la liste des chaînes (et plages horaires) entrant dans les calculs de droits selon l'année de répartition sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.procirep.fr/Repartitions-de-droits-Formulaires.html>.

La part de l'assiette de répartition 2016 affectée aux programmes des 12 nouvelles chaînes de la TNT ressort *in fine* à un peu plus de 37% de l'enveloppe de répartition totale (dont 1,5% pour les œuvres diffusées sur Chérie 25), contre 35% en 2015 (avec une chaîne en moins).

La valeur du « point ANGOA » (montant reversé par l'ANGOA au titre de la répartition « Câble-Sat France » pour une œuvre de 1 seconde prise en charge à 100% et faisant l'objet d'un taux d'audience de 1%) au titre de l'année 2016 s'inscrit finalement à 0,1377 €, dans la continuité de celle de 2015 (0,1364 €) mais toujours en baisse par rapport à 2014 (0,1506 €) et 2013 (0,1481 €)¹³.

La valeur du point a évolué comme suit depuis l'année de répartition 2005 (en incluant pour les années 2005 à 2011 les compléments de droits reversés au titre de la régularisation du litige avec Canalsat) :



¹³ La baisse observée en 2015 s'expliquait pour partie par la baisse de l'assiette de droits à répartir (-4%), pour partie par la prise en compte d'une chaîne supplémentaire (6Ter pour 2,2% de l'enveloppe), et, enfin, par le changement de données d'audiences (plus précises) prises en compte pour les calculs.

2. Répartition des droits Satellite Afrique 2016

Les modalités de répartition des droits collectés en France par l'ANGOA au titre de la retransmission de programmes sur les bouquets satellites à destination de l'Afrique (cf. *supra* § I.-D.) suivent pour l'essentiel les règles de répartition ANGOA telles qu'adoptées pour les droits « Câb-Sat France » par la Commission des Droits de Retransmission (affectation des produits financiers aux montants collectés, utilisation des mêmes données d'audience et coefficients de prise en charge pour les œuvres rémunérées).

La Commission des Droits de Retransmission du 3 juillet 2017 et la Commission Exécutive ont ainsi entériné les modalités de répartition des droits « Satellite Afrique 2016 », sur la base des enveloppes de droits à répartir suivantes :

France 2 :	1.062,0 K€ (-14% par rapport à 2015)
France 3 :	777,7 K€ (+60%)
France 5 :	304,1 K€ (+ 8%)
Arte :	107,8 K€ (- 5%)
TF1 :	1.070,5 K€ (+10%)
M6 :	504,0 K€ (-11%)

Pour ce qui concerne plus particulièrement la reprise de TF1 et M6 en Afrique, qui a fait l'objet d'une réserve de l'AGICOA pour ce qui concerne le répertoire des membres de la MPA, il est précisé que les œuvres produites par les dits membres ont donc de ce fait été exclues du bénéfice des répartitions de droits afférant à ces chaînes.

3. Répartition des droits Câb-Sat France & Satellite Afrique 2017

Concernant les modalités de répartition des droits « Cab-Sat France 2017 » et « Sat. Afrique 2017 », la Commission des Droits de Retransmission appelée à les entériner n'avait pas encore pu se tenir à la date de rédaction du présent rapport. Mais elle devrait être en mesure de le faire prochainement, et en tout état de cause dans un délai plus rapide que l'année précédente (où elle s'était tenue en juillet), contribuant là encore à accélérer la mise en répartition des droits. Sachant par ailleurs que les coefficients de prise en charge des programmes à rémunérer, qui reprennent ceux en vigueur pour la PROCIREP, avaient d'ores et déjà fait l'objet d'un premier examen par le Collège Producteurs du 6 avril 2018. Les assiettes envisagées pour ces répartitions étaient quant à elles les suivantes :

- Pour les droits « Câb-Sat-Dsl France 2017 » : une assiette totale de 21.955 K€ (soit -1,4% par rapport à 2016 mais +1,8% par rapport à 2015), qui inclut donc les produits financiers réalisés entre la date de collecte de ces droits et le lancement effectif de la répartition, anticipé pour fin avril, et qui intégrerait une 20^{ème} chaîne dans les calculs (Numéro 23, créditée de 1,1% par le Mediamat Thematik de Septembre 2017-Février 2018).
- Pour les droits « Satellite Afrique 2017 », les assiettes par chaîne retransmise seraient les suivantes : France 2 : 1.148 K€ (+8% p/r à 2016) ; France 3 : 800 K€ (+3%) ; France 5 : 287 K€ (-6%) ; Arte : 86 K€ (-20%) ; TF1 : 1.148 K€ (+7%) ; M6 : 502 K€ (-0,5%). Soit une assiette totale de 3.970 K€ (+4%), à répartir selon les mêmes modalités générales que celles décrites *supra* au § 2.

B. Paiements de droits ANGOA-AGICOA par l'ANGOA

La situation des répartitions de droits (Câble-Sat France, Satellite Afrique et droits collectés de l'étranger via l'AGICOA) était la suivante à fin 2017 (montants en M€) :

Montants nets répartis en M€ Par territoire de diffusion	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Prév 2017	Réel 2017
Belgique :	2,52	3,98	5,03	2,8	2,95
Pays-Bas :	0,27	0,99	0,64	0,4	0,41
Suisse :	0,34	0,68	1,24	1,1	1,29
Allemagne :	0,02	1,15	0,71	1,1	0,70
Luxembourg :	0,28	0,50	0,42	0,3	0,47
Autres pays étrangers + RG :	0,23	0,65	0,76	0,8	0,68
SOUS-TOTAL ETRANGER (1)	3,65 M€	7,95 M€	8,80 M€	6,5 M€	6,50 M€
Câb-Sat France :					
. Répartitions 2006 et antérieures	0,75	0,28	0,36	-	0,26
. Répartition 2007	0,31	0,26	0,16	0,1	0,11
. Répartition 2008	0,37	0,41	0,17	0,1	0,14
. Répartition 2009	0,64	0,60	0,30	0,2	0,25
. Répartition 2010	0,89	0,83	0,39	0,3	0,27
. Répartition 2011	2,02	0,98	0,64	0,4	0,47
. Répartition 2012	3,24	1,93	0,83	0,7	0,72
. Répartition 2013	11,52	3,22	1,91	0,9	0,91
. Répartition 2014	-	9,66	4,12	1,8	2,08
. Répartition 2015	-	-	9,15	3,2	4,36
. Répartition 2016	-	-	-	10,8	10,99
SOUS-TOTAL CAB-SAT FR. (2)	19,75 M€	18,17 M€	18,03 M€	18,5 M€	20,56 M€
Satellite Afrique :					
. Répartitions 2002-2009	0,08	0,20	0,13	0,1	0,08
. Répartition 2010	0,06	0,10	0,05	-	0,04
. Répartition 2011	0,19	0,20	0,10	0,1	0,07
. Répartition 2012	0,50	0,43	0,15	0,1	0,12
. Répartition 2013	0,49	1,17	0,34	0,3	0,15
. Répartition 2014	-	1,70	0,69	0,3	0,25
. Répartition 2015	-	-	1,97	0,7	0,66
. Répartition 2016	-	-	-	1,9	2,15
SOUS-TOTAL SAT. AFR. (3)	1,33 M€	3,80 M€	3,43 M€	3,5 M€	3,52 M€
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)	24,72 M€	29,92 M€	30,26 M€	28,5 M€	30,58 M€

NB: (1) : Pour l'étranger, il s'agit de sommes encaissées qui bénéficient exclusivement aux ayants droit français.

(2) et (3) : Pour le Câb-Sat France & les droits Satellite Afrique, les montants bénéficient à la fois aux ayants droit français et étrangers. Ils incluaient entre 2005 et 2008 un bonus (20% pour les répartitions 2005 à 2007 et de 10% pour celle relative à 2008) au titre de la liquidation de la part excédentaire du fonds de garantie ANGOA.

Hormis en 2014, les répartitions totales de droits ANGOA battent année après année des records : près de 27 M€ de droits répartis (hors aides à la création) en 2013 (liés notamment aux mises en répartition de régularisations afférentes au litige avec Canal+ Distribution), et 30 M€ ou plus répartis depuis 2015. Ceci grâce à la poursuite des efforts de rattrapage entrepris sur les mises en paiement de droits collectés au titre de la retransmission de programmes à l'étranger en 2016, et des répartitions de droits collectés en France en 2017.

Le budget 2018 prévoit à nouveau un niveau de répartition record, à 32 M€ (dont 8,7 M€ pour les répartitions de droits issus de l'étranger, 3,3 M€ pour les droits Satellite Afrique, et 20 M€ pour les droits France).

Pour autant, malgré ce nouveau niveau record de mise en répartition de droits en 2017 et les rattrapages intervenus sur la répartition de droits collectés en France, on constate que le solde global des droits restant à répartir à fin d'année augmente à nouveau. Ainsi, le solde des droits dits « restant à affecter individuellement », qui était de 76,35 M€ à fin 2014 et aux alentours de 75,5 M€ à fin 2015 & 2016, repasse à 78,1 M€ à fin 2017, comme le montre la synthèse ci-après de l'annexe aux états financiers 2017 issue de l'art.131-3 du Règlement ANC n°2017-07 :

Droits restant à répartir (M€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Evo. 2017/2016	Au 31/12/2015
Câb-Sat France - Années 2015 et antérieures	33,53	45,20	-26%	59,73
Câb-Sat France - Année 2016	11,27	14,12	-20%	N/A
Câb-Sat France - Année 2017 (pas encore en répartition)	13,36	N/A		N/A
S/T Câb-Sat France	58,16	59,32	-2%	59,73
Sat. Afrique - Années 2015 et antérieures	4,38	6,03	-27%	7,94
Sat. Afrique - Année 2016	1,68	1,49	13%	N/A
Sat. Afrique - Année 2017 (pas encore en répartition)	1,91	N/A		N/A
S/T Satellite Afrique	7,97	7,52	6%	7,94
Droits collectés provenant de Belgique	6,55	4,47	47%	3,90
Autres droits collectés depuis l'étranger	5,44	4,23	29%	4,05
S/T Câble Etranger	11,99	8,70	38%	7,95
TOTAL GENERAL	78,12	75,54	3%	75,62

Mais cette évolution s'explique uniquement par l'encaissement en décembre 2017 de près de 5 M€ de droits AGICOA en provenance de différents territoires, dont 4,3 M€ le 22 décembre au titre de la seule Belgique, qu'il était évidemment matériellement impossible à mettre en répartition avant le 31 décembre 2017. Sans ces encaissements, le solde restant à répartir aurait donc diminué significativement.

La poursuite de la diminution des encours relatifs aux droits collectés en France suppose donc toujours le maintien d'un rythme soutenu de mise en répartition de droits, notamment en facilitant et accélérant l'identification des œuvres et des ayants droit via la généralisation de l'identifiant ISAN au sein de la gestion collective des droits (cf. *infra* § C.), comme y invite également la Directive européenne 2014/26/EU sur les sociétés de gestion collective¹⁴ transposée en droit français à l'article L.324-8 du CPI.

¹⁴ Cf. article 17 de la directive (informations pertinentes à fournir aux sociétés de gestion collectives par les utilisateurs, dans un format et un délai convenus ou préétablis, concernant l'utilisation des droits & pour permettre la perception et répartition des sommes dues aux titulaires de droits. Pour définir le format à respecter pour ces informations, les sociétés de gestion collective et les utilisateurs prennent en considération, dans la mesure du possible, les normes sectorielles).

C. Participation aux activités de l'Agence Française ISAN

Afin de développer un identifiant unique international des œuvres audiovisuelles permettant d'améliorer les procédures d'identification et d'échanges d'informations entre sociétés de gestion collective, tout en contribuant à la mise en place d'un projet d'intérêt collectif facilitant la gestion des droits pour l'ensemble des producteurs et titulaires de droits, l'ANGOA a participé à la création de l'Agence Française ISAN, association chargée de mettre en œuvre en France le standard ISAN (*International Standard Audiovisual Number*) de l'ISO. Au titre de sa participation au fonctionnement de cette association, l'ANGOA a versé à cette dernière une subvention de 20 K€ HT en 2017.

L'association A.F. ISAN est à ce jour présidée par Franck LAPLANCHE (DGA de la SCAM), et la PROCIREP en assure la gestion opérationnelle. A fin mars 2018, ce sont plus de 295.000 projets, œuvres unitaires (cinématographiques ou audiovisuelles) et épisodes de séries françaises qui ont ainsi été immatriculés auprès de l'Agence Française ISAN par plus de 5.000 producteurs et autres déclarants, notamment via le site d'immatriculation en ligne www.france-isan.org.

A fin mars 2018, l'Agence Internationale ISAN (ISAN-IA, association de droit suisse sous contrat avec l'ISO, qui assure la gestion de la base centrale ISAN ainsi que celle du réseau d'agences régionales d'enregistrement - dont l'Agence Française - chargées de mettre en œuvre le standard dans le monde) comptait pour ce qui la concerne 1.180.000 références ISAN & V-ISAN en base, et près de 12.000 déclarants actifs issus de 81 pays (dont plus de 1.500 déclarants supplémentaires en 2017).

On rappelle que le n° ISAN a été rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des aides attribuées par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée). Ce faisant, le CNC consolide la pratique mise en œuvre par la PROCIREP et l'ANGOA depuis 2010, le n° ISAN ayant là aussi été rendu obligatoire, tant pour les répartitions automatiques de droits que pour les répartitions de fonds d'action culturelle (avec obligation de mention du n° ISAN au générique des projets soutenus), les coûts d'immatriculation correspondants étant si possible déduits des droits répartis et des subventions versées par la PROCIREP et l'ANGOA. Il s'agit notamment de donner à ces sociétés de producteurs les outils d'une meilleure identification des œuvres (et donc des ayants droit concernés), et d'améliorer pour ce qui concerne l'ANGOA les modalités d'échanges de données entre les différentes entités de l'Alliance AGICOA.

Comme indiqué précédemment, la transposition en droit national de la Directive 2014/26/EU sur les Sociétés de Gestion Collective doit aussi être l'occasion d'améliorer les obligations de reporting des diffuseurs et des autres plateformes de diffusion à l'égard des titulaires de droits, en posant le principe d'une utilisation des identifiants standards sectoriels tels que ISAN (cf. art. 17 de la directive, transposé en droit français à l'article L. 324-8 du CPI).

D. Prescriptions et Budgets des Commissions d'aide à la création.

Les dispositions applicables aux Organismes de Gestion Collective (OGC) tels que l'ANGOA ont été recodifiées aux articles L.324-16 et L.324-17 nouveaux du CPI à l'occasion de la transposition en droit français de la Directive « Gestion collective » 2014/26/EU du 4 février 2014 par l'ordonnance n°2016-1823 du 22 décembre 2016. Le délai de prescription applicable depuis 2014 (5 ans à compter de la date de perception, ce délai étant suspendu jusqu'à la date de mise en répartition) reste inchangé, de même que l'affectation obligatoire des sommes prescrites aux actions d'aide à la création. A noter cependant que le nouvel article L.324-17 du CPI prévoit désormais la possibilité d'anticiper sur les prescriptions pour les sommes considérées comme « irrépartissables » au bout de 3 ans (contre 5 ans précédemment), comme le prévoyait l'article 13.4 de la Directive transposée.

C'est dans ce cadre légal impératif que les Commissions d'aide à la création Cinéma et Télévision de l'ANGOA assurent la répartition des sommes ainsi prescrites.

Chacun des budgets des Commissions Cinéma et Télévision est doté chaque année à hauteur de 50% du montant des fonds prescrits. Le détail des actions des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA fait plus particulièrement l'objet de développements dans la suite du présent rapport (cf. *infra* § IV.).

Compte-tenu du raccourcissement du délai de prescription intervenu en 2014 et de la possibilité précédemment non utilisée d'anticiper après 5 ans l'affectation des droits non répartis aux aides à la création (pour les droits encore concernés par la prescription décennale précédemment en vigueur), il avait été décidé par la Commission Exécutive de l'ANGOA d'accélérer le rythme d'affectation des sommes en attente de prescription aux budgets des Commissions Cinéma et Télévision. Mais afin d'éviter tout effet d'aubaine lié au raccourcissement de cette prescription, il a été convenu d'étaler ces affectations (en particulier les prescriptions attendues au titre des années 2004 à 2008) sur la période 2015-2019.

Pour autant, le montant prescrit pris en compte dans les budgets des Commissions Cinéma et Télévision est ainsi passé de 1,5 M€ en 2014 à 3,4 M€ en 2015, 3,6 M€ en 2016, et près de 3,8 M€ en 2017, montants auxquels se sont ajoutés les intérêts excédentaires correspondants (340 K€ en 2015, 358 K€ en 2016, et 248 K€ en 2017), le tout réparti à 50/50 entre chacune des deux Commissions.

Le budget 2018 des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA sera quant à lui abondé de 4.176 K€, principalement au titre de l'anticipation des prescriptions des années 2011 et 2012, ainsi que des produits financiers accumulés y afférant, estimés à 114 K€, soit un total de 4.290 K€, réparti à 50/50 entre chaque Commission.

Il en découle donc depuis 2015 une augmentation très significative des budgets des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA, puisque ceux-ci ont plus que doublé pour se situer durablement aux alentours de 2 M€ par an et par Commission.

Le réalisé 2017 et les budgets 2018 des Commissions d'Aide à la Création adoptés par la Commission Exécutive du 18 avril 2018 (qui tablent quant à eux sur des aides accordées au titre de l'ANGOA de l'ordre de 60% et 32% des aides PROCIREP pour ce qui concerne respectivement la Commission Cinéma et la Commission Télévision) sont les suivants :

COMMISSION CINEMA ANGOA

	Réel 2013 en K Euros	Réel 2014 en K Euros	Réel 2015 en K Euros	Réel 2016 en K Euros	Budget 2017 en K Euros	Réel 2017 en K Euros	Ecart Réel 2017 / Budg. 2017	Budget 2018 en K Euros	Ecart Bud 2018 / Réel 2017	Ecart Bud 2018 / Bud 2017
Ressources										
Prescriptions de l'exercice (**)	458	293	1 710	1 791	1 894	1 894	0,0%	2 088	10,2%	10,2%
Intérêts excédentaires s/FG	100	60	170	179	124	124	0,0%	57	-53,6%	-53,6%
Régulés s/prescriptions ant.	402	360	0	0	0	0	N/A	0	N/A	N/A
Produits financiers propres	0	0	0	0	0	0	N/A	0	N/A	N/A
Report (*)	-115	129	26	440	13	24	77,2%	6	N/S	N/S
TOTAL	845	842	1 906	2 410	2 031	2 042	0,5%	2 152	5,4%	5,9%
Emplois										
Aides CM	83	86	169	184	252	192	-23,8%	185	-3,7%	-26,6%
Aides LM	602	714	1 291	2 152	1 750	1 767	1,0%	1 860	5,3%	6,3%
Frais de gestion	23	21	44	51	60	59	-2,1%	61	4,4%	2,2%
Q/P ARP	8	7	7	10	10	18	80,4%	10	N/S	N/S
TOTAL	716	827	1 511	2 397	2 072	2 035	-1,8%	2 116	4,0%	2,1%

COMMISSION TELEVISION ANGOA

	Réel 2013 en K Euros	Réel 2014 en K Euros	Réel 2015 en K Euros	Réel 2016 en K Euros	Budget 2017 en K Euros	Réel 2017 en K Euros	Ecart Réel 2017 / Budg. 2017	Budget 2018 en K Euros	Ecart Bud 2018 / Réel 2017	Ecart Bud 2018 / Bud 2017
Ressources										
Prescriptions de l'exercice (**)	458	293	1 710	1 791	1 894	1 894	0,0%	2 088	10,2%	10,2%
Intérêts excédentaires s/FG	100	60	170	179	124	124	0,0%	57	-53,6%	-53,6%
Régulés s/prescriptions ant.	402	360	0	0	0	0	N/A	0	N/A	N/A
Produits financiers propres	0	0	0	0	0	0	N/A	0	N/A	N/A
Report (*)	-19	-42	-37	206	284	290	2,0%	-81	N/S	N/S
TOTAL	940	671	1 843	2 176	2 302	2 307	0,2%	2 064	-10,5%	-10,3%
Emplois										
Aides Animation	84	89	176	237	288	248	-13,9%	235	-5,3%	-18,5%
Aides Fiction	155	105	311	364	527	448	-14,9%	415	-7,4%	-21,3%
Aides Documentaire - Prod.	559	366	861	911	1 299	1 162	-10,6%	990	-14,8%	-23,8%
Aides Documentaire - Dvpt.	161	125	246	334	402	465	15,6%	385	-17,2%	-4,3%
Frais de gestion	27	23	48	47	75	66	-13,1%	61	-7,4%	-19,5%
TOTAL	985	708	1 641	1 892	2 592	2 388	-7,8%	2 085	-12,7%	-19,5%

(*) = y compris subventions forcloses après 2 ans.

(**) = Tient compte depuis 2015 de l'étalement des prescriptions complémentaires constatées suite au passage du délai de 10 ans à 5 ans.

IV. AIDE A LA CREATION

L'organisation retenue pour l'aide à la création ANGOA reprend celle en vigueur au sein de la PROCIREP (société des producteurs en charge de la gestion des droits copie privée), la gestion de ces fonds se faisant toutefois sous l'entière et seule responsabilité de l'ANGOA.

Il a par ailleurs été convenu avec l'ARP, société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, que celle-ci recevrait de l'ANGOA la part des fonds prescrits revenant à ses membres (calculée au prorata de la part des membres de l'ARP dans le total des répartitions de droits câble France faisant l'objet de la prescription). En contrepartie, les membres de l'ARP ne sont éligibles aux fonds d'aide à la création que pour les projets dont ils sont les producteurs délégués mais pas eux-mêmes les réalisateurs.

Il est rappelé que les frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création, dont la gestion administrative est, à l'instar des autres activités de l'ANGOA, assurée par la PROCIREP (cf. *infra* § V.), font l'objet d'une refacturation entre les deux sociétés. Ces frais, qui correspondent à 3% des montants attribués, représentaient 124,4 K€ HT en 2017 et ont été budgétés à 122 K€ HT pour 2018. Ils sont directement prélevés sur les budgets des Commissions d'aide à la création ANGOA.

A. Commission d'Aide à la Création Cinéma

1. Modalités de fonctionnement

Celles-ci sont restées inchangées par rapport à l'année précédente.

Les subventions d'Aide à la création Cinéma de l'ANGOA sont attribuées sur la base de dossiers écrits par une Commission composée de 16 membres bénévoles (cf. liste des membres *infra* en § V. E.), nommés pour 3 ans non renouvelables, dont 14 producteurs désignés par les organisations professionnelles (dont le Président), et 2 représentants des filiales de production cinéma des diffuseurs. En matière de Court Métrage, les dossiers sont préalablement instruits par un comité de consultants composé de 7 producteurs de CM, dont 6 désignés par les organisations professionnelles (SPI, UPC, SPFA et USPA) et 1 par l'ANGOA.

Il est possible pour un membre de la Commission Cinéma (à l'exception du Président) de déposer un dossier pendant l'année, auquel cas il n'est pas convoqué pour la réunion et ne participe donc pas aux délibérations sur ce dossier.

Les décisions de la Commission Cinéma sont ensuite soumises à ratification par la Commission Exécutive. Il est rappelé à cet égard que les conventions d'aide à la création concernant une société représentée à la Commission Exécutive font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, soumis à l'Assemblée générale.

2. Bilan 2017

La Commission Cinéma, sous la présidence de Marc IRMER (DOLCE VITA FILMS), s'est réunie 4 fois en 2017, a examiné 147 dossiers, et en a soutenu 138 pour un montant total de 1.959 K€.

Par ailleurs, 18 K€ HT ont été provisionnés et reversés à l'ARP en 2018 au titre de la part des membres de l'ARP sur les fonds prescrits de l'ANGOA.

La Commission Cinéma a intégralement affecté ses concours à l'aide à la création d'œuvres (au sens de l'art. R.321-6 du CPI), répartis entre les deux types d'aides suivants :

- aide aux sociétés de production de courts métrages (10% des aides) :

Cette aide permet de soutenir près de 50 sociétés de production par an, en vue de consolider les structures professionnelles de production de courts métrages. Elle est attribuée en fonction de l'historique de production de la société (réalisation des programmes annoncés précédemment, exploitation des productions antérieures), et de la crédibilité (financement) du programme de production présenté à la Commission.

49 sociétés ont été aidées en 2017, pour un montant total de 192 K€. La subvention moyenne attribuée par société s'inscrit désormais aux alentours de 4.000 €, correspondant à 70% de l'aide PROCIREP, contre moins de 2.000 € jusqu'en 2014 (cf. doublement des budgets ANGOA à partir de 2015, évoqué *supra* au § III.D.).

- aide au développement de longs métrages (90% des aides) :

Cette aide vise à soutenir les sociétés de production en cofinçant leurs frais d'écriture et en donnant à ces sociétés les moyens d'une stratégie de développement. L'assiette de calcul de cette aide tient compte d'un programme de production allant jusqu'à 3 projets, pouvant éventuellement porter sur des projets autres qu'EOF. A noter également que, contrairement à l'aide PROCIREP qui est remboursable à 50%, l'aide au long métrage ANGOA est quant à elle une subvention non remboursable.

Le total des subventions attribuées en 2017 a été de 1.767 K€, montant en baisse par rapport à l'année précédente du fait de la baisse du nombre de dossiers déposés et soutenus. On constate à cet égard une sorte de « cycle » de 2 ans où une année à nombre de dépôts de dossiers important alterne ensuite avec une année à nombre de dépôts de dossiers plus faible. 94% des demandes ont été soutenues, soit 89 sociétés soutenues, avec une subvention moyenne par société qui s'inscrit désormais à près de 20.000 €, correspondant à 70% de l'aide PROCIREP, contre moins de 10.000 € en 2013-2014 (cf. doublement des budgets ANGOA en 2015, évoqué *supra*). Par ailleurs, une aide renforcée a été mise en place depuis 2016 pour les premières demandes de sociétés émanant du court métrage, et depuis 2017 pour les premières demandes émanant de sociétés de production de LM d'animation.

3. Récapitulatif des Aides Cinéma ANGOA depuis 2002

Les aides à la création Cinéma attribuées depuis 2002 par l'ANGOA aux producteurs de courts et de longs métrages (cf. page suivante) représentent un total cumulé de 16,5 M€, concernant 1864 sociétés.

Dans le cadre de la présidence tournante en vigueur au sein de la Commission Cinéma, Vincent ROGET (SAME PLAYER) a été désigné pour assurer la présidence de la Commission pour l'exercice 2018, sur proposition de l'API.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
nombre de commissions																
	2	4	4	4	4	4	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
court métrage																
aides votées																
	50 000	48 450	111 050	98 400	110 500	111 750	97 925	101 200	74 550	105 200	75 405	82 600	85 650	169 050	183 750	191 800
%sur budget global																
	14%	9%	12%	10%	13%	11%	11%	10%	9%	10%	9%	12%	11%	12%	8%	10%
dossiers examinés																
	33	49	48	50	50	40	54	43	45	45	44	46	56	53	48	52
dossiers acceptés																
	29	37	41	44	38	37	48	42	42	41	41	42	49	47	45	49
%d'acceptation																
	88%	76%	85%	88%	76%	93%	89%	98%	93%	91%	93%	91%	88%	89%	94%	94%
aide moyenne																
	1 724	1 309	2 709	2 236	2 908	3 020	2 040	2 410	1 775	2 566	1 839	1 967	1 748	3 597	4 083	3 914
long métrage																
aides votées																
	304 250	464 750	822 800	848 800	758 600	947 500	760 950	882 400	718 900	915 500	800 015	618 150	714 300	1 290 750	2 151 700	1 766 900
%sur budget global																
	86%	91%	88%	90%	87%	89%	89%	90%	91%	90%	91%	88%	89%	88%	92%	90%
dossiers examinés																
	45	76	81	76	72	81	92	82	101	99	100	89	108	96	124	95
dossiers acceptés																
	40	57	59	70	60	63	73	75	86	85	79	73	94	81	108	89
%d'acceptation																
	89%	75%	73%	92%	83%	78%	79%	91%	85%	86%	79%	82%	87%	84%	87%	94%
aide moyenne																
	7 606	8 154	13 946	12 126	12 643	15 040	10 424	11 765	8 359	10 771	10 127	8 468	7 599	15 935	19 923	19 853
total général																
aides votées																
	354 250	513 200	933 850	947 200	869 100	1 059 250	858 875	983 600	793 450	1 020 700	875 420	700 750	799 950	1 459 800	2 335 450	1 958 700
dossiers examinés																
	78	125	129	126	122	121	146	125	146	144	144	135	164	149	172	147
dossiers acceptés																
	69	94	100	114	98	100	121	117	128	126	120	115	143	128	153	138
%d'acceptation																
	88%	75%	78%	90%	80%	83%	83%	94%	88%	88%	83%	85%	87%	86%	89%	94%

B. Commission d'Aide à la Création Télévision

1. Modalités de fonctionnement

Les subventions d'Aide à la création Télévision sont attribuées sur la base de dossiers écrits, par une Commission composée de membres bénévoles, nommés pour 3 ans.

Afin de faire face notamment à l'augmentation du nombre de dossiers déposés, les modalités de fonctionnement de la Commission Télévision ont été revues depuis 2015 : augmentation du nombre de réunions annuelles et du nombre de trinômes, avec roulement des trinômes présents pendant l'année ; création d'un poste de Vice-Président de la Commission ; présence d'un spécialiste animation ou fiction dans chaque trinôme instruisant une demande d'aide relevant de ce genre.

En conséquence, le nombre de membres de la Commission Télévision est désormais de 29 membres titulaires, dont 20 membres producteurs (y compris la Présidence et Vice-Présidence) désignés par les organisations professionnelles de producteurs TV (SATEV, SPI, USPA et SPFA), et 9 représentants des diffuseurs (cf. liste des membres *infra* en § V. E.). Hormis les Président et Vice-Président, les membres restent répartis en « trinômes » qui, chacun, instruisent une partie des dossiers de demande d'aide figurant à l'ordre du jour de la réunion, et présentent leur évaluation & proposition d'attribution de subvention en plénière. 6 trinômes (sur 9) participent à la réunion plénière, avec roulement des trinômes d'une réunion à l'autre.

Afin de favoriser la participation de producteurs actifs, il est possible pour un membre de la Commission Télévision de déposer un dossier de demande de subvention, auquel cas il ne participe pas aux délibérations relatives à son dossier. De même, les représentants des chaînes qui cofinancent éventuellement les projets présentés à la Commission ne participent pas aux délibérations relatives aux dossiers les concernant.

Les décisions de la Commission Télévision sont ensuite soumises à ratification par la Commission Exécutive. Il est rappelé à cet égard que les conventions d'aide à la création concernant une société représentée à la Commission Exécutive font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, soumis à l'Assemblée générale.

Enfin, il a été convenu par la Commission Exécutive du 12 décembre 2016 d'apporter les évolutions suivantes aux règles d'éligibilité des demandes d'aides à partir du 1er janvier 2017 :

- Adoption d'une définition large de la notion de « diffuseur »¹⁵ (alors que seuls les diffuseurs historiques étaient précédemment visés), et cela pour l'ensemble des aides aux projets.
- Pour les aides à la production de documentaires, ne plus prévoir nécessairement un minimum d'apport diffuseur de 15% du budget, mais rendre également éligible les projets bénéficiant d'un apport en numéraire d'un diffuseur (au sens large donc), quel que soit son montant dès lors qu'il est proportionné aux droits acquis (ce qu'il appartient à la Commission Télévision d'apprécier au cas par cas), mais en imposant dans ce cas un minimum de financement acquis sur le projet de 50% (hors apport producteur) au moment du dépôt du dossier.

2. Bilan 2017

La Commission Télévision, sous la présidence de Caroline ROUSSEL (ARTURIO MIO), avec pour Vice-Présidente Blanche GUICHOU (AGAT FILMS & EX NIHILO), s'est réunie 12 fois en 2017, a examiné 1.183 dossiers de demandes (contre 1.077 en 2016 et 1.198 en 2015), et a soutenu 751 projets (contre 646 en 2016 et 654 en 2015), pour un montant total de 2.323 K€ (contre 1.846 K€ en 2016 et 1.593 K€ en 2015).

La Commission Télévision a intégralement affecté ses concours à l'aide à la création d'œuvres (au sens de l'art. R.321-6 du CPI), répartis entre les types d'aides suivants :

¹⁵ Un « diffuseur » au sens des aides de la Commission TV est désormais un « éditeur de chaîne de télévision ou une plateforme de diffusion de programmes audiovisuels établi(e) en France et dûment conventionné(e) ou déclaré(e) auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) ».

- Aide à la production de documentaires de création (50% des aides) :

L'intervention de la Commission est fondée principalement sur le contenu artistique du dossier et sur les contraintes techniques et économiques des productions. A la différence de la Commission Cinéma, les dossiers sont ici examinés projet par projet.

348 projets aidés en 2017 (soit 56% des dossiers déposés), pour un montant total de 1.162 K€ et une subvention moyenne d'un peu plus de 3.300 €.

- Aide au développement de programmes de documentaires (20% des aides) :

Cette aide lancée en juin 2008 visait au départ à soutenir une soixantaine de sociétés par an, en aidant les projets de documentaires de création les plus originaux et en donnant à ces sociétés les moyens d'une stratégie de développement.

A ce titre, 227 projets portés par 97 sociétés ont été soutenus en 2017 (contre 196 projets portés par 77 sociétés en 2016), pour un montant total attribué de 465 K€ (+39% par rapport à 2016), et une subvention moyenne par projet soutenu de plus de 2.000 € (contre 1.700 € en 2016).

- Aide au développement de fictions TV (19% des aides) :

La Commission n'intervient sur ce type de dossier que sur la phase de développement et d'écriture. Les modalités d'intervention sont fondées à la fois sur une analyse de la politique de développement des sociétés et sur le contenu artistique des projets, l'aide étant affectée à une société au titre d'un programme de développement portant sur 1 à 5 projets de fiction par an (unitaires de 52' minimum ou séries quelles que soient leur durée), avec possibilité de dépôt en deux fois dans l'année.

118 projets ont été aidés en 2017, qui concernaient 52 sociétés (contre 90 projets portés par 43 sociétés en 2016), pour un montant total attribué de 448 K€ et une aide moyenne par projet de 3.800 € (contre un total de 364 K€ attribués et une aide moyenne de 4.000 € en 2016).

- Aide au développement de projets d'animation (11% des aides) :

La Commission n'intervient sur ce type d'aide que sur la phase de développement et d'écriture des projets. L'aide est attribuée à une société au titre d'un programme de développement portant sur 1 à 3 projets par an.

58 projets ont été aidés en 2017, concernant 37 sociétés (contre 60 projets pour 33 sociétés en 2016), pour un montant total attribué de 248 K€ et une subvention moyenne par projet de près de 4.300 € (contre 237 K€ attribués et une aide moyenne de 3.940 € en 2016).

3. Récapitulatif des Aides Télévision ANGOA

Les aides à la création Télévision attribuées depuis 2002 par l'ANGOA aux producteurs audiovisuels (cf. page suivante) représentent un total cumulé de 16,7 M€.

Caroline ROUSSEL et Blanche GUICHOU restent respectivement Présidente et Vice-Présidente de la Commission Télévision en 2018.

EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de Commissions	11	11	11	11	11	12	12	12
Types d'aides								
ANIMATION								
Total subventions	118 700	89 600	77 160	84 000	88 560	175 590	236 600	247 825
% du budget	11,5%	9,1%	9,5%	8,8%	12,9%	11,0%	12,8%	10,7%
nbre dossiers examinés	64	71	66	47	78	64	64	74
nbre dossiers acceptés	55	39	46	42	66	51	60	58
subvention moyenne	2 158	2 297	1 677	2 000	1 342	3 443	3 943	4 273
% réussite	86%	55%	70%	89%	85%	80%	94%	78%
DOCUMENTAIRE								
Total subventions	577 180	537 720	434 365	558 790	365 556	860 990	910 880	1 161 603
% du budget	56,1%	54,4%	53,5%	58,3%	53,4%	54,0%	49,4%	50,0%
nbre dossiers examinés	611	621	653	681	716	689	594	625
nbre dossiers acceptés	291	266	276	329	351	329	300	348
subvention moyenne	1 983	2 022	1 574	1 698	1 041	2 617	3 036	3 338
% réussite	48%	43%	42%	48%	49%	48%	51%	56%
DOCUMENTAIRE DVLPM								
Total subventions	155 700	171 400	172 805	160 600	125 100	246 160	334 400	465 025
% du budget	15,1%	17,3%	21,3%	16,8%	18,3%	15,4%	18,1%	20,0%
nbre dossiers examinés	180	211	240	264	319	294	261	309
nbre dossiers acceptés	112	135	186	185	214	189	196	227
subvention moyenne	1 390	1 270	929	868	585	1 302	1 706	2 049
% réussite	62%	64%	78%	70%	67%	64%	75%	73%
FICTION								
Total subventions	177 800	189 600	128 270	154 600	105 000	310 710	363 790	448 275
% du budget	17,3%	19,2%	15,8%	16,1%	15,3%	19,5%	19,7%	19,3%
nbre dossiers examinés	141	155	114	140	132	151	158	175
nbre dossiers acceptés	86	93	75	75	81	85	90	118
subvention moyenne	2 067	2 039	1 710	2 061	1 296	3 655	4 042	3 799
% réussite	61%	60%	66%	54%	61%	56%	57%	67%
TOTAL GENERAL								
Total des dossiers examinés	996	1058	1073	1132	1245	1198	1077	1183
Total des dossiers acceptés	544	533	583	631	712	654	646	751
Subvention moyenne	1 892	1 854	1 394	1 518	961	2 436	2 857	3 093
TOTAL GENERAL	1 029 380	988 320	812 600	957 990	684 216	1 593 450	1 845 670	2 322 728

V. CHARGES DE GESTION ET PLACEMENTS 2017 - BUDGET 2018

L'ANGOA apparaît depuis son rapprochement avec la PROCIREP et la reprise en propre des opérations dont la gestion était précédemment sous-traitée à l'AGICOA comme une société de gestion collective très compétitive en termes de coûts de gestion. Ramené aux montants collectés, le taux des frais de gestion pratiqués (qui progresse cependant du fait de la réaffectation au budget général de l'ANGOA de partie des dépenses d'intérêt collectif précédemment intégralement financées par la PROCIREP) reste ainsi inférieur à 5% sur les derniers exercices (4,7% en 2017, contre 4,5% en 2016), à rapprocher des taux constatés pour les autres sociétés de gestion collective en France (cf. Rapport 2018 de la Commission de Contrôle des SPRD : de 14 à 22% des perceptions 2016 pour les principales sociétés d'auteurs, de 9 à 14% pour les sociétés d'artistes-interprètes, et de 6 à 12% pour les sociétés de producteurs de musique).

RUBRIQUE BUDGETAIRE	REALISE 2014 ANGOA	REALISE 2015 ANGOA	REALISE 2016 ANGOA	BUDGET 2017 ANGOA	PREVISIONS 2017 ANGOA	REALISE au 31/12/17 ANGOA	R.17/P.17 EN %	R.17/B.17 EN %	BUDGET 2018 ANGOA	B.18/R.17 EN %	B.18/B.17 EN%
Charges locatives (loyers)	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	100%	100%	54 000	100%	100%
Entretien des locaux	8 936	9 767	9 108	10 000	9 440	9 138	97%	91%	9 600	105%	96%
EDF/GDF/Chauffage	5 193	5 297	4 920	5 200	5 200	4 056	78%	78%	5 200	128%	100%
Taxe d'habitation	6 508	6 564	6 634	6 800	6 634	6 823	103%	100%	6 800	100%	100%
Taxe sur les bureaux	3 319	3 300	3 263	3 320	3 335	3 335	100%	100%	3 340	100%	101%
Sous total locaux	77 956	78 927	77 925	79 320	78 608	77 352	98%	98%	78 940	102%	100%
Salaires	338 837	336 104	378 784	392 840	390 000	394 508	101%	100%	373 600	95%	95%
Charges sociales	149 501	151 142	166 771	181 470	180 181	172 378	96%	95%	173 000	100%	95%
Variation provision pour congés payés	4 110	-260	2 761	0	0	-1 518			0	0%	
Tickets restaurant	7 734	7 470	7 482	8 000	8 280	8 486	102%	106%	7 880	93%	99%
Transport des salariés	4 625	5 423	5 495	6 000	6 240	6 434	103%	107%	6 000	93%	100%
Autres avantages du personnel	6 274	6 619	7 686	7 200	7 600	6 029	79%	84%	6 400	106%	89%
Formation	4 355	4 722	3 898	4 800	5 070	5 586	110%	116%	4 857	87%	101%
Charges diverses	741	689	578	760	734	1 558	212%	205%	760	49%	100%
Sous- total personnel	516 176	511 908	573 455	601 070	598 105	593 462	99%	99%	572 497	96%	95%
Fournitures de bureau	7 226	8 010	7 969	8 400	8 000	8 159	102%	97%	8 000	98%	95%
Fournitures d'entretien et d'equipt	544	297	559	400	400	419	105%	105%	480	115%	120%
Photocopieurs	404	397	505	600	400	475	119%	79%	400	84%	67%
Entretien de matériel	1 109	594	1 090	1 000	1 840	2 264	123%	226%	1 200	53%	120%
Maintenance informatique	28 839	29 888	36 287	42 500	36 650	34 207	93%	80%	42 000	123%	99%
Sous- total fournitures/matériel	38 123	38 685	46 409	52 900	47 290	45 524	96%	86%	52 080	114%	98%
Abonnements / Documentation	710	1 259	1 587	1 640	1 640	1 449	88%	88%	1 640	113%	100%
Assurances	4 857	4 929	5 173	5 400	5 040	4 843	96%	90%	5 200	107%	96%
Assistance paye	1 899	2 148	1 977	2 400	2 300	2 179	95%	91%	2 400	110%	100%
Assistance gestion	1 474	1 034	1 060	1 550	1 550	3 827	247%	247%	10 000	261%	645%
Assistance juridique	6 000	6 000	0	0	0	0			0		
Autres honoraires	9 628	9 400	11 158	12 400	20 706	22 751	110%	183%	43 000	189%	347%
Frais de transport (coursiers)	654	484	1 159	600	560	554	99%	92%	800	144%	133%
Frais de missions & déplacements	5 364	6 358	5 672	6 800	6 200	6 474	104%	95%	6 400	99%	94%
Frais de réception (hors AG)	4 532	6 939	8 121	6 600	8 600	8 110	94%	123%	9 000	111%	136%
Frais d'AG (dont réception)	5 085	5 413	5 410	5 500	8 618	8 618	100%	157%	5 500	64%	100%
Annonces légales / Plaquettes	416	519	461	500	2 825	2 818	100%	564%	2 600	92%	520%
Frais Postaux	6 699	7 970	5 881	9 000	10 750	11 413	106%	127%	9 000	79%	100%
Téléphone	7 016	6 862	7 398	8 000	7 600	8 304	109%	104%	7 600	92%	95%
Frais de banque	2 720	1 979	2 372	3 100	2 800	3 811	136%	123%	3 100	81%	100%
Sous-total autres dépenses ext.	57 054	61 295	57 429	63 490	79 187	85 152	108%	134%	106 240	125%	167%
Etudes et données de diffusions	25 500	25 500	38 435	38 435	38 435	38 435	100%	100%	38 435	100%	100%
Charges exceptionnelles	77	30	294	29 200	29 199	29 925	102%	102%	0	0%	0%
Sous-total divers & exceptionnel	25 577	25 530	38 729	67 635	67 634	68 360	101%	101%	38 435	56%	57%
Total avant amortissements et provisions	714 885	716 346	793 947	864 415	870 825	869 850	100%	101%	848 192	98%	98%
Amortissements d'exploitation	95 031	97 603	101 100	110 000	109 000	108 920	100%	99%	110 000	101%	100%
Total Général avant contribution aux charges AGICOA & Int.Collectif	809 916	813 949	895 047	974 415	979 825	978 770	100%	100%	958 192	98%	98%
Contribution aux charges AGICOA	267 607	274 645	306 851	319 846	348 000	349 183	100%	109%	316 880	91%	99%
Contribution aux charges A.F. ISAN	25 000	29 455	27 500	20 000	20 000	20 000	100%	100%	20 000	100%	100%
Participation Cotisation ALPA	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	100%	100%	22 000	100%	100%
Participation à Eurocinéma	60 000	65 000	65 000	67 500	67 135	63 474	95%	94%	67 500	106%	100%
Aide aux organisations professionnelles		121 701	121 701	136 700	155 500	155 000	100%	113%	160 500	104%	117%
TOTAL GENERAL	1 184 523	1 326 749	1 438 099	1 540 461	1 592 461	1 588 427	100%	110%	1 545 072	97%	100%
Produits ANGOA	1 244 889	1 359 577	1 548 930	1 542 600	1 680 000	1 683 927	100%	109%	1 583 500	94%	103%
dont Frais de Gestion	1 242 080	1 358 950	1 548 691	1 542 000	1 680 000	1 683 903	100%	109%	1 583 500	94%	103%
dont Autres Produits	2 809	627	240	600	0	24	NS	NS	0	NS	NS
RESULTAT	60 366	32 827	110 832	2 139	87 539	95 500	109%	NS	38 428		
Répartitions ANGOA (hors rég.) en M€	24,7	29,9	30,3	28,5	31,0	30,6	99%	107%	32,0	105%	112%
% Frais Gestion s/dts France	5,50%	5,40%	6,20%	6,30%	6,30%	6,30%			5,90%		
% Frais Gestion s/droits Etranger	2,10%	2,10%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%			2,40%		
% moyen Frais Gestion ANGOA-AGICOA	5,03%	4,54%	5,12%	5,41%	5,42%	5,51%			4,95%		
Reversement FDG à AGICOA	267 607	274 645	306 851	319 846	348 000	349 183	100%	109%	316 880	91%	99%
% net Frais de Gestion ANGOA	3,95%	3,63%	4,10%	4,29%	4,30%	4,36%			3,96%		

A. Frais de gestion - Réalisé 2017

1. Dépenses de fonctionnement ANGOA 2017

L'ANGOA et la PROCIREP (Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision, en charge de la gestion des droits Copie privée) sont depuis 1995 liées par un mandat de gestion confié par l'ANGOA à la PROCIREP, dans le cadre de son objet social, et dont la contrepartie financière fait l'objet d'une facturation globale due au 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice. Le montant provisionné dans les comptes ANGOA au 31 décembre au titre des prestations réalisées par la PROCIREP en 2017 est de 1.096 K€ HT. A celles-ci s'ajoutent la refacturation des frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création (prélevée directement sur le budget de ces Commissions, à hauteur de 3% des montants attribués – cf. *supra* § IV.) et les indemnités dues au titre de l'occupation par l'ANGOA de bureaux au sein des locaux de la PROCIREP (indemnité mensuelle revalorisée à 4.500 € HT en 2014). Ces charges sont ventilées par nature et incluses dans l'état budgétaire fourni en page précédente.

Avant amortissements & contributions aux charges AGICOA, A.F. ISAN et autres dépenses d'intérêt collectif (cf. *infra* § 2.), le réalisé 2017 de 870 K€ est globalement conforme au budget (864 K€), malgré un petit dépassement sur le poste honoraires (avocats) et les frais non budgétés d'organisation d'une 2^{ème} AG (suite à l'absence de quorum pour l'AGE initialement prévue en juin), compensés en partie par des économies sur le poste maintenance (informatique). Pour ce qui concerne les dépenses de personnel incluses dans ce total, les effectifs affectés à l'ANGOA restent à 6,7 ETP en 2017 (soit 40% des 16,6 ETP Procirep hors DG d'Eurocinéma et « tuilage » de fin d'année pour la comptabilité).

A ces charges s'ajoutent les amortissements de la période (109 K€, principalement liés aux investissements réalisés dans le nouveau logiciel de gestion de droits SIREL), la contribution aux charges AGICOA (349 K€), ainsi que les autres dépenses d'intérêt collectif (dont la contribution à l'A.F. ISAN), qui sont détaillées dans le paragraphe suivant du présent rapport.

2. Contribution aux charges AGICOA & dépenses d'intérêt collectif 2017

Outre les charges de gestion ANGOA *stricto sensu*, les dépenses de fonctionnement de la société (financées à travers les frais de gestion perçus sur les montants répartis aux ayants droit – cf. *infra* § 3.) incluent également les postes suivants :

- la contribution ANGOA aux frais de gestion AGICOA (via reversement de 3/13^{ème} des frais de gestion perçus par l'ANGOA sur les répartitions de droits collectés en France), qui évolue en fonction des répartitions de droits Câble France & Sat. Afrique, pour un montant de 349 K€ en 2017 (contre 307 K€ en 2016) ;
- la contribution ANGOA aux frais de fonctionnement de l'Agence Française ISAN (cf. *supra* § III.C.), pour 20 K€ en 2017 ;
- d'autres dépenses d'intérêt général initialement intégralement financées par la PROCIREP, et dont il a été convenu de faire supporter une quote-part par l'ANGOA depuis 2014.

Le budget général 2017 de l'ANGOA inclut donc une quote-part des dépenses d'intérêt collectif liées à Eurocinéma (bureau des producteurs à Bruxelles), à l'ALPA (cotisation à l'association de lutte contre la piraterie), et une quote-part des aides accordées par la PROCIREP aux organisations professionnelles de producteurs, à hauteur respectivement de 63,5 K€, 22 K€ et 155 K€.

Le total des charges du réalisé 2017 après amortissements, contributions aux charges AGICOA, subvention à l'A.F. ISAN & autres dépenses d'intérêt collectif (Eurocinéma, ALPA & organisations professionnelles de producteurs), ressort à 1.588 K€, l'écart de 48 K€ par rapport au budget initial pour 2017 étant lié, d'une part, à une revalorisation des aides accordées aux organisations professionnelles de producteurs, et, d'autre part, au dépassement des objectifs de répartition de droits « Cab-Sat-France » par l'ANGOA (cf. supra) et, partant, du reversement de frais de gestion à l'AGICOA que cela a entraîné. Nettes des versements à l'AGICOA, les charges globales 2017 de l'ANGOA sont de 1.239 K€, soit +9,5% par rapport au total net de 2016 (1.131 K€), principalement du fait de la progression des dépenses de services extérieurs évoquée précédemment (dont l'organisation de 2 AG), celle des dépenses d'intérêt collectif imputées au budget général de la société, et enfin les charges exceptionnelles liées au départ en retraite de la Directrice financière.

3. Financement 2017

Il est rappelé que les frais de gestion de l'ANGOA sont directement prélevés sur les montants effectivement répartis aux ayants droit, à l'instar de ce qui est pratiqué par la PROCIREP. Deux types de taux sont pratiqués :

- un taux standard sur les montants réglés aux ayants droit au titre des répartitions collectées en France par l'ANGOA, dont une part est reversée à l'AGICOA au titre de rémunération des services rendus par cette dernière, et
- un taux minoré sur les montants réglés aux ayants droit au titre des répartitions étrangères, qui reste acquis à l'ANGOA, l'AGICOA étant elle-même rémunérée « à la source » par un prélèvement qui était de 9,16% en 2017 (8,75% en 2016).

Depuis 2005, les pourcentages de frais de gestion pratiqués par l'ANGOA ont été en baisse régulière pour atteindre un plancher entre 2009 et 2015. Ils ont été revalorisés depuis 2016 (mais restent encore sensiblement inférieurs à ceux de 2008) afin de les aligner sur ceux de la PROCIREP et financer les dépenses liées au renforcement des équipes, aux frais de maintenance du nouveau logiciel, ainsi que la participation accrue de l'ANGOA au financement de certaines dépenses d'intérêt collectif.

Leur évolution a en effet été la suivante depuis 2005 :

	2005	2006	2007	2008	2009-2010	2011	2012-2013*	2014	2015	2016	2017
Taux brut s/Répartition France	13,0%	12,5%	8,5%	7,0%	5,5%	5,4%	5,7%	5,5%	5,4%	6,2%	6,3%
- dont part reversée à AGICOA	-3,0%	-3,0%	-2,0%	-1,6%	1,27%	-1,25%	-1,32%	-1,27%	-1,25%	-1,43%	-1,45%
Taux net ANGOA s/Répartition France	10,0%	9,5%	6,5%	5,4%	4,23%	4,15%	4,38%	4,23%	4,15%	4,77%	4,75%
Taux ANGOA s/ Répartitions étrangères	3,0%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,3%	2,1%	2,1%	2,4%	2,4%
TOTAL NET MOYEN	5,9%	5,4%	4,6%	4,5%	3,6%	3,6%	3,9%	3,9%	3,6%	4,4%	4,0%

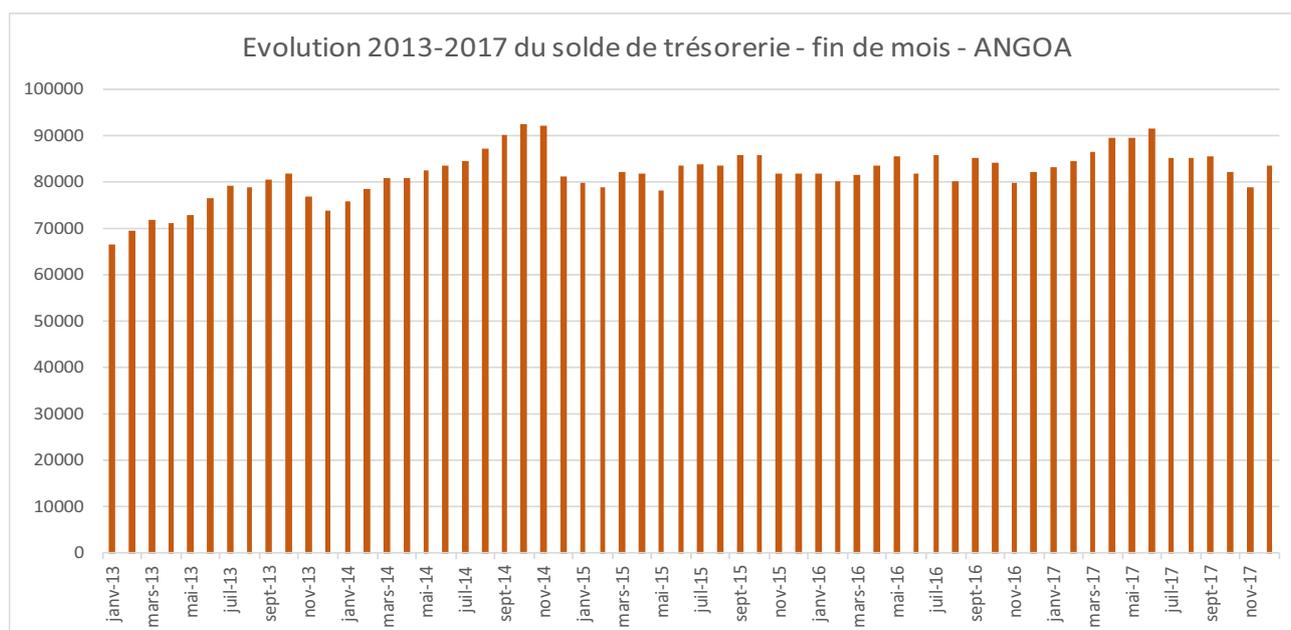
* NB : il avait été convenu en 2013 de ne pas soumettre à frais de gestion les répartitions de droits effectuées dans l'année au titre des compléments de droits France 2004-2011 liés à la régularisation du dossier Canalsat.

Les répartitions (brutes) effectuées par l'ANGOA au cours de l'exercice ayant été supérieures aux objectifs initiaux (plus de 30 M€ répartis – hors aides à la création – pour un objectif initial de 28,5 M€ - cf. *supra* § III. B.), les frais de gestion ont généré un produit de 1.684 K€ (soit +9% par rapport au budget) correspondant à un taux brut moyen de 5,51% (contre 5,12% en 2016 et 4,54% en 2015), dont 1.335 K€ restent acquis à l'ANGOA, soit un taux net moyen de frais de gestion ANGOA de 4,36% en 2017 (contre 4,10% en 2016 et 3,63% en 2015).

Le supplément de frais de gestion dégagé par le dépassement des objectifs initiaux de répartition explique l'excédent de prélèvement de frais de gestion de l'exercice qui se monte à 95,5 K€, et qui sera donc reversé au fonds de garantie suite à la décision prise par l'AG 2017 d'affecter l'intégralité du report à nouveau au dit fonds.

B. Produits financiers – Placements

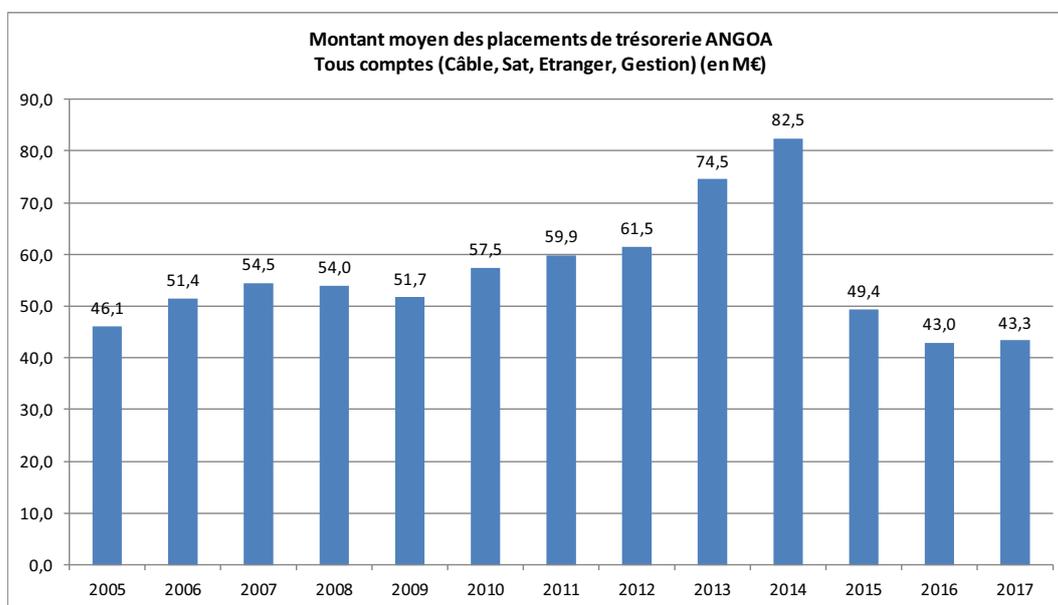
La trésorerie ANGOA, structurellement excédentaire, est la contrepartie du cumul des perceptions de droits de l'année (mises en répartition l'année suivante), des sommes restant à répartir au titre des années antérieures déjà mises en distribution et non encore prescrites, des aides à la création non encore attribuées, et du fonds de garantie. L'évolution du solde de trésorerie à fin de mois est la suivante depuis 2013 :



Les produits relatifs à l'ensemble des placements ANGOA bénéficient aux fonds à répartir aux ayants droit ou aux budgets d'aide à la création (via le fonds de garantie – cf. *infra* § D.), et ne concourent donc pas à la couverture des frais généraux de l'ANGOA, à l'exception des produits financiers réalisés sur le compte « Gestion », pour un montant non significatif depuis 2015.

Les placements opérés par l'ANGOA sur les encaissements réalisés auprès des opérateurs français sont en principe investis sous forme de dépôts à terme, de TCN, d'obligations « *investment grade* » détenues jusqu'à leur échéance, ou de parts d'OPCVM monétaires ou obligataires, conformément à la politique de prudence gouvernant ces placements (pas de risque en capital ; liquidité suffisante pour permettre la répartition ; rendements indexés sur le taux monétaire - EONIA).

Mais suite à l'évolution générale des rendements des OPCVM de trésorerie, une partie significative de la trésorerie ANGOA reste depuis 2015 en compte courant non rémunéré. Ainsi, le montant moyen de l'ensemble des placements ANGOA (Câble France + Etranger + compte Gestion), hors comptes courants non rémunérés, n'a été que de 43,3 M€ en 2017 (contre 43,0 M€ en 2016, 49,4 M€ en 2015 et 82,6 M€ en 2014), pour une trésorerie moyenne de l'ANGOA restée globalement stable depuis 2014 (entre 83 et 85 M€ en moyenne annuelle sur la période – cf. également *supra* évolution des soldes de trésorerie).



Par ailleurs, du fait de l'évolution générale des taux d'intérêts, il a été convenu en accord avec la Commission Exécutive de placer une petite partie de la trésorerie en investissements plus dynamiques, donc aussi potentiellement plus risqués ou à échéance plus éloignée que l'horizon de 3 ans suivi dans les mandats de gestion obligataire mis en œuvre pour le compte de l'ANGOA. Ainsi, une ligne de créance Securasset à échéance 2025 a été souscrite en 2016 à hauteur de 5 M€ (taux minimum garanti de 1,30%, avec indexation Euribor 3 mois si supérieur, dans une limite de 4% ; capital garanti sur obligation subordonnée BNPP). De même, un engagement d'investissement a été pris en 2017 à hauteur de 0,5 M€ dans le fonds de capital risque (FPCI) à vocation caritative Alpha Diamant II d'Apax Partners (appelé à hauteur de 207,5 K€ au 31/12/2017).

Pour ce qui concerne les lignes de trésorerie investies en titres obligataires sous mandat, dont le rendement s'est érodé du fait de l'évolution globale des taux d'intérêt et de l'horizon de placement imposé aux gestionnaires (cf. *supra*), celles-ci représentaient en moyenne un total de 15,6 M€ en prix de revient et 36% des placements de l'année 2017 (contre 18 M€ et 42% des placements en 2016), et un solde de 13,1 M€ à fin 2017 (contre 17,5 M€ à fin 2016), soit 21% de la trésorerie à fin d'année). Les titres sont conservés jusqu'à leurs échéances, inférieures à 3 ans (voire 2 ans désormais pour la très grande majorité des lignes), et les produits sont constatés *pro rata temporis* (cf. liste détaillée en annexe).

Le rendement global de l'ensemble des placements ANGOA a été de 0,19% en 2017 (contre 0,29% en 2016, 0,45% en 2015, et 0,57% en 2014), à comparer à un EONIA moyen négatif de -0,36% en 2017 (il était de -0,32% en 2016 et de -0,10% en 2015 ; +0,09% en 2014).

Le rendement des placements ANGOA reste donc supérieur à celui du marché monétaire (EONIA) sur la période, du fait des rendements encore offerts sur les dépôts à terme (qui sont cependant plafonnés), ainsi que du rendement garanti de 1,30% offert par la ligne précitée investie en TC BNPP Securasset 2025.

Type de placement	Montant placé				Revenus de trésorerie 2017				
	moyenne du 1/01 au 31/12/2017	% du Total	Solde au 30/12/2017	% du Total	Revenus réalisés 31/12/2017 (PV latentes incluses)	Rendement Moyen Cumulé en %	EONIA Cumulé en %	Rendement moyen sur le dernier mois en %	Revenus Encaissés 31/12/2017
CAM GESTION - BNPPARIBAS CABLE									
BNP INVEST 3 MOIS	458 886,38 €	0,56%	0,00 €	0,00%	-1 896,09 €	-0,41%	-0,36%		-1 896,12 €
LIGNES OBLIGATAIRES	4 888 506,31 €	5,94%	2 819 664,15 €	3,39%	14 498,49 €	0,30%	-0,35%	0,61%	8 809,81 €
SECURASSET 2016-2025	5 000 000,00 €	6,07%	5 000 000,00 €	6,02%	72 763,88 €	1,30%	-0,35%	3,83%	68 820,97 €
LIQUIDITES	21 274 710,79 €	67,28%	26 620 549,54 €	32,04%	0,00 €	0,00%	-0,35%	0,00%	0,00 €
Total BNPPARIBAS NEUFLIZE - CABLE	31 622 103,48 €	38,42%	34 440 213,69 €	41,45%	85 366,28 €	0,27%	-0,35%	0,61%	75 734,67 €
NEUFLIZE - ETRANGER									
DEPOT A TERME	15 000 000,00 €	18,22%	15 000 000,00 €	18,05%	23 154,12 €	0,15%	-0,36%	0,12%	16 472,23 €
DEPOT A TERME	2 500 000,00 €	3,04%	2 500 000,00 €	3,01%	3 913,55 €	0,16%	-0,37%	0,10%	4 118,08 €
DEPOT A TERME	2 500 000,00 €	3,04%	2 500 000,00 €	3,01%	3 913,55 €	0,16%	-0,37%	0,10%	4 118,08 €
LIQUIDITES	17 771 679,97 €	21,59%	16 146 678,97 €	19,43%	0,00 €	0,00%	-0,35%	0,00%	
TOTAL NEUFLIZE APAX Partners	37 771 679,97 €	45,89%	36 146 678,97 €	43,50%	30 981,21 €	0,08%	-0,36%	0,07%	24 708,39 €
FPCI - ALPHA DIAMANT 2	112 561,64 €	0,14%	207 500,00 €	0,25%	0,00 €	0,00%	-0,38%	0,00%	0,00 €
TOTAL APAX	112 561,64 €	0,14%	207 500,00 €	0,25%	0,00 €	0,00%	-0,38%	0,00%	0,00 €
ROTHSCHILD - MARTIN MOREL - CABLE									
BMM C. TERME I	1 957 563,60 €	2,38%	1 882 954,35 €	2,27%	6 140,54 €	0,31%	-0,35%	-1,58%	7 165,34 €
BMM CORPORATE VARIABLE I	107 422,90 €	0,13%	107 362,72 €	0,13%	525,78 €	0,49%	-0,35%	-0,25%	531,02 €
LIGNES OBLIGATAIRES	10 741 632,44 €	13,05%	10 307 227,86 €	12,40%	33 721,24 €	0,31%	-0,36%	0,33%	23 005,41 €
TOTAL MARTIN MAUREL	12 806 618,94 €	15,56%	12 297 544,93 €	14,80%	40 387,56 €	0,32%	-0,36%	0,04%	30 701,77 €
TOTAL Câble (Neuflize OBC+CAM G.+BNPP+MM)	79 700 402,39 €	39,72%	64 237 758,62 €	36,25%	152 821,51 €	0,19%			127 026,75 €
TOTAL PLACEMENT (Hors Liquidités)	43 266 573,27 €	52,56%	40 324 709,08 €	48,53%	156 735,05 €	0,36%			62 323,86 €
TOTAL LIQUIDITES	39 046 390,76 €	47,44%	42 767 228,51 €	51,47%					
TOTAL ANGOA	82 312 964,03 €	100,00%	83 091 937,59 €	100,00%	156 735,05 €	0,19%	-0,36%	0,29%	131 144,83 €

C. Budget prévisionnel 2018

1. Dépenses prévisionnelles 2018

Le budget 2018 hors amortissements et provisions et avant contributions AGICOA & dépenses d'intérêt général s'inscrit à 848 K€, soit un montant en baisse par rapport au budget & réalisé de 2017 (864 K€ et 870 K€), du fait de la non-récurrence de charges exceptionnelles (IDR) constatées en 2017. Les charges de personnel sont également en baisse (suite à la réorganisation de la DAF), alors que les honoraires ont été budgétés à la hausse afin de faire face notamment à de possibles frais de contentieux (non concrétisés cependant à la date de rédaction du présent rapport). Les autres postes du budget 2018 sont en ligne avec le budget et/ou réalisé de 2017.

Comme ces trois dernières années, le budget 2018 de l'ANGOA inclut également une quote-part des dépenses d'intérêt collectif supportées par la PROCIREP concernant Eurocinéma (67,5 K€), l'ALPA (22 K€ correspondant à 1/3 de la cotisation versée à l'association de lutte contre la piraterie), ainsi qu'une quote-part des aides attribuées par la PROCIREP aux organisations professionnelles au titre du soutien à leurs actions de promotion et de défense du métier de producteur, et de la création cinématographique et audiovisuelle en général (dont l'enveloppe a finalement été revue à 155 K€ pour 2017 et 160,5 K€ pour 2018, ces aides n'ayant pas été révisées précédemment depuis 2008, hormis celle accordée au SATEV à compter de 2015).

Le budget total des charges 2018 après amortissements (110 K€), contributions aux charges AGICOA (3/13ème des frais de gestion appliqués aux répartitions France, soit 317 K€ prévus pour 2018), subvention à l'A.F. ISAN (20 K€) & dépenses d'intérêt général précitées, ressort à 1.545 K€, soit -2,7% par rapport au réalisé 2017.

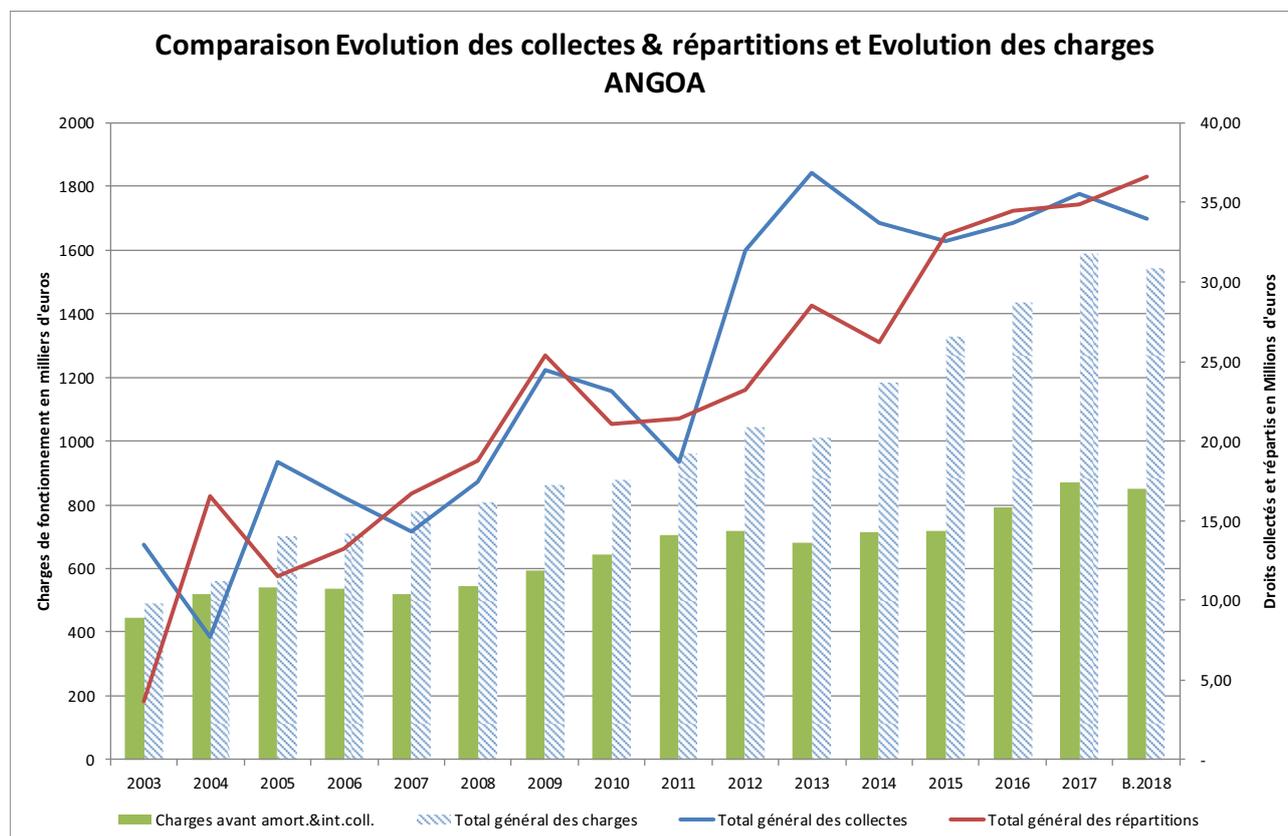
2. Financement 2018

Compte tenu d'un objectif de répartition de droits de 32 M€ pour 2018 (dont 8,7 M€ au titre des droits remontés de l'étranger via l'AGICOA et 23,3 M€ au titre des droits collectés directement par l'ANGOA en France), il a été convenu par la Commission Exécutive du 18 décembre 2017 de fixer les taux de retenues suivants en couverture des charges :

- un taux brut de 5,90% (au lieu de 6,30% en 2017) pour les répartitions de droits collectés en France par l'ANGOA elle-même (droits Cab-Sat France & Sat Afrique). Dans la mesure où 3/13^{ème} (soit 1,36%) sont appelés à être reversés à l'AGICOA, le taux net acquis à l'ANGOA sera de 4,54% (contre 4,85% en 2017).
- un taux de 2,40% (inchangé par rapport à 2017) pour les répartitions de droits collectés à l'étranger via l'AGICOA (qui reste quant à lui entièrement acquis à l'ANGOA).

Le total des produits issus de ces deux types de frais de gestion devrait être de 1,58 M€, dont 317 K€ seraient appelés à être reversés à l'AGICOA au titre de rémunération des services fournis par cette dernière, soit un total de produits nets restant acquis à l'ANGOA de 1,267 M€ pour 2018 (soit -5% par rapport au réalisé de 2017), correspondant à un taux net moyen de frais de gestion de 4% (= 1,267 M€ / 32 M€).

Un détail du réalisé 2017 et du budget 2018 est fourni en page 29. Le graphique ci-après reprend quant à lui l'évolution comparée des collectes & répartition de droits et celle des frais de gestion correspondants de l'ANGOA sur la période 2003-2017, ainsi que les prévisions et budget relatifs à 2018.



D. Fonds de garantie

Le fonds de garantie, dont la création a été entérinée par la Commission Exécutive ANGOA du 22 juin 2005, a pour objet de garantir l'ANGOA de tous risques d'erreurs de répartition ou de revendications de droits non initialement pris en compte (= mouvements dits « hors répartition »). Il constitue également une provision pour tout objet lié à l'intérêt collectif de l'ANGOA et de ses membres.

Ce fonds est annuellement alimenté par les intérêts des sommes non réclamées après la date de fixation par l'ANGOA du montant des rémunérations à répartir œuvre par œuvre, et débité, d'une part, de la quote-part des dits intérêts non affectés qui sont relatifs aux montants prescrits et donc comptabilisés au crédit des budgets des Commissions d'aide à la création, et, d'autre part, de la quote-part de ces mêmes intérêts éventuellement redistribués via un « bonus » sur droits câble France répartis aux ayants droit (en cas de situation excédentaire).

Pour ce qui concerne les mouvements « hors répartition » constatés en 2017, ceux-ci couvrent exceptionnellement 4 années de corrections, notamment celles issues des différentes décisions de requalification de programmes (« taux de prise en charges ») éventuellement rétroactives prises en accord avec la Commission des Droits de Retransmission. Les principaux programmes concernés étaient les suivants : « 7 à 8 », « Les reines du shopping », « On n'est pas couché », « Météo à la carte », « Les carnets de Julie », et « Les années bonheur ».

L'Assemblée générale ANGOA du 26 juin 2017 a par ailleurs décidé dans le cadre d'une résolution spécifique d'affecter l'intégralité du report à nouveau existant au 31 décembre 2016 à ce fonds, après imputation de l'excédent de prélèvement constaté en 2016. Elle a également décidé que les excédents ou insuffisances de prélèvements de frais de gestion futurs (bien que calculés au plus juste chaque année en fonction des prévisions de charges et de mises en paiement de droits) seraient désormais affectés ou imputés sur le fonds de garantie.

Les mouvements ayant affecté le fonds de garantie en 2017 et le solde à fin d'année sont donc les suivants :

Solde à l'ouverture au 01/01/2017	2 357 397 €
Réaffectation du Report à nouveau au fonds de garantie	872 538 €
Affectation excédent de prélèvement constaté en 2016	110 832 €
Total des intérêts encaissés en 2017	131 144 €
Intérêts sur prescriptions affectés à l'Aide à la création	- 248 000 €
Intérêts affectés aux répartitions clôturées pendant l'exercice	- 28 584 €
Provision pour intérêts affectés aux répartitions non clôturées	- 13 611 €
Intérêts redistribués via bonus (néant depuis 2010 inclus)	- €
Radiation de membres	15 €
Hors répartition (dont corrections sur intégrations) et autres réguls	- 1 412 113 €
Solde au 31/12/2017	1 769 617 €

E. Organigramme et composition des Commissions 2017

- Organigramme ANGOA :

◆ Président	Alain SUSSFELD
◆ Délégué général	Idzard VAN DER PUYL *
◆ Déléguée générale adjointe	Debora ABRAMOWICZ *
Assistante D.G. – Chargée communication	Sylvie MONIN *
◆ Chef comptable	Badia VESPASIEU *
• Assistant comptable	Séri ZEZE *
◆ Directeur de la Répartition	Eric BEAUJARD *
◆ Gestion de droits audiovisuels	
• Conflits/déclarations droits	Stéphanie CLAUDE *
	/ Guillaume OFFROY *
• Répartitions droits ANGOA-AGICOA	Nathalie BERCHE *
	/ Laure CAPTIER *
	/ Fabienne BEAUJARD *
	/ Bruno DUPUY *
	/ Fabienne GALONZKA *
	/ Marie-Astrid LEGENDRE *
◆ Aide à la création	
• Télévision	Elvira KAURIN-LACOUR *
• Cinéma / CM	Catherine FADIER *
	/ Séverine THUET *

* = personnel PROCIREP mis à disposition de l'ANGOA

- Composition de la Commission Exécutive au 31 décembre 2017 :

. <i>Président :</i>	Alain SUSSFELD
. <i>Collège cinéma :</i>	Emmanuel AGNERAY Alain BENGUIGUI Caroline BONMARCHAND Frédéric BRILLION Jérôme DOPFFER Jean-Baptiste DUPONT Stéphane MARSIL Manuel MUNZ Mathias RUBIN Alain TERZIAN
. <i>Collège télévision :</i>	François BERTRAND Christine CAMDESSUS Thibaut CHATEL Sophie DELOCHE Arnaud DE MEZAMAT Sophie GOUPIL Arnaud HAMELIN † Martin LAURENT Stéphane MOATTI Olivier RONCIN

- Composition de la Commission d'Aide à la Création Cinéma 2017 (titulaires) :

. <i>Président :</i>	Marc IRMER
. <i>Producteurs :</i>	Emmanuel AGNERAY Alain BENGUIGUI Frédéric BRILLION Jean-Baptiste DUPONT Ron DYENS Sébastien FECHNER Pierre GARNIER Michaël GENTILE Nicolas MAUVERNAY Muriel MERLIN David POIROT Julien SEUL Antoine SIMKINE
. <i>Diffuseurs :</i>	Aurélie ROUVIERE (F3 Cinéma) Nathalie TOULZA-MADAR (TF1 Films)
. <i>Consultants CM :</i>	Marie AGNELY Arnaud DEMUYNCK Emilie DUBOIS Pierre-Yves JOURDAIN Lily LAMBERT Sandrine PILLON Ryme WEHBI

- Composition de la Commission d'Aide à la Création Télévision en 2017 (titulaires) :

. <i>Présidente :</i>	Caroline ROUSSEL
. <i>Vice-Présidente :</i>	Blanche GUICHOU
. <i>Producteurs :</i>	Caroline ADRIAN Elisabeth ARNAC Laura BARRAUD Jean-Paul BOUCHENY Sara BRUCKER Isabelle DEGEORGES Fabrice ESTEVE Sophie FAUDEL Katell FRANCE Anne LABRO Julie LAFORE Aurélien LARGER Xavier MATTHIEU Valérie MONTMARTIN Adrien OUMHANI Song PHAM Ivan ROUVEURE Jan VASAK
. <i>Diffuseurs :</i>	Rachel ADOUL (Arte) Michel CATZ (TF1) Olivier DAUBE / Olivier BRUMELLOT (France 3 Régions) Céline GANDNER (France 5) Alain JOHNSON (Planète) Delphine MANOURY (TV5 Monde) Alexandre MARIONNEAU (France 2)

- Composition de la Commission des Droits de Retransmission 2017 :

- . *Président :* Idzard VAN DER PUYL (ANGOA).
- . *Organisations de producteurs :* Catherine BERTIN (SPI)
Florence BRAKA (SATEV)
Hortense DE LABRIFFE (API)
Vincent GISBERT (SPECT)
Frédéric GOLDSMITH (UPC)
Stéphane LE BARS (USPA & SPFA)
Jérôme DECHESNES (USPA)
- . *Sociétés de gestion collective :* Mathieu DEBUSSCHERE (A.R.P.)

Annexes :

**Titres obligataires en portefeuille sous mandat de gestion
au 31.12.2017 :**

	Banque gestionnaire	Code	Date d'acquisition	Date d'échéance	Valeur nominale (€)	Taux d'intérêt nominal	Prix de revient total (€)	Cours d'achat
ALSTOM	Martin Maurel	FR0010870949	02/02/2017	18/03/2020	250 000,00	4,500%	293 267,12	1,13300
ANGLO AME	Martin Maurel	XS0995040051	24/08/2017	20/11/2020	300 000,00	2,875%	330 430,07	1,07930
AVIVA PLC	BNP - CAM G.	XS1490131056	14/09/2016	13/12/2018	100 000,00	Tx Var.	99 971,00	0,99971
BFCM	Martin Maurel	XS1379128215	15/04/2016	14/06/2019	300 000,00	0,250%	300 430,77	1,00119
BOUYGUES	Martin Maurel	FR0010853226	03/07/2015	12/02/2018	300 000,00	4,000%	331 605,12	1,08946
BPCE 5,10%	Martin Maurel	FR0010621532	01/10/2015	27/06/2018	300 000,00	5,100%	336 816,26	1,12160
CAP GEMINI	Martin Maurel	FR0012821932	02/03/2017	01/07/2020	200 000,00	1,750%	211 360,12	1,04491
CFF	Martin Maurel	FR0011178938	03/06/2015	24/02/2018	100 000,00	4,250%	111 476,03	1,10300
CFF	Martin Maurel	FR0011178938	09/06/2015	24/02/2018	200 000,00	4,250%	222 891,78	1,10200
CREDIT AGRICOLE	Martin Maurel	FR0011075084	21/03/2016	28/07/2018	300 000,00	4,100%	328 648,52	1,08930
CREDIT DU NORD	Martin Maurel	FR0011415348	20/10/2015	26/02/2018	300 000,00	Tx Var.	303 669,80	1,01070
CS LONDON	Martin Maurel	XS1247516088	25/09/2015	25/06/2018	300 000,00	Tx Var.	300 115,86	1,00026
DAIMLER	Martin Maurel	DE000A169GZ7	18/01/2016	18/01/2019	300 000,00	Tx Var.	300 004,80	0,99993
DEUTSCHE BANK T	BNP - CAM G.	DE000DL19SS0	13/04/2016	13/04/2018	400 000,00	Tx Var.	399 596,00	0,99899
EUTLSAT	Martin Maurel	FR0011164664	11/07/2016	14/01/2019	300 000,00	5,000%	343 358,03	1,11980
FCE BANK	Martin Maurel	XS1362349869	04/02/2016	11/08/2018	206 000,00	Tx Var.	206 000,00	1,00000
FCE BANK	Martin Maurel	XS1362349869	04/02/2016	11/08/2018	94 000,00	Tx Var.	94 065,80	1,00070
FERROVIAL	BNP - CAM G.	XS0879082914	01/03/2016	30/01/2018	300 000,00	3,375%	318 695,58	1,05946
FONCIERE REG 3,87	BNP - CAM G.	FR0011345545	05/02/2016	16/01/2018	300 000,00	3,875%	320 135,25	1,06500
GECINA	Martin Maurel	FR0011233337	15/04/2016	11/04/2019	300 000,00	4,750%	340 203,33	1,13297
GENERAL MOTOR F	Martin Maurel	XS1121198094	24/08/2016	15/10/2019	300 000,00	1,875%	320 210,56	1,05118
GLENCORE FINANC	Martin Maurel	XS0974877150	20/06/2017	30/09/2020	300 000,00	3,375%	335 905,03	1,09518
HEIDELBERG	Martin Maurel	XS0478803355	13/01/2017	03/04/2020	230 000,00	7,500%	287 202,53	1,22704
HENKEL AG&CO	BNP - CAM G.	XS1488370740	13/09/2016	13/09/2018	200 000,00	Tx Var.	200 200,00	1,00100
HSBC	Martin Maurel	FR0013062684	29/01/2016	27/11/2019	300 000,00	Tx Var.	300 276,02	1,00009
ICADE	Martin Maurel	FR0011577170	29/01/2016	30/01/2019	300 000,00	2,250%	312 610,33	1,04185
JC DECAUX	Martin Maurel	FR0011413863	29/05/2015	08/02/2018	300 000,00	2,000%	314 332,97	1,04153
MANPOWER	Martin Maurel	XS0794990050	01/07/2016	22/06/2018	400 000,00	4,500%	433 241,10	1,08150
METRO	Martin Maurel	DE000A1MA9K8	19/05/2016	19/05/2019	300 000,00	3,375%	327 298,40	1,08332
MONDI FI	Martin Maurel	XS0834719303	27/06/2017	28/09/2020	300 000,00	3,375%	337 810,68	1,10070
PSA BANQUE	Martin Maurel	XS1548539441	05/01/2017	05/01/2020	300 000,00	0,500%	301 740,00	1,00580
RCI	Martin Maurel	FR0012596179	14/02/2017	04/03/2020	200 000,00	0,625%	203 667,21	1,01236
RCI	Martin Maurel	FR0012596179	28/02/2017	04/03/2020	100 000,00	0,625%	101 891,58	1,01270
RCI BANQUE 2,875%	BNP - CAM G.	XS0905797113	28/01/2016	22/01/2018	200 000,00	2,875%	207 766,26	1,03836
REG FONC	Martin Maurel	FR0011345545	29/05/2015	16/01/2018	300 000,00	3,875%	329 419,36	1,08352
SANTANDER	BNP - CAM G.	XS1218217377	18/01/2017	20/04/2018	200 000,00	0,625%	202 385,78	1,00722
SAPRR	Martin Maurel	FR0011884899	18/01/2016	29/03/2019	200 000,00	Tx Var.	201 562,67	1,00747
SG EURIBOR 3	Martin Maurel	XS1264495000	16/07/2015	22/07/2018	300 000,00	Tx Var.	300 180,00	1,00060
ST GOBAIN	Martin Maurel	XS 0546725358	06/10/2015	08/10/2018	210 000,00	4,000%	230 958,00	1,09820
VALEO 4,87	Martin Maurel	FR0011043124	01/06/2015	11/05/2018	300 000,00	4,875%	338 622,10	1,12581
VIVENDI	Martin Maurel	FR0010830034	10/05/2016	02/12/2019	300 000,00	4,875%	356 075,36	1,16534
VODAFONE	Martin Maurel	XS1372838083	22/02/2016	25/02/2019	300 000,00	Tx Var.	300 000,00	1,00000
VOLKSWAGEN INTE	BNP - CAM G.	XS1167637294	09/08/2016	16/07/2018	400 000,00	Tx Var.	399 121,33	0,99780
VOLVO TREASURY	Martin Maurel	XS0858089740	24/05/2016	12/11/2019	300 000,00	2,375%	324 300,03	1,06919
VOLVO TREASURY	BNP - CAM G.	XS1435165045	13/06/2016	13/06/2018	400 000,00	Tx Var.	400 000,00	1,00000
VONOVIA FINANCE	BNP - CAM G.	DE000A185WC9	13/09/2016	07/09/2018	300 000,00	Tx Var.	300 000,00	1,00000
WENDEL	Martin Maurel	FR0011321256	31/05/2016	17/09/2019	300 000,00	5,875%	363 847,34	1,17125
					12 690 000,00		13 523 365,88	

**AIDE A LA CREATION
(CINEMA ET TELEVISION)**

**ORGANISMES AYANT BENEFICIE DE CONCOURS
PENDANT 3 ANNEES CONSECUTIVES
(2015-2017)**

AIDES AUX SOCIETES (Aides à la création d'œuvres, tous types d'aides confondus : Courts et Longs Métrages, Documentaires, Fictions, Animations) :

13 PRODUCTION ; A PERTE DE VUE ; AGAT FILMS & CIE ; ALEGRIA ; ALIGAL PRODUCTION ; ALTER EGO PRODUCTION ; ANA FILMS ; ARTLINE FILMS ; ARTURO MIO ; ATOPIC ; AURORA FILMS ; AUTOUR DE MINUIT ; BANGUMI ; BARNEY PRODUCTION ; BATHYSPHERE PRODUCTIONS ; BCI COMMUNICATION ; BELLOTA FILMS ; BONNE PIOCHE TELEVISION ; BONOBO PRODUCTION ; BROTHER FILMS ; CAMERA LUCIDA ; CANDELA PRODUCTIONS ; C.F.R.T. ; CHABRAQUE PRODUCTIONS ; CIE DES PHARES ET BALISES ; CINEDOC FILMS ; CINETEVE ; COCOTTES MINUTE PRODUCTIONS ; COMIC STRIP PRODUCTION ; CRESCENDO MEDIA FILMS ; CYBER GROUP STUDIOS ; DAY FOR NIGHT PRODUCTIONS ; DE FILMS EN AIGUILLE ; EASY TIGER ; ECCE FILMS ; EGO PRODUCTIONS ; ENVIE DE TEMPETE PRODUCTIONS ; ERE PRODUCTION ; EVS PRODUCTIONS ; EX NIHILO ; FAITES UN VŒU ; FANTASTICO QUAD TV ; FLACH FILMS PRODUCTION ; FLAIR PRODUCTION ; FUTURIKON ; GAUMONT ANIMATION ; GAUMONT TELEVISION ; GEDEON PROGRAMMES ; HIKARI FILMS ; IDEALE AUDIENCE ; I.N.A. ; J.P.L. PRODUCTIONS ; KARE PRODUCTIONS ; KAZAK PRODUCTIONS ; KANARI FILMS ; KEREN PRODUCTION ; KIDAM ; K'IEN PRODUCTIONS ; KUIV PRODUCTIONS ; KWAÏ ; L'IMAGE D'APRES ; LA GENERALE DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ; LA HUIT PRODUCTION ; LABEL VIDEO ; L'ATELIER DOCUMENTAIRE ; LE REGARD SONORE ; LEITMOTIV PRODUCTION ; LES BATELIERES PRODUCTIONS ; LES BONS CLIENTS ; LES DOCS DU NORD ; LES FILMS A CINQ ; LES FILMS D'ICI ; LES FILMS D'ICI 2 ; LES FILMS DE LA PLUIE ; LES FILMS DE L'AQUEDUC ; LES FILMS DU BALIBARI ; LES FILMS DU BELIER ; LES FILMS DU POISSON ; LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE ; LES FILMS DU ZEBRE ; LES FILMS D'UN JOUR ; LES FILMS GRAIN DE SABLE ; LES POISSONS VOLANTS ; LES PRODUCTIONS DU LAGON ; LES PRODUCTIONS VIVEMENT LUNDI ! ; LITTLE BIG STORY ; LIZLAND FILMS ; LOOK AT SCIENCES ; MACALUBE FILMS ; MARMITA FILMS ; MC4 ; MELISANDE FILMS ; MEZZANINE FILMS ; MILLE ET UNE FILMS ; MONA LISA PRODUCTION ; MOTHER PRODUCTION ; MOVING PUPPET ; NARRATIO FILMS ; NILAYA PRODUCTIONS ; NORD OUEST DOCUMENTAIRES ; PAPY 3D PRODUCTIONS ; PETIT A PETIT PRODUCTION ; PETIT FILM ; POINT DU JOUR ; POIS CHICHE FILMS ; PRODUCTION 24 IMAGES ; PROGRAM 33 ; QUARK PRODUCTIONS ; QUILOMBO FILMS ; REAL PRODUCTIONS ; ROCHE PRODUCTIONS ; SACREBLEU PRODUCTIONS ; SCARLETT PRODUCTIONS ; SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTIONS ; SCOTTO PRODUCTIONS ; SECONDE VAGUE PRODUCTIONS ; SLOW PRODUCTION ; SOMBRERO FILMS ; SUPERMOUCHE PRODUCTION ; SURVIVANCE ; TAKAMI PRODUCTIONS ; TALWEG PRODUCTION ; TANT MIEUX PROD ; TEMPS NOIR ; THE KINGDOM ; THE PROD ; TITA PRODUCTIONS ; TOURNEZ S'IL VOUS PLAÏT PRODUCTION (TSVP) ; TROISIEME ŒIL STORY ; T.S. PRODUCTIONS ; UN FILM A LA PATTE ; VIA DECOUVERTES PRODUCTION ; VRAIVRAI FILMS ; WATCH NEXT MEDIA ; WHAT'S UP FILMS ; WILD ANGLE PRODUCTIONS ; XILAM ANIMATION ; YAMI 2 ; YUKUNKUN PRODUCTIONS ; YUZU PRODUCTIONS ; ZADIG PRODUCTIONS ; Z.E.D.

QUOTE-PARTS REVERSEES AUX SOCIETES D'AYANTS DROIT : SOCIETE DES AUTEURS REALISATEURS PRODUCTEURS (A.R.P.)

* * *

**Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres Audiovisuelles -
Angoa**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 324-17 du code de la
propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes a des
actions d'aide à la création**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 324-17 du code de la propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes a des actions d'aide à la création

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Adhérents

Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres Audiovisuelles - Angoa

11bis, rue Jean Goujon

75008 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 324-17 du code de la propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes à des actions d'aide à la création, nous avons établi la présente attestation sur le montant total des aides à la création Télévision et Cinéma (ci-après « les Informations ») accordé par l'Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres Audiovisuelles (ci-après « la Société ») figurant dans le rapport au 31 décembre 2017, ci-joint (ci-après « le Document »).

Ces Informations ont été établies sous la responsabilité de votre directeur général à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il nous appartient d'attester ces Informations.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la répartition des aides Télévision et Cinéma par « types d'aides ».

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des sommes utilisées à des actions d'aide à la création. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les Informations données dans le Document ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces Informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- vérifier par sondages la concordance des montants individuels des aides Télévision et Cinéma accordés en 2017 figurant dans le Document avec le montant correspondant figurant dans la convention signée entre la société et le bénéficiaire ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des Informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le montant total des aides à la création Télévision et Cinéma (ci-après « les Informations ») accordé par la Société figurant dans le Document.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens de l'article L. 324-17 du code de la propriété intellectuelle.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Anne Claire Ferrie

2018.04.24

19:58:38 +02'00'



Commission d'Aide à la Création Cinéma

Bilan et détail des aides 2017

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
nombre de commissions															
2	4	4	4	4	4	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4

court métrage

aides votées

50 000	48 450	111 050	98 400	110 500	111 750	97 925	101 200	74 550	105 200	75 405	82 600	85 650	169 050	183 750	191 800
--------	--------	---------	--------	---------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	--------	---------	---------	---------

% sur budget global

14%	9%	12%	10%	13%	11%	11%	10%	9%	10%	9%	12%	11%	12%	8%	10%
-----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----	----	-----	-----	-----	----	-----

dossiers examinés

33	49	48	50	50	40	54	43	45	45	44	46	56	53	48	52
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

dossiers acceptés

29	37	41	44	38	37	48	42	42	41	41	42	49	47	45	49
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

% d'acceptation

88%	76%	85%	88%	76%	93%	89%	98%	93%	91%	93%	91%	88%	89%	94%	94%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

aide moyenne

1 724	1 309	2 709	2 236	2 908	3 020	2 040	2 410	1 775	2 566	1 839	1 967	1 748	3 597	4 083	3 914
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

long métrage

aides votées

304 250	464 750	822 800	848 800	758 600	947 500	760 950	882 400	718 900	915 500	800 015	618 150	714 300	1 290 750	2 151 700	1 766 900
---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	-----------	-----------	-----------

% sur budget global

86%	91%	88%	90%	87%	89%	89%	90%	91%	90%	91%	88%	89%	88%	92%	90%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

dossiers examinés

45	76	81	76	72	81	92	82	101	99	100	89	108	96	124	95
----	----	----	----	----	----	----	----	-----	----	-----	----	-----	----	-----	----

dossiers acceptés

40	57	59	70	60	63	73	75	86	85	79	73	94	81	108	89
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	----

% d'acceptation

89%	75%	73%	92%	83%	78%	79%	91%	85%	86%	79%	82%	87%	84%	87%	94%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

aide moyenne

7 606	8 154	13 946	12 126	12 643	15 040	10 424	11 765	8 359	10 771	10 127	8 468	7 599	15 935	19 923	19 853
-------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	-------	--------	--------	-------	-------	--------	--------	--------

total général

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
aides votées															
354 250	513 200	933 850	947 200	869 100	1 059 250	858 875	983 600	793 450	1 020 700	875 420	700 750	799 950	1 459 800	2 335 450	1 958 700

dossiers examinés

78	125	129	126	122	121	146	125	146	144	144	135	164	149	172	147
----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

dossiers acceptés

69	94	100	114	98	100	121	117	128	126	120	115	143	128	153	138
----	----	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

% d'acceptation

88%	75%	78%	90%	80%	83%	83%	94%	88%	88%	83%	85%	87%	86%	89%	94%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----



Aides accordées par la Commission Cinéma en 2017 = 1 958 700 €

Aide à la production de Courts Métrages

191 800 €

10 15 PRODUCTIONS	COMMISSION du 22/09/2017	4 550 €
2017	Roberto le canari de Nathalie SAUGEON / Le dernier des oiseaux de Benoît PANNETIER / Les Baigneuses de L. PRIN et A. LE BERRE / Beaux Draps d'Anna NOZIERE	
AFFREUX SALES ET MECHANTS	COMMISSION du 22/09/2017	2 100 €
2017	Lendemains Funèbres de Ambroisie MICHEL / T-A-V-K-PA de Maurine NICOT	
AMA PRODUCTIONS	COMMISSION du 23/06/2017	3 150 €
2017	Les années de Jeanne TRAON-LOISELEUX / Ces jours qui restent d'Antoine PINEAU	
AURORA FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	7 000 €
2017	Soleil Blanc de Scott NOBLET / Souvenir inoubliable d'un ami de Wisam CHARAF / Notre dame de la Zad de Xavier DELAGNES / Le télescope d'Einstein d'Evgenia ALEXANDROVA	
AUTOUR DE MINUIT	COMMISSION du 15/12/2017	7 000 €
2017	Brexiculted de Chris SHEPHERD / Metamorphosis de J.F. JACINTO et C. PEREIRA	
BAGAN FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	2 100 €
2017	L'essence de Sofia GUTMAN / Cyclistes de Veljko POPOVIC	
BARNEY PRODUCTION	COMMISSION du 22/09/2017	4 550 €
2017	Roujoula de El Faris DUPUID / Pompom Girl de Adriana SOREIL / Mauvais œil de Colia VRANICI / Mega Lune de Pauline RAMBEAU DE BARALON	
BATHYSPHERE PRODUCTIONS	COMMISSION du 15/12/2017	6 300 €
2017	Daniel fait face de Marine ATLAN / Le Vent tourne de Laura TUILLIER / Saint Jacques Gay-Lussac de Louis SEGUIN	
BLAST PRODUCTION	COMMISSION du 24/03/2017	1 750 €
2017	Livraison de Steeve CALVO / Souvenirs Souvenirs de Bastien DUBOIS	
BOBI LUX	COMMISSION du 22/09/2017	1 750 €
2017	Bulles d'air de Daouda DIAKHATE / Faites entrer Harry ! de Anne-Marie PUGA	
CAIMANS PRODUCTIONS	COMMISSION du 23/06/2017	7 000 €
2017	Tout le monde ne survivra pas de Thibaut LANG-WILLAR / Tempus Fugit de Lorenzo RECIO / La Persistente de Camille LUGAN	
CHEVALDEUXTROIS	COMMISSION du 24/03/2017	1 750 €
2017	Lâchez les chiens d'Emmanuelle FLEYTOUX / A l'étoile de Rachel LANG	

DE L'AUTRE COTE DU PERIPH 2017	La Reine de l'Evasion d'Aurélie CARDIN / La Petite Sirène de Manon AMACOUTY	COMMISSION du 15/12/2017	1 750 €
EASY TIGER 2017	Johnny de Jérôme CASANOVA / Atomic Strip d'Aurélien DESCHAMPS	COMMISSION du 15/12/2017	5 250 €
ECCE FILMS 2017	Atomium de Marie LOSIER / Pas le niveau de Camille RUTHERFORD / Mens de Isabelle PRIM	COMMISSION du 22/09/2017	7 000 €
FILMO 2017	Natché d'Hannibal MAHE / Le brame du cerf de Sylvain ROBINEAU / Pour Ernestine de Rodolphe VIEMONT	COMMISSION du 15/12/2017	2 800 €
FILMS DE L'ARLEQUIN 2017	Guide de jardinage de Sarah Jane SCEBAT-HATOOKA / Comme un fleuve de Sandra DESMAZIERES / Domus de Delphine PRIET-MAHEO	COMMISSION du 22/09/2017	7 000 €
FILMS DE L'AUTRE COUGAR 2017	Massachusetts de Jordi PERINO / Le voyage de Yashar de Sébastien de MONBRISON / D'ocre et de suie de Romain GRESILLON	COMMISSION du 15/12/2017	1 750 €
FILMS DU BELIER 2017	La Vénus au vélo de Gabriel ABRANTES / De la terreur, mes sœurs d'Alexis LANGLOIS / Aline de Simon GUELAT	COMMISSION du 15/12/2017	4 900 €
FILMS DU NORD 2017	La tortue d'or de C. TISSERAND et C. TOCCO / Bamboule de Emilie PIGEARD / La Pêche miraculeuse de Fabrice LUANG-VIJA	COMMISSION du 22/09/2017	7 000 €
FILMS GRAND HUIT 2017	Que la nuit s'achève de Denoal ROUAUD / Petitalc d'Audrey JEAN BAPTISTE / Le septième continent de Noé DEBRE	COMMISSION du 23/06/2017	2 100 €
FILMS NORFOLK 2017	Lendemain de mariage de Robin FABRE / Pollux de M. MONGE et M. DICHTER	COMMISSION du 23/06/2017	1 750 €
FOLIMAGE STUDIO 2017	Le chat qui pleure de Alain GAGNOL et J-L.FELICIOLI / Le refuge de l'écureuil de Chaitane CONVERSAT / Comme un poisson hors de l'eau de Krishna Chandran A.NAIR	COMMISSION du 23/06/2017	7 000 €
FOLLE ALLURE 2017	Béatrice de Rinatu FRASSATI / Au cœur des femmes de Marie MURCIA / Histoires d'entrejambes de Myleine GUIARD-SCHMID	COMMISSION du 23/06/2017	1 750 €
GASP 2017	Doubout de S. MALLEON et P. LE GALL / Un monde Meilleur de Clémence MARCADIER	COMMISSION du 24/03/2017	2 450 €
GLADYS GLOVER 2017	Coqueluche d'Aurélien PEYRE / Fleur de peau de Mathilde BARAILLE-GAY	COMMISSION du 23/06/2017	1 750 €
GOOD FORTUNE FILMS 2017	Dylan de Jérémie DUBOIS / Peau rouge de Johann BERTELLI / Corps solitaire d'Akihiro HATA	COMMISSION du 23/06/2017	1 750 €

HIRVI PRODUCTION	COMMISSION du 22/09/2017	1 750 €
2017	Chien bleu de F. LIATARD et J. TROUILH / 24/7 de Baptist PENETTICOBRA	
IKKI FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	2 800 €
2017	Riviera de Jonas SCHLOESING / La Fuite de Luc LAVALT	
JPL FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	5 600 €
2017	Au bord du lac de Camille AUTHOUART / Jacotolocotoc de Thomas SECAZ	
LA RUCHE PRODUCTIONS	COMMISSION du 24/03/2017	2 800 €
2017	Nacht Wald de Mali ARUN / Crocs de Sébastien VANICEK	
LARDUX FILMS	COMMISSION du 24/03/2017	5 950 €
2017	Love, he said d'Ines SEDAN / Folie Douce, Folie Dure de Marine LACLOTTE / Le jour extraordinaire de Joanna LURIE	
LES FEES PRODUCTIONS	COMMISSION du 23/06/2017	3 850 €
2017	La vie sur Mars de Marie Léa REGALES / Même pas mal, petit animal de Juliette KEMPF	
	ISAN 0000-0004-71BC-0000-A-0000-0000-7	La vie sur Mars de Marie Léa REGALES
LES PRODUITS FRAIS	COMMISSION du 22/09/2017	2 450 €
2017	Dysfonctionnatus de Antoine DAHAN / Au Revoir Paris de Coralie MAJOUGA	
METRONOMIC	COMMISSION du 24/03/2017	4 900 €
2017	Altération de Jérôme BLANQUET / Amerigo et le Nouveau Monde de L. BRICENO et L. CROUZEIX / Repassages de Ivan RABBIOSI / Gurgol Korgelzblark [Safari] de Guillaume RIEU	
MEZZANINE FILMS	COMMISSION du 24/03/2017	6 300 €
2017	Le monde est à toi de Ridwane BELLAWELL / Le visage de S. LISTA et F. MOREAU / Un héros américain d'Anthony QUERE	
NOODLES PRODUCTION	COMMISSION du 23/06/2017	4 550 €
2017	Piqueuse de Giordano GEDERLINI / Comment Fernando Pessoa sauva le Portugal d'Eugène GREEN / Las Cruces de Nicolas BOONE	
NOUVELLE DONNE PRODUCTIONS	COMMISSION du 22/09/2017	1 750 €
2017	Un animal de Kevin LAMETA / Elle s'appelait Baby de B. GOURDEN et M. LALEU	
OFFSHORE	COMMISSION du 23/06/2017	5 600 €
2017	Home Sick de Koy KAMURA / Yusuf d'Aliou SOW / Il était une fois mon prince viendra de Lola NAYMARK	
PAPY 3D PRODUCTIONS	COMMISSION du 22/09/2017	5 600 €
2017	Roughhouse de Jonathan HOGDSON / Lilas de Riga de Lizete UPITE / Ce qui résonne dans le silence de Marine BLIN	
PERSPECTIVE FILMS	COMMISSION du 23/06/2017	3 850 €
2017	Flexible de Matthieu SALMON / Territoires illuminés de Vincent GERARD / Rien ne s'oppose au jour de Romain KRONENBERG	
PUNCHLINE CINEMA	COMMISSION du 22/09/2017	2 800 €
2017	Hizia de Chabname ZARIAB / L'aventure atomique de Loïc BARCHE	

QUARTETT PRODUCTION 2017	Krisis d'Elisabeth CARAVELLA / Mappemonde de Viken ARMENIAN / De passage de Julia COLIN	COMMISSION du 15/12/2017	1 750 €
QUI VIVE ! 2017	L'Allée des Siffleurs de Julien HERICHON / Sous les pavés de Thibault LE TEXIER	COMMISSION du 23/06/2017	1 750 €
SACREBLEU PRODUCTIONS 2017	L'heure de l'ours d'Agnès PATRON / Permission de Martin RAZY / Le diamant d'Olga de asz SIWINSKI	COMMISSION du 15/12/2017	7 000 €
SPECTRE PRODUCTIONS 2017	M'Tsambo de Laura HENNO / Zona norte de Jean-Charles HUE / L'inconnu de Collegno, une fable d'hiver de Maïder FORTUNE	COMMISSION du 15/12/2017	1 750 €
TAKAMI PRODUCTIONS 2017	Le bout de la piste de Sophie THOUVENIN / Prague de Reda MUSTAFA / Tournée de nuit d'Hüseyin Aydin GÜRSOY	COMMISSION du 15/12/2017	7 000 €
XBO FILMS 2017	Radio Pilotis de S.GERBEAUD et M.DE PANAFIEU / La boîte de Marie-Pierre HAUWELLE / Par-dessus tout de Lisa KLEMENZ	COMMISSION du 15/12/2017	3 150 €
YUKUNKUN PRODUCTIONS 2017	Kenza des choux de Sofia ALAOUI / Des fleurs de Baptiste PETIT GATS / Sacré cœur de Antoine CAMARD	COMMISSION du 22/09/2017	3 850 €

Aide au développement de Longs Métrages

I 766 900 €

10 15 PRODUCTIONS 2017	Tous des anges (ex Tuer le père) de Marina DIABY / Lola vers la mer de Laurent MICHELI / Imbuvable de Marcia ROMANO	COMMISSION du 15/12/2017	10 850 €
	ISAN 0000-0004-A1F1-0000-G-0000-0000-Q	Imbuvable de Marcia ROMANO	
ALEXANDRE FILMS 2017	L'union sacrée 2 de Alexandre ARCADY / Loufoque de Diane KURYS / Robe de marié de Alexandre AJA	COMMISSION du 24/03/2017	31 500 €
	ISAN 0000-0004-53D5-0000-E-0000-0000-W	L'union sacrée 2 de Alexandre ARCADY 146.438	
ALFAMA FILMS 2017	Le cahier noir (ou Le livre noir du père Dinis) de Valeria SARMIENTO / Feu d'artifice de Marie VERMILLARD / Ville de Province de Jackie BASTIDE	COMMISSION du 15/12/2017	21 350 €
	ISAN 0000-0004-5214-0000-7-0000-0000-G	Feu d'artifice de Marie VERMILLARD	
AMA PRODUCTIONS 2017	Les jours de lumière de Jeanne TRAON LOISELEUX / L'exil au cœur de Julien FERET / Jusqu'à l'os de Grégory ROBIN / Pay back (non EOF) de Tornike BZIAVA	COMMISSION du 15/12/2017	10 500 €
	ISAN 0000-0004-A248-0000-3-0000-0000-S	L'exil au cœur de Julien FERET	
ANDOLFI 2017	Les éphémères de Pierre CRETON / Que demande le peuple de Valérie MINETTO / So, je suis de Julie ALLIONE / Harvest (non EOF) de Ely DAGHER	COMMISSION du 15/12/2017	23 500 €
	ISAN 0000-0003-EBAF-0000-P-0000-0000-0	Que demande le peuple de Valérie MINETTO	
ARAPROD 2017	Milarepa dans les fraises de Marc GIBAJA / La pomme de Catherine PEIX / La tuerie de Gorune APRIKIAN	COMMISSION du 15/12/2017	24 150 €
	ISAN 0000-0004-8484-0000-K-0000-0000-E	La pomme de Catherine PEIX	
ARIZONA PRODUCTIONS 2017	Femme fatale (non EOF) de Kyoko MIYAKE / La vie mode d'emploi (ou The best we can) (non EOF) de Alejandro FERNANDEZ ALMENDRAS / Le secret de la famille Soltani (non EOF) de Majdi LAKHDAR	COMMISSION du 15/12/2017	12 250 €
	ISAN 0000-0004-7BD3-0000-W-0000-0000-F	La vie mode d'emploi de Alejandro FERNANDEZ ALMENDRAS	

AURORA FILMS		COMMISSION du 15/12/2017	11 200 €
2017	Déjeuner sur l'herbe (ou Wish tree) de Valérie MREJEN / La bête dans la jungle de Patric CHIHA / Le château du comte Atlaste de Olivier GUIDOUX		
	ISAN 0000-0004-A234-0000-A-0000-0000-7	Déjeuner sur l'herbe de Valérie MREJEN	
BANSHEE FILMS		COMMISSION du 24/03/2017	8 400 €
2017	La sentinelle (ou North sentinel) de Delphine JACQUET / Darwin de Oren ADAF		
	ISAN 0000-0004-4EFF-0000-K-0000-0000-E	Darwin de Oren ADAF	
BORSALINO PRODUCTIONS		COMMISSION du 23/06/2017	23 100 €
2017	Mal élevés ! de Nicolas CUCHE / Pornocratie		
	ISAN 0000-0004-3DC4-0000-I-0000-0000-K	Pornocratie	
BRIO FILMS		COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	L'aviatrice / The protectors (non EOF) de Lionel BAILLIU / Cornelius (non EOF)		
	ISAN 0000-0004-B023-0000-R-0000-0000-U	Cornelius	
CAPTURE THE FLAG FILMS		COMMISSION du 15/12/2017	19 600 €
2017	Les engagés de Ahmed DRAME / Street cred / Roues libres (ou Hasta la vista) de Benjamin ROCHER		
	ISAN 0000-0004-9EE9-0000-H-0000-0000-N	Street cred	
CARACTERES PRODUCTIONS		COMMISSION du 22/09/2017	8 400 €
2017	A mains nues de Nader T. HOMAYOUN / Les rois ne pleurent pas (esp) de Federico VEIROJ / La corne (azéri) de Esmaeel MONCEF		
	ISAN 0000-0004-8A09-0000-6-0000-0000-J	A mains nues de Nader T. HOMAYOUN	
CHAPKA FILMS		COMMISSION du 24/03/2017	11 550 €
2017	Petit Jésus de Julien RIGOULOT / L'air de rien de Marie REMOND / Pas plus de quatre heures de sommeil de Mélissa THEURIAU		
	ISAN 0000-0004-54C1-0000-4-0000-0000-P	L'air de rien de Marie REMOND	
CHEVALDEUXTROIS		COMMISSION du 15/12/2017	10 500 €
2017	Mon légionnaire de Rachel LANG / Les détectives de Claude SCHMITZ		
	ISAN 0000-0004-9C7E-0000-6-0000-0000-J	Les détectives de Claude SCHMITZ	
CHI FOU MI PRODUCTIONS		COMMISSION du 15/12/2017	10 150 €
2017	Alice + I de Benjamin PARENT / Une ile au paradis de Barthélémy GROSSMAN / L'erasmus de l'espace de Victor WATEL		
	ISAN 0000-0004-855E-0000-N-0000-0000-5	Une ile au paradis de Barthélémy GROSSMAN	
CINE NOMINE		COMMISSION du 24/03/2017	31 500 €
2017	L'ombre de moi-même (ex Qui êtes-vous ?) / Garde rapprochée de Clovis CORNILLAC / Un océan d'amour de Philippe LARUE		
	ISAN 0000-0004-52FD-0000-H-0000-0000-N	Qui êtes-vous ?	
CINE SUD PROMOTION		COMMISSION du 22/09/2017	19 600 €
2017	Lettres depuis le pays des Tarahumaras de Federico CECHETTI / La fille de sa mère de Dima EL HERR / Ziyara (doc) de Simone BITTON		
	ISAN 0000-0004-8B85-0000-C-0000-0000-I	Lettres depuis le pays des Tarahumaras de Federico CECHETTI	
CINEMA DEFACTO		COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	El puma de Marcela SAID / Les fugueurs de Valérie MASSADIAN / Grossir le ciel de Christophe ALI		
	ISAN 0000-0004-A23B-0000-8-0000-0000-D	Les fugueurs de Valérie MASSADIAN	
DE FILMS EN AIGUILLE		COMMISSION du 22/09/2017	12 950 €
2017	Les fantômes du Père Lachaise / Entrevoir de Delphine LANSON		
	ISAN 0000-0003-6821-0000-S-0000-0000-R	Les fantômes du Père Lachaise	
DIAPHANA FILMS		COMMISSION du 22/09/2017	31 500 €
2017	Les locataires de l'été de Fabrice GOBERT / Celle que vous croyez de Safy NEBBOU		
	ISAN 0000-0004-3C8D-0000-8-0000-0000-D	Les locataires de l'été de Fabrice GOBERT	
DIBONA FILMS		COMMISSION du 22/09/2017	8 400 €
2017	Deschanel ou l'art du ridicule de Jean-Marc PEYREFITTE / Post-partum de Frédéric GRIVOIS / Je ne suis pas un héros de Marc SYRIGAS		
		Post-partum de Frédéric GRIVOIS	

EASY TIGER		COMMISSION du 15/12/2017	24 500 €
2017	Pour Assia de Houda BENYAMINA / Les garçons n'existent pas de Cécile MILLE / Voir Carthage et mourir de Chloé LARROUCHI		
	ISAN 0000-0004-A1F9-0000-J-0000-0000-H	Les garçons n'existent pas de Cécile MILLE	
ECCE FILMS		COMMISSION du 15/12/2017	13 300 €
2017	Delta (ou Working title) de Claire DOYON / Yves de Benoit FORGEARD / J'ai tué Franck Red de Bertrand MANDICO		
	ISAN 0000-0004-9FDC-0000-A-0000-0000-7	Delta de Claire DOYON	
EDI FILMS		COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	Le grand retour (ex Les forces de l'esprit) de Benoit GRAFFIN / La bague au doigt (ex Françoise ou la bague au doigt) de Sandrine KIBERLAIN / Striptease		
	ISAN 0000-0004-78A5-0000-Q-0000-0000-X	Le grand retour de Benoit GRAFFIN	
ENVIE DE TEMPETE		COMMISSION du 24/03/2017	10 500 €
2017	Ulysse et Mona de Sébastien BETBEDER / Vae victis, malheur aux vaincus de Philippe PETIT		
	ISAN 0000-0004-60BA-0000-0-0000-0000-3	Vae victis, malheur aux vaincus de Philippe PETIT	
ESTRELLA PRODUCTIONS		COMMISSION du 15/12/2017	26 600 €
2017	Malika (ou L'éducation de Malika) de Laïla MARRAKCHI / La fine fleur (ex Four roses) de Pierre PINAUD		
	ISAN 0000-0004-985E-0000-7-0000-0000-G	L'éducation de Malika de Laïla MARRAKCHI	
EX NIHILO		COMMISSION du 15/12/2017	25 200 €
2017	Le vampire de Lyon (ex X) de Patricia MAZUY / David Brown DE Emilie DELEUZE		
	ISAN 0000-0004-9FA7-0000-O-0000-0000-2	David Brown de Emilie DELEUZE	
FILMS D'ANTOINE		COMMISSION du 24/03/2017	12 600 €
2017	Corpore sano de Alante KAVAITE / Toi d'abord de Emilie DELEUZE / Submergée de Alante KAVAITE		
	ISAN 0000-0004-429F-0000-X-0000-0000-C	Corpore sano de Alante KAVAITE	
FILMS DU 24		COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	T'inquiète (ou Au calme / ex Pension complète) de Philippe LEFEBVRE / Ma vie à Marseille (ex Filles de banlieue) de Cécile SELLAM / Premier de la classe de Stéphane BEN LAHCENE		
	ISAN 0000-0004-A229-0000-P-0000-0000-0	Ma vie à Marseille de Cécile SELLAM	
FILMS DU BELIER		COMMISSION du 24/03/2017	30 100 €
2017	Un jeune artiste de Gabriel ABRANTES / De nos frères blessés de Héliel CISTERNE / Rêves de garçons de Héliel CISTERNE		
	ISAN 0000-0004-75F4-0000-B-0000-0000-4	De nos frères blessés de Héliel CISTERNE	
FILMS DU CAP		COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	Raoul et les Raouliens (ex Gaël et les Gaëliens) de François DESAGNAT / Cadillac de Martin FOUGEROL / Les bons morceaux (ex French butcher) de Christopher THOMPSON		
	ISAN 0000-0004-9D02-0000-Y-0000-0000-9	Gaël et les Gaëliens de François DESAGNAT	
FILMS DU LENDEMAIN		COMMISSION du 23/06/2017	31 500 €
2017	Le siège du Palais de Pablo AGUERO / Mister Casanova de Benoit JACQUOT / J'arrive de Jacques DOILLON		
	ISAN 0000-0004-723F-0000-Y-0000-0000-9	J'arrive de Jacques DOILLON	
FILMS HATARI		COMMISSION du 22/09/2017	31 500 €
2017	A l'aube, l'espoir de Sarah LEONOR / Moto Guzzi California de Igor WOJTOWICZ / Joanne de Clary DEMANGEON et Diego GOVERNATORI		
	ISAN 0000-0004-8A00-0000-Z-0000-0000-6	Moto Guzzi California de Igor WOJTOWICZ	
FILMS VELVET		COMMISSION du 24/03/2017	31 500 €
2017	FB2 (ou Reste tranquille) de Farid BENTOUMI / La gueule du crocodile de Jean-Baptiste POUILLOUX / RZ4 de Rebecca ZLOTOWSKI		
	ISAN 0000-0004-3C64-0000-C-0000-0000-1	La gueule du crocodile de Jean-Baptiste POUILLOUX	
FOLIVARI		COMMISSION du 24/03/2017	27 650 €
2017	Les nazis, mon père et moi de Rémy SCHAEPMAN / Ernest et Célestine, quelques jours en Charabie de Julien CHENG et Jean-Christophe ROGER		
	ISAN 0000-0004-52CF-0000-Y-0000-0000-9	Ernest et Célestine, quelques jours en Charabie de J. CHENG et J.-C. ROGER	
FORMOSA PRODUCTIONS		COMMISSION du 15/12/2017	8 400 €
2017	Bilal de Benoit MARIAGE / Yes we can Inch'Allah de Fidèle KOFI		
	ISAN 0000-0004-A356-0000-I-0000-0000-K	Yes we can Inch'Allah de Fidèle KOFI	

GABRIEL PRODUCTIONS	COMMISSION du 23/06/2017	22 750 €
2017	La ligne bleue de Pierre-Henri SALFATI / Si seulement tu m'avais dit de Marc ANGELO / Il était une fois de Olivier DORAN	
	ISAN 0000-0004-6BC2-0000-E-0000-0000-W	Si seulement tu m'avais dit de Marc ANGELO
GLORIA FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	15 100 €
2017	La pluie et le beau temps (ex Ils désertent) de Florence VIGNON / Debout sur la montagne de Sébastien BETBEDER / Mon tissu préféré (arabe) de Gaya Jiji	
	ISAN 0000-0004-784D-0000-6-0000-0000-J	Mon tissu préféré (arabe) de Gaya Jiji 06/18
HAUT ET COURT	COMMISSION du 23/06/2017	28 700 €
2017	Les cahiers de Joana HADJITHOMAS et Khalil JOREIGE / Lucie Lumière de Zoltan MAYER / Les chamanes (ou Mon initiation chez les chamanes) de Fabienne BERTHAUD	
	ISAN 0000-0004-7171-0000-L-0000-0000-B	Les chamanes de Fabienne BERTHAUD
INCOGNITA FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	17 500 €
2017	Double jeu de Anne GIAFFERI / Une belle équipe de Bourlem GUERDJOU / Oh les filles de François ARMANET	
	ISAN 0000-0004-A22D-0000-8-0000-0000-D	Oh les filles de François ARMANET
JS PRODUCTIONS	COMMISSION du 22/09/2017	10 500 €
2017	#EuroTrip (ex Interrail) de Carmen ALESSANDRIN / Bouddha boudoir de Elsa LEVY / On efface tout de Julie MANOUKIAN	
	ISAN 0000-0004-987E-0000-R-0000-0000-U	Bouddha boudoir de Elsa LEVY
JULIANNE FILMS	COMMISSION du 24/03/2017	10 500 €
2017	Le sommet des Dieux de Patrick IMBERT	
	ISAN 0000-0003-F79C-0000-2-0000-0000-V	Le sommet des Dieux de Patrick IMBERT
KARE PRODUCTIONS	COMMISSION du 22/09/2017	31 500 €
2017	Family switch de Jean-Patrick BENES / Mikado de Baya KASMI	
	ISAN 0000-0004-3D04-0000-9-0000-0000-A	Mikado de Baya KASMI
KAZAK PRODUCTIONS	COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	Titane de Julia DUCOURNAU / La légende du guerrier sexuel (ex La bifle) de Jean-Baptiste SAUREL / Madhouse de Nicolas PLESKOF	
	ISAN 0000-0004-B7CD-0000-V-0000-0000-I	La légende du guerrier sexuel de Jean-Baptiste SAUREL
KIEN PRODUCTIONS	COMMISSION du 23/06/2017	8 750 €
2017	La colère du tigre de Sandrine BONNAIRE / Mauvais fils (chinois) de Linbo WANG	
	ISAN 0000-0004-6C94-0000-E-0000-0000-W	La colère du tigre de Sandrine BONNAIRE
KINOELEKTRON	COMMISSION du 24/03/2017	8 400 €
2017	Gardien de Bani KOSHNOUDI / Frost (non EOF) de Sharunas BARTAS / Lost country (non EOF) de Vladimir PERISIC	
	ISAN 0000-0004-7C56-0000-O-0000-0000-2	Frost de Sharunas BARTAS 28/03/18
KORO FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	8 400 €
2017	100 kg d'étoiles de Marie-Sophie CHAMBON / Strip de Frédéric FARRUCCI	
	ISAN 0000-0004-6C91-0000-0-0000-0000-3	Strip de Frédéric FARRUCCI
LA CHAUVÉ SOURIS	COMMISSION du 24/03/2017	21 000 €
2017	La belle vie de Marguerite ABOUET c/o LCS / Yallah de Bourlem GUERDJOU c/o INDIE	
	ISAN 0000-0004-7C5D-0000-M-0000-0000-8	La belle vie de Marguerite ABOUET
LA VOIE LACTÉE	COMMISSION du 23/06/2017	8 400 €
2017	Tajumul, président d'Afghanistan (ex Portrait de Tajumul en président d'Afghanistan) de Dominique CHOISY / Shadowland (ex Once upon a time in the south) de Gaele DENIS / Marta de Jean ANOUILH	
	ISAN 0000-0003-8CE4-0000-R-0000-0000-U	Shadowland de Gaele DENIS
LARDUX FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	16 100 €
2017	Les voisins de mes voisins sont mes voisins de Anne-Laure DAFFIS et Léo MARCHAND	
	ISAN 0000-0004-8806-0000-U-0000-0000-L	Les voisins de mes voisins sont mes voisins de Anne-Laure DAFFIS et Léo MARCHAND
LES PARTENAIRES	COMMISSION du 24/03/2017	8 400 €
2017	Le petit Spirou 2 / Mademoiselle Tarte-aux-citrons (ex Un mari pour la vie) de Mathias MALZIEU / Les enchainés de Nicolas BARRY	
	ISAN 0000-0004-54D0-0000-9-0000-0000-A	Les enchainés de Nicolas BARRY

LFP FILMS PELLEAS	COMMISSION du 23/06/2017	31 500 €
2017	Indéterminé Nicole GARCIA / Plaire, baiser et courir vite de Christophe HONORE	
	ISAN 0000-0004-67F9-0000-0-0000-0000-3 Plaire, baiser et courir vite de Christophe HONORE T08/17	
LIONCEAU FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	Les filles de l'orage de Alissa WENZ / Léo et moi de Victoria BEDOS / Le roi de gloire de Hélène ANGEL	
	ISAN 0000-0004-992C-0000-O-0000-0000-2 Les filles de l'orage de Alissa WENZ	
MAYBE MOVIES	COMMISSION du 23/06/2017	26 600 €
2017	Calamity Jane, une enfance de Martha Jane Canary de Rémi CHAYE / La brèche aux loups de Michel LEVIANT	
	ISAN 0000-0004-7134-0000-X-0000-0000-C Calamity Jane, une enfance de Martha Jane Canary de Rémi CHAYE	
MC4	COMMISSION du 15/12/2017	8 400 €
2017	La marche des loups de Jean-Michel BERTRAND / Chambord, le cycle éternel de Laurent CHARBONNIER	
	ISAN 0000-0004-9B02-0000-V-0000-0000-I Chambord, le cycle éternel de Laurent CHARBONNIER	
MEZZANINE FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	28 700 €
2017	En pays natal de Pascal TESSAUD / Paula de Angela TERRAIL / Les fantômes aquatiques de Lata MASUD	
	ISAN 0000-0004-A23C-0000-D-0000-0000-Z Paula de Angela TERRAIL	
MOANA FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	31 500 €
2017	Richie de Frédéric BEIGBEDER / Une chance de plus de Lionel STEKETEE	
	ISAN 0000-0004-8A19-0000-G-0000-0000-Q Une chance de plus de Lionel STEKETEE	
MOBY DICK FILMS	COMMISSION du 22/09/2017	31 500 €
2017	Mademoiselle de Jonquières de Emmanuel MOURET / Tel Aviv - Beyrouth de Michale BOGANIM	
	ISAN 0000-0004-8C51-0000-J-0000-0000-H Tel Aviv - Beyrouth de Michale BOGANIM	
MOONSHAKER FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	Play de Anthony MARCIANO / Rock paper	
	ISAN 0000-0004-B915-0000-M-0000-0000-8 Rock paper	
MPM FILM	COMMISSION du 15/12/2017	8 400 €
2017	Pirates de Myriam GHARBI / L'otage du fleuve de Nicolas CISSE / Moon (ou The man who defuses bomb and found a living body) de Karim AINOUIZ	
	ISAN 0000-0004-7CFA-0000-6-0000-0000-J L'otage du fleuve de Nicolas CISSE	
NAIA PRODUCTIONS	COMMISSION du 24/03/2017	18 550 €
2017	Air de Nadia NIAKHLE / Esprits de famille / A fleur de peau de Julien CARPENTIER	
	ISAN 0000-0004-5436-0000-D-0000-0000-Z Esprits de famille	
NEBO PRODUCTIONS	COMMISSION du 22/09/2017	8 400 €
2017	Avec toi de Eric BESNARD / Et pendant ce temps-là, les étoiles chantaient de Caroline GLORION	
	ISAN 0000-0004-8D09-0000-T-0000-0000-O Et pendant ce temps-là, les étoiles chantaient de Caroline GLORION	
NOODLES PRODUCTION	COMMISSION du 15/12/2017	8 400 €
2017	Pillow man de Stéphane GRODET / La kronik de Gary-Pierre VICTOR / La villa du Français de Olivier DAHAN	
	ISAN 0000-0004-5297-0000-I-0000-0000-Y La kronik de Gary-Pierre VICTOR	
OCTOPOLIS	COMMISSION du 24/03/2017	8 400 €
2017	Un Noël à Paris de JIM / La bonne éducation	
	ISAN 0000-0004-6910-0000-2-0000-0000-V La bonne éducation	
OFFSHORE	COMMISSION du 23/06/2017	18 550 €
2017	Split de Fabrice BRACQ / Les empereurs de Valérie LEROY / Trois enfances de Simone MASSI	
	ISAN 0000-0004-91C4-0000-Z-0000-0000-6 Les empereurs de Valérie LEROY	
PETIT FILM	COMMISSION du 15/12/2017	30 800 €
2017	La fille au bracelet de Stéphane DEMOUSTIER / Earwig de Lucile HADZIHAILOVIC / Inaccessible de Loran BONNARDOT	
	ISAN 0000-0004-9F98-0000-J-0000-0000-H Earwig de Lucile HADZIHAILOVIC	

POLARIS FILM PRODUCTION	COMMISSION du 22/09/2017	31 500 €
2017	La vraie vie (ex On ira voir la mer) de Hubert GILLET / Magasin général de Christian DUGAY	
	ISAN 0000-0004-4002-0000-I-0000-0000-K	La vraie vie de Hubert GILLET
PRODUCTIONS BALTHAZAR	COMMISSION du 22/09/2017	18 200 €
2017	Saint Jacques de Thomas BARDINET / Foudroyés de Bibi BERGERON / La vie, animal de Vincent VIZIOZ	
	ISAN 0000-0004-9F8A-0000-J-0000-0000-H	Foudroyés de Bibi BERGERON
RADAR FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	L'âme de ma vie (ex Mon ange) de Alice TAGLIONI / Le teckel de Benoit GRAFFIN / Comme mon fils de Edgar MARIE	
	ISAN 0000-0004-A253-0000-K-0000-0000-E	Le teckel de Benoit GRAFFIN
RAYMANTA PRODUCTIONS	COMMISSION du 15/12/2017	8 400 €
2017	Barbara, il était une voix de Raphaël de VELLIS / Une Américaine à Paris (ou Survivre dans la rue) de Eric de MONTALIER / Syndrome (non EOF) de Stéphane ALLAGNON	
	ISAN 0000-0004-4817-0000-B-0000-0000-4	Une Américaine à Paris de Eric de MONTALIER
RECIFILMS	COMMISSION du 22/09/2017	21 700 €
2017	No like de Simon BOUISSON / C'est la vie de Thomas PERRIER / Les petites voleuses de Sacha SPERLING et Pietro de ROTSCCHILD	
	ISAN 0000-0004-71A6-0000-2-0000-0000-V	C'est la vie de Thomas PERRIER
REMORA FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	14 000 €
2017	Je ne sais pas, je ne sais plus, je suis perdu(e) (ex Comme les six doigts de la main) de Marie CALDERA/ La traductrice de Daniel HENRIQUEZ RODRIGUEZ / Mor l'bab de Yakout EL HABABI	
	ISAN 0000-0004-3C3D-0000-R-0000-0000-U	Comme les six doigts de la main de Marie CALDERA
SACREBLEU PRODUCTIONS	COMMISSION du 23/06/2017	31 500 €
2017	Calamity Jane, une enfance de Martha Jane Cannary de Rémi CHAYE / Le royaume des courants d'air (ex Mister Sirocco) de Benoit CHIEUX / La brigade chimérique de Nassos VAKALIS	
	ISAN 0000-0004-0DFA-0000-M-0000-0000-8	Le royaume des courants d'air de Benoit CHIEUX
SBS FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	31 500 €
2017	Connaissez-vous Coline ? de Pascal BONITZER / Synonymes (ex Micro Robert) de Nadav LAPID / Nouvelle Leïla Slimani	
	ISAN 0000-0004-9E12-0000-R-0000-0000-U	Synonymes de Nadav LAPID
SOMBRERO FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	30 450 €
2017	Mes chers parents (ex Les parents) de Ernesto ONA / La balade des gens heureux Brice EMIEL / Le voyage de Magda de Pierre PINAUD	
	ISAN 0000-0004-A22A-0000-U-0000-0000-L	La balade des gens heureux Brice EMIEL
SPECIAL TOUCH STUDIOS	COMMISSION du 23/06/2017	8 400 €
2017	Fanon de Jean-Claude BARNY / Allah n'est pas obligé de Zaven NAJJAR / La fabuleuse histoire de M. Owens de Denis DO	
	ISAN 0000-0004-6A7A-0000-L-0000-0000-B	Fanon de Jean-Claude BARNY
SRAB FILMS	COMMISSION du 15/12/2017	8 400 €
2017	Les clochards célestes de Nadège LOISEAU / Brasero (ex La grève) de Dominique BAUMARD / St-Omer de Alice DIOP	
	ISAN 0000-0004-6F7F-0000-3-0000-0000-S	Brasero de Dominique BAUMARD
SUPERBE FILMS	COMMISSION du 23/06/2017	8 400 €
2017	Tellement romantique de Hector CABELLO-REYES / L'évangile de Jimmy de Alexandre AJA	
		L'évangile de Jimmy de Alexandre AJA
TABO TABO FILMS	COMMISSION du 23/06/2017	21 700 €
2017	Tombée du ciel (ex Plus fort que tout) de Marion LAINE / Si tu vois ma mère (ex Maman est en haut / ex La vie de ma mère) de Nathanael GUEDJ / Les petits chevaux de Tarquinia de Matthieu ROZE	
	ISAN 0000-0004-8B7E-0000-F-0000-0000-T	Les petits chevaux de Tarquinia de Matthieu ROZE
TAT PRODUCTIONS	COMMISSION du 22/09/2017	31 500 €
2017	Terra Willy de Eric TOSTI	
	ISAN 0000-0004-2714-0000-O-0000-0000-2	Terra Willy de Eric TOSTI
TIMSHEL PRODUCTIONS	COMMISSION du 23/06/2017	8 400 €
2017	Le deuil du héros de Antonio HEBRARD / Midinette de Maria LARREA	
	ISAN 0000-0004-725B-0000-Y-0000-0000-9	Le deuil du héros de Antonio HEBRARD

TO BE CONTINUED		COMMISSION du 23/06/2017	8 400 €
2017	Dieu reconnaîtra les siens de Hassan LEGZOULI / Ses bras sont des serpents de Emmanuel BELLEGARDE / Les macaronis de Eléonore FAUCHER		
	ISAN 0000-0004-6EBE-0000-I-0000-0000-K	Dieu reconnaîtra les siens de Hassan LEGZOULI	
TOPSHOT FILMS		COMMISSION du 15/12/2017	10 500 €
2017	Facteur pour femmes de Bastien DARET / Les serruriers de Emilie NOBLET / Ecce homo de Aude THURIES		
	ISAN 0000-0004-A20C-0000-K-0000-0000-E	Les serruriers de Emilie NOBLET	
TS PRODUCTIONS		COMMISSION du 24/03/2017	31 500 €
2017	Dissimulations de Julie LOPEZ-CURVAL / Un pas de côté de Anne NOVION / L'enfant rêvé (ex L'alliance) de Raphaël JACOULOT		
	ISAN 0000-0004-53B1-0000-B-0000-0000-4	L'alliance de Raphaël JACOULOT	
UNITE DE PRODUCTION		COMMISSION du 15/12/2017	25 900 €
2017	La lumière assassinée de Boris LOJKINE / La chambre du fond (ou Rue Ordener Rue Labat) de Anne FEINSILBER / Petite sauvage de Emma BENESTAN		
	ISAN 0000-0004-A1DF-0000-T-0000-0000-O	La chambre du fond de Anne FEINSILBER	
WHITE STAR		COMMISSION du 23/06/2017	8 400 €
2017	The time before de Christophe JEAUFFROY / Je suis la légende de Joséphine FLASSEUR / Ne dis rien à ma mère de Sami ZITOUNI		
	ISAN 0000-0004-6E19-0000-0-0000-0000-3	Je suis la légende de Joséphine FLASSEUR	
WHY NOT PRODUCTIONS		COMMISSION du 22/09/2017	31 500 €
2017	Bécassine ! de Bruno PODALYDES / La favorite de Maïwenn		
	ISAN 0000-0004-8C2D-0000-C-0000-0000-1	Bécassine de Bruno PODALYDES	
WINDY PRODUCTION		COMMISSION du 22/09/2017	3 150 €
2017	Gueule d'ange de Vanessa FILHO / Les bonnes actions de Eric CAPITAINE		
	ISAN 0000-0004-942A-0000-U-0000-0000-L	Gueule d'ange de Vanessa FILHO	



Agence Nationale de Gestion
des Œuvres Audiovisuelles

Commission d'Aide à la Création Télévision

Bilan et détail des aides 2017

BILAN DES AIDES TELEVISION

AIDE A LA CREATION ANGOA

EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de Commissions	11	11	11	11	11	12	12	12
Types d'aides								
ANIMATION								
Total subventions	118 700	89 600	77 160	84 000	88 560	175 590	236 600	247 825
% du budget	11,5%	9,1%	9,5%	8,8%	12,9%	11,0%	12,8%	10,7%
nbre dossiers examinés	64	71	66	47	78	64	64	74
nbre dossiers acceptés	55	39	46	42	66	51	60	58
subvention moyenne	2 158	2 297	1 677	2 000	1 342	3 443	3 943	4 273
% réussite	86%	55%	70%	89%	85%	80%	94%	78%
DOCUMENTAIRE								
Total subventions	577 180	537 720	434 365	558 790	365 556	860 990	910 880	1 161 603
% du budget	56,1%	54,4%	53,5%	58,3%	53,4%	54,0%	49,4%	50,0%
nbre dossiers examinés	611	621	653	681	716	689	594	625
nbre dossiers acceptés	291	266	276	329	351	329	300	348
subvention moyenne	1 983	2 022	1 574	1 698	1 041	2 617	3 036	3 338
% réussite	48%	43%	42%	48%	49%	48%	51%	56%
DOCUMENTAIRE DVLPMT								
Total subventions	155 700	171 400	172 805	160 600	125 100	246 160	334 400	465 025
% du budget	15,1%	17,3%	21,3%	16,8%	18,3%	15,4%	18,1%	20,0%
nbre dossiers examinés	180	211	240	264	319	294	261	309
nbre dossiers acceptés	112	135	186	185	214	189	196	227
subvention moyenne	1 390	1 270	929	868	585	1 302	1 706	2 049
% réussite	62%	64%	78%	70%	67%	64%	75%	73%
FICTION								
Total subventions	177 800	189 600	128 270	154 600	105 000	310 710	363 790	448 275
% du budget	17,3%	19,2%	15,8%	16,1%	15,3%	19,5%	19,7%	19,3%
nbre dossiers examinés	141	155	114	140	132	151	158	175
nbre dossiers acceptés	86	93	75	75	81	85	90	118
subvention moyenne	2 067	2 039	1 710	2 061	1 296	3 655	4 042	3 799
% réussite	61%	60%	66%	54%	61%	56%	57%	67%
TOTAL								
Total des subventions	1 029 380	988 320	812 600	957 990	684 216	1 593 450	1 845 670	2 322 728
Total des dossiers examinés	996	1058	1073	1132	1245	1198	1077	1183
Total des dossiers acceptés	544	533	583	631	712	654	646	751
Subvention moyenne	1 892	1 854	1 394	1 518	961	2 436	2 857	3 093
TOTAL GENERAL	1 029 380	988 320	812 600	957 990	684 216	1 593 450	1 845 670	2 322 728

DETAILS DES SUBVENTIONS 2017

ANGOA - Commission TV - subventions 2017

genre	date com	dossier	société	subANGOA
ANIMATION				
	16/02/2017	20051	STUDIO HARI	10 500,00 €
	16/02/2017	20052	HAUT ET COURT TV	3 500,00 €
	16/02/2017	20053	LES FILMS DE LA DECOUVERTE	5 250,00 €
	16/02/2017	20054	MELTING PRODUCTIONS	6 300,00 €
	16/02/2017	20055	CYBER GROUP STUDIOS	5 600,00 €
	16/02/2017	20056	PICOLO PICTURES	5 600,00 €
	16/02/2017	20057	LARDUX FILMS	10 000,00 €
	16/02/2017	20058	STUDIO REDFROG	3 850,00 €
	16/02/2017	20122	CUBE CREATIVE	5 250,00 €
	18/05/2017	20344	MONKEY EGGS	2 800,00 €
	18/05/2017	20345	XBO FILMS	4 200,00 €
	18/05/2017	20346	LA STATION ANIMATION	8 400,00 €
	18/05/2017	20347	LES FILMS DU NORD	5 600,00 €
	18/05/2017	20348	MIAM ! ANIMATION	10 500,00 €
	18/05/2017	20349	TAT PRODUCTIONS	4 200,00 €
	18/05/2017	20350	XILAM ANIMATION	14 000,00 €
	28/09/2017	20525	CROSS RIVER PRODUCTIONS	4 375,00 €
	28/09/2017	20526	TANT MIEUX PROD	15 000,00 €
	28/09/2017	20527	LES FILMS JACK FEBUS	4 200,00 €
	28/09/2017	20528	WATCH NEXT MEDIA	9 450,00 €
	28/09/2017	20529	CAUSETTE PROD	8 400,00 €
	28/09/2017	20530	SPECIAL TOUCH STUDIOS	2 100,00 €
	28/09/2017	20531	GAUMONT ANIMATION	4 200,00 €
	28/09/2017	20532	DONCVOILA PRODUCTIONS	12 250,00 €
	28/09/2017	20533	LES PRODUCTIONS VIVEMENT LUNDI!	15 600,00 €
	28/09/2017	20534	LA CHOUETTE COMPAGNIE	4 900,00 €
	28/09/2017	20535	SILEX	10 500,00 €
	28/09/2017	20536	MILLIMAGES	3 000,00 €
	14/12/2017	20807	2 MINUTES	3 500,00 €
	14/12/2017	20808	CYBER GROUP STUDIOS	5 250,00 €
	14/12/2017	20809	DANDELOOO	4 200,00 €
	14/12/2017	20810	DARJEELING	4 200,00 €
	14/12/2017	20811	GO-N PRODUCTIONS	3 500,00 €
	14/12/2017	20812	KAWANIMATION	5 250,00 €
	14/12/2017	20813	LE REGARD SONORE	5 250,00 €
	14/12/2017	20814	MELTING PRODUCTIONS	5 250,00 €
	14/12/2017	20816	MONELLO PRODUCTIONS	4 200,00 €
	14/12/2017	20817	MOVING PUPPET	3 500,00 €
	14/12/2017	20818	TRALALERE	4 200,00 €

				Somme	247 825,00 €
DOCU					
	19/01/2017	19963	DE FILMS EN AIGUILLE		5 250,00 €
	19/01/2017	19964	MANO A MANO		2 800,00 €
	19/01/2017	19965	ZADIG PRODUCTIONS		3 255,00 €
	19/01/2017	19968	EX NIHILO		2 800,00 €
	19/01/2017	19974	TALWEG PRODUCTION		4 550,00 €
	19/01/2017	19977	PROGRAM33		2 450,00 €
	19/01/2017	19978	CAMERA LUCIDA PRODUCTIONS		2 800,00 €
	19/01/2017	19980	CIE DES PHARES ET BALISES		17 500,00 €
	19/01/2017	19982	PROGRAM33		3 150,00 €
	19/01/2017	19985	ERE PRODUCTION		2 100,00 €
	19/01/2017	19986	D VOX		2 800,00 €
	19/01/2017	19987	COMIC STRIP PRODUCTION		2 100,00 €
	19/01/2017	19989	TERRA LUNA FILMS		4 200,00 €
	19/01/2017	19993	INA		2 100,00 €
	19/01/2017	19995	ZADIG PRODUCTIONS		2 450,00 €
	19/01/2017	19997	CINETEVE		3 500,00 €
	19/01/2017	19998	CAMERA LUCIDA PRODUCTIONS		5 250,00 €
	19/01/2017	19999	COMIC STRIP PRODUCTION		2 000,00 €
	19/01/2017	20000	ARDECHE IMAGES PRODUCTION		2 100,00 €
	19/01/2017	20003	CINETEVE		2 800,00 €
	19/01/2017	20004	TARMAK FILMS		1 750,00 €
	19/01/2017	20005	ARTLINE FILMS		3 500,00 €
	19/01/2017	20006	LES VALSEURS		2 100,00 €
	19/01/2017	20009	FILMOVER PRODUCTION		2 000,00 €
	19/01/2017	20011	GIRELLE PRODUCTION		1 750,00 €
	19/01/2017	20012	ALTO MEDIA AND CO		3 850,00 €
	19/01/2017	20014	CFRT		2 500,00 €
	19/01/2017	20015	CAUSETTE PROD		2 800,00 €
	19/01/2017	20017	LES FILMS DE L'OEIL SAUVAGE		3 850,00 €
	19/01/2017	20018	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE		5 250,00 €
	19/01/2017	20021	LES FILMS DE L'OEIL SAUVAGE		5 250,00 €
	19/01/2017	20022	COCOTTES MINUTE PRODUCTIONS		3 500,00 €
	19/01/2017	20023	POINT DU JOUR		2 800,00 €
	19/01/2017	20024	GEDEON PROGRAMMES		3 150,00 €
	19/01/2017	20025	ZYCOPOLIS PRODUCTIONS		1 750,00 €
	19/01/2017	20026	O2B FILMS		5 250,00 €
	19/01/2017	20027	POIS CHICHE FILMS		3 500,00 €
	19/01/2017	20030	LA CLAIRIERE PRODUCTION		1 750,00 €
	16/02/2017	20064	MAD FILMS		10 500,00 €
	16/02/2017	20066	LES FILMS DU BALIBARI		3 500,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	16/02/2017	20067	WENDIGO FILMS	1 980,00 €
	16/02/2017	20070	PUMPERNICKEL FILMS	3 675,00 €
	16/02/2017	20076	ECLECTIC PRESSE	2 800,00 €
	16/02/2017	20095	CINETEVE	3 500,00 €
	16/02/2017	20096	SCOTTO PRODUCTIONS	3 500,00 €
	16/02/2017	20097	VISION INTERNATIONALE CORSICA	2 100,00 €
	16/02/2017	20101	NOLIPROD	2 800,00 €
	16/02/2017	20104	ELEPHANT ADVENTURES	2 100,00 €
	16/02/2017	20105	MACALUBE FILMS	3 500,00 €
	16/02/2017	20107	GEDEON PROGRAMMES	3 500,00 €
	16/02/2017	20111	COCOTTES MINUTE PRODUCTIONS	4 550,00 €
	16/02/2017	20112	LITTLE BIG STORY	5 600,00 €
	16/02/2017	20115	UN FILM A LA PATTE	3 500,00 €
	16/02/2017	20116	ALLUMAGE	2 625,00 €
	16/02/2017	20117	PASSE SIMPLE	3 850,00 €
	16/02/2017	20118	COMIC STRIP PRODUCTION	3 150,00 €
	16/02/2017	20119	ZADIG PRODUCTIONS	4 200,00 €
	16/02/2017	20120	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	3 900,00 €
	16/02/2017	20154	WILD ANGLE PRODUCTIONS	1 200,00 €
	16/02/2017	20156	MILLE PLATEAUX PRODUCTIONS	2 000,00 €
	16/02/2017	20158	CIE DES PHARES ET BALISES	4 200,00 €
	16/02/2017	20159	LES FILMS DE L'OEIL SAUVAGE	5 250,00 €
	16/02/2017	20160	VIE DES HAUTS PRODUCTION	2 100,00 €
	16/02/2017	20161	THE KINGDOM	1 800,00 €
	16/02/2017	20162	PRISMEDIA	2 800,00 €
	16/02/2017	20163	YUZU PRODUCTIONS	2 800,00 €
	16/03/2017	20124	LE- LOKAL PRODUCTION	2 800,00 €
	16/03/2017	20126	THE PROD	3 150,00 €
	16/03/2017	20127	LE CINQUIEME REVE	3 850,00 €
	16/03/2017	20128	LA HUIT PRODUCTION	2 800,00 €
	16/03/2017	20130	KUIV PRODUCTIONS	2 450,00 €
	16/03/2017	20131	SANCHO ET COMPAGNIE	4 200,00 €
	16/03/2017	20135	LES FILMS DU SILLAGE	4 200,00 €
	16/03/2017	20138	TRANSPARENCES PRODUCTIONS	3 150,00 €
	16/03/2017	20141	MC4	4 550,00 €
	16/03/2017	20142	GIRELLE PRODUCTION	2 450,00 €
	16/03/2017	20143	LES FILMS D'ICI- MEDITERRANEE	4 200,00 €
	16/03/2017	20145	LITTLE BIG STORY	3 150,00 €
	16/03/2017	20146	MISS LUNA FILMS	2 100,00 €
	16/03/2017	20148	COCOTTES MINUTE PRODUCTIONS	3 150,00 €
	16/03/2017	20168	SANOSI PRODUCTIONS	2 100,00 €
	16/03/2017	20170	PYRAMIDE PRODUCTIONS	4 200,00 €
	16/03/2017	20172	POINT DU JOUR	2 800,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	16/03/2017	20175	MAGNETO PRESSE	5 600,00 €
	16/03/2017	20177	LAND DOC PRODUCTION	2 730,00 €
	16/03/2017	20178	ARGANE PRODUCTIONS	2 700,00 €
	16/03/2017	20179	ABER IMAGES	2 800,00 €
	16/03/2017	20180	LES FILMS DU BALIBARI	3 500,00 €
	16/03/2017	20181	K2 PRODUCTIONS	2 415,00 €
	16/03/2017	20182	LES FILMS DU BALIBARI	3 500,00 €
	16/03/2017	20183	LES FILMS D'UN JOUR	1 750,00 €
	16/03/2017	20185	CFRT	2 450,00 €
	16/03/2017	20189	PRISM'S	2 100,00 €
	16/03/2017	20190	IDEALE AUDIENCE	3 500,00 €
	16/03/2017	20191	PRODIGIMA FILMS	3 150,00 €
	16/03/2017	20192	AGAT FILMS ET CIE	5 000,00 €
	20/04/2017	20211	LES FILMS DU HASARD	3 150,00 €
	20/04/2017	20213	ZADIG PRODUCTIONS	4 200,00 €
	20/04/2017	20221	DE FILMS EN AIGUILLE	3 500,00 €
	20/04/2017	20222	INA	2 450,00 €
	20/04/2017	20223	ABACARIS FILMS	5 250,00 €
	20/04/2017	20227	CINEDOC FILMS	3 500,00 €
	20/04/2017	20229	DE FILMS EN AIGUILLE	3 700,00 €
	20/04/2017	20231	REAL PRODUCTIONS	2 800,00 €
	20/04/2017	20232	PROGRAM33	3 850,00 €
	20/04/2017	20234	FLACH FILM PRODUCTION	3 850,00 €
	20/04/2017	20236	C TON FILM PRODUCTIONS	2 450,00 €
	20/04/2017	20239	ZETA PRODUCTIONS	3 150,00 €
	20/04/2017	20243	CAUSETTE PROD	3 500,00 €
	20/04/2017	20246	ELEAZAR	2 450,00 €
	20/04/2017	20247	BONNE PIOCHE TELEVISION	4 200,00 €
	20/04/2017	20248	POINT DU JOUR	3 150,00 €
	20/04/2017	20249	13 PRODUCTIONS	3 150,00 €
	20/04/2017	20250	SIECLE PRODUCTIONS	2 800,00 €
	20/04/2017	20251	ROCHE PRODUCTIONS	3 150,00 €
	20/04/2017	20254	NOVANIMA	3 500,00 €
	20/04/2017	20255	SCOTTO PRODUCTIONS	2 450,00 €
	20/04/2017	20256	ARTLINE FILMS	3 500,00 €
	20/04/2017	20257	CAMERA LUCIDA PRODUCTIONS	3 500,00 €
	20/04/2017	20258	KUIV PRODUCTIONS	3 150,00 €
	20/04/2017	20259	REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES	2 300,00 €
	20/04/2017	20260	NARRATIO FILMS	3 150,00 €
	20/04/2017	20261	SEPPIA	2 100,00 €
	20/04/2017	20262	ZED	3 500,00 €
	20/04/2017	20266	BCI COMMUNICATION	2 450,00 €
	20/04/2017	20267	KALEO FILMS	2 800,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	20/04/2017	20516	MAGNETO PRESSE	3 150,00 €
	18/05/2017	20273	5 BIS PRODUCTIONS	2 500,00 €
	18/05/2017	20274	C-P PRODUCTIONS	4 200,00 €
	18/05/2017	20276	NORD OUEST DOCUMENTAIRES	5 000,00 €
	18/05/2017	20277	YAMI 2	4 900,00 €
	18/05/2017	20278	LARDUX FILMS	2 800,00 €
	18/05/2017	20279	JULIANTO	3 150,00 €
	18/05/2017	20280	ILLEGITIME DEFENSE	3 500,00 €
	18/05/2017	20281	COCOTTES MINUTE PRODUCTIONS	4 200,00 €
	18/05/2017	20291	GALD	2 065,00 €
	18/05/2017	20292	NORD OUEST DOCUMENTAIRES	3 150,00 €
	18/05/2017	20294	LES FILMS DU BALIBARI	2 800,00 €
	18/05/2017	20296	LES FILMS D'ICI	8 400,00 €
	18/05/2017	20297	VIA DECOUVERTES FILMS	4 200,00 €
	18/05/2017	20299	PARIS BREST PRODUCTIONS	1 400,00 €
	18/05/2017	20301	LA CUISINE AUX IMAGES PRODUCTIO	2 100,00 €
	18/05/2017	20302	BKE	2 100,00 €
	18/05/2017	20305	VIVEMENT LUNDI!	4 550,00 €
	18/05/2017	20306	ALIGAL PRODUCTION	2 800,00 €
	18/05/2017	20308	VEO PRODUCTIONS	2 625,00 €
	18/05/2017	20311	MORGANE PRODUCTION	3 150,00 €
	18/05/2017	20312	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	5 250,00 €
	18/05/2017	20314	LES FILMS D'ICI	4 200,00 €
	18/05/2017	20315	INA	2 800,00 €
	18/05/2017	20316	CINETEVE	3 850,00 €
	18/05/2017	20319	QUARK PRODUCTIONS	3 500,00 €
	18/05/2017	20323	LES 48° RUGISSANTS PRODUCTIONS	3 500,00 €
	18/05/2017	20324	CINETEVE	3 500,00 €
	18/05/2017	20326	CINQUILLO FILMS	2 450,00 €
	18/05/2017	20327	LA HUIT PRODUCTION	2 100,00 €
	18/05/2017	20328	INA	2 800,00 €
	18/05/2017	20329	JRSA	2 800,00 €
	18/05/2017	20330	IDEALE AUDIENCE	3 500,00 €
	18/05/2017	20332	ROCHE PRODUCTIONS	4 200,00 €
	18/05/2017	20333	THEOREM	2 100,00 €
	29/06/2017	20351	LARDUX FILMS	4 500,00 €
	29/06/2017	20352	THE KINGDOM	3 150,00 €
	29/06/2017	20354	LES FILMS DU BALIBARI	3 395,00 €
	29/06/2017	20355	THE PROD	3 150,00 €
	29/06/2017	20357	GIRELLE PRODUCTION	1 800,00 €
	29/06/2017	20358	O2B FILMS	2 800,00 €
	29/06/2017	20360	LA SOCIETE DES APACHES	2 800,00 €
	29/06/2017	20361	ZADIG PRODUCTIONS	3 000,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	29/06/2017	20362	ALIGAL PRODUCTION	2 450,00 €
	29/06/2017	20363	TEMPS NOIR	2 800,00 €
	29/06/2017	20364	QUILOMBO FILMS	3 500,00 €
	29/06/2017	20365	GRAND ANGLE PRODUCTIONS	2 800,00 €
	29/06/2017	20367	KEREN PRODUCTIONS	3 500,00 €
	29/06/2017	20371	SURVIVANCE	3 500,00 €
	29/06/2017	20374	KANARI FILMS	2 200,00 €
	29/06/2017	20378	EKLA PRODUCTION	2 100,00 €
	29/06/2017	20379	COMIC STRIP PRODUCTION	3 150,00 €
	29/06/2017	20380	EGO PRODUCTIONS	4 550,00 €
	29/06/2017	20382	YAMI 2	3 900,00 €
	29/06/2017	20383	LA BETE	3 500,00 €
	29/06/2017	20385	SLOT MACHINE	12 600,00 €
	29/06/2017	20386	TALWEG PRODUCTION	2 800,00 €
	29/06/2017	20389	LA HUIT PRODUCTION	2 450,00 €
	29/06/2017	20390	BANGUMI	3 150,00 €
	07/09/2017	20440	ALTER EGO PRODUCTION	2 800,00 €
	07/09/2017	20444	TEMPS NOIR	2 800,00 €
	07/09/2017	20445	THE PROD	2 100,00 €
	07/09/2017	20448	13 PRODUCTIONS	3 500,00 €
	07/09/2017	20449	AAA PRODUCTION	2 450,00 €
	07/09/2017	20450	CIE DES PHARES ET BALISES	2 800,00 €
	07/09/2017	20453	POINT DU JOUR	2 450,00 €
	07/09/2017	20454	COMIC STRIP PRODUCTION	3 150,00 €
	07/09/2017	20455	ZED	2 170,00 €
	07/09/2017	20457	A PERTE DE VUE	4 480,00 €
	07/09/2017	20458	COSMOGRAPHE PRODUCTIONS	3 760,00 €
	07/09/2017	20464	PROGRAM33	2 800,00 €
	07/09/2017	20466	WILD ANGLE PRODUCTIONS	2 550,00 €
	07/09/2017	20467	LARDUX FILMS	2 450,00 €
	07/09/2017	20468	REVOLT CINEMA	3 500,00 €
	07/09/2017	20469	PAGES ET IMAGES PRODUCTIONS	3 780,00 €
	07/09/2017	20472	LES FILMS DU BILBOQUET	2 100,00 €
	07/09/2017	20473	WILD ANGLE PRODUCTIONS	4 110,00 €
	07/09/2017	20475	LES BATELIERES PRODUCTIONS	5 600,00 €
	07/09/2017	20476	LES VALSEURS	2 275,00 €
	07/09/2017	20477	FLAIR PRODUCTION	3 500,00 €
	07/09/2017	20480	13 PRODUCTIONS	3 500,00 €
	07/09/2017	20481	TEMPS NOIR	4 550,00 €
	07/09/2017	20482	ZED	7 000,00 €
	07/09/2017	20483	LES FILMS D'ICI	3 500,00 €
	07/09/2017	20484	UN FILM A LA PATTE	4 200,00 €
	07/09/2017	20485	LADYBIRDS FILMS	4 200,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	07/09/2017	20487	LEITMOTIV PRODUCTION	2 800,00 €
	28/09/2017	20539	ZADIG PRODUCTIONS	3 500,00 €
	28/09/2017	20544	LES POISSONS VOLANTS	3 150,00 €
	28/09/2017	20546	WILD HORSES AUDIOVISUEL ET CRO	3 150,00 €
	28/09/2017	20547	13 PRODUCTIONS	3 150,00 €
	28/09/2017	20549	SANOSI PRODUCTIONS	5 600,00 €
	28/09/2017	20550	VIA DECOUVERTES FILMS	4 200,00 €
	28/09/2017	20553	MEMENTO	3 850,00 €
	28/09/2017	20557	LES FILMS DE LA PLUIE	3 150,00 €
	28/09/2017	20558	CINETEVE	2 800,00 €
	28/09/2017	20560	MICHKAN WORLD PRODUCTIONS	3 150,00 €
	28/09/2017	20561	L'ATELIER DOCUMENTAIRE	1 100,00 €
	28/09/2017	20563	CIE DES PHARES ET BALISES	4 200,00 €
	28/09/2017	20564	MARTANGE PRODUCTION	4 200,00 €
	28/09/2017	20567	MILLE ET UNE FILMS	2 975,00 €
	28/09/2017	20569	GALATEE FILMS	3 500,00 €
	28/09/2017	20573	LES FILMS D'UN JOUR	2 800,00 €
	28/09/2017	20576	YUZU PRODUCTIONS	3 960,00 €
	28/09/2017	20577	BELLOTA FILMS	2 800,00 €
	28/09/2017	20579	HIKARI	2 450,00 €
	28/09/2017	20580	LES FILMS D'ICI	2 100,00 €
	28/09/2017	20583	ARTLINE FILMS	8 750,00 €
	28/09/2017	20584	VRAIVRAI FILMS	2 450,00 €
	28/09/2017	20587	LA GENERALE DE PRODUCTION AUDI	3 000,00 €
	28/09/2017	20589	LES DOCS DU NORD	2 975,00 €
	28/09/2017	20590	WHAT'S UP PRODUCTIONS	6 000,00 €
	28/09/2017	20591	GIRELLE PRODUCTION	1 400,00 €
	28/09/2017	20594	ZED	3 150,00 €
	28/09/2017	20597	LABEL VIDEO	2 450,00 €
	28/09/2017	20599	A CONTRARIO PRODUCTION	2 800,00 €
	26/10/2017	20630	ELDA PRODUCTIONS	3 080,00 €
	26/10/2017	20631	ROUGE PRODUCTIONS	2 800,00 €
	26/10/2017	20634	MON VOISIN PRODUCTIONS	2 800,00 €
	26/10/2017	20635	PETIT A PETIT PRODUCTION	9 450,00 €
	26/10/2017	20636	IN FOCUS PROD	1 600,00 €
	26/10/2017	20637	LES FILMS DU BALIBARI	2 450,00 €
	26/10/2017	20638	EGO PRODUCTIONS	2 800,00 €
	26/10/2017	20641	ROCHE PRODUCTIONS	2 450,00 €
	26/10/2017	20642	YVOIR	1 750,00 €
	26/10/2017	20644	LUMINA FILMS	3 500,00 €
	26/10/2017	20645	CFRT	3 150,00 €
	26/10/2017	20646	GEDEON PROGRAMMES	2 800,00 €
	26/10/2017	20647	LA TRAVERSE	3 500,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	26/10/2017	20648	MARMITAFILMS	4 200,00 €
	26/10/2017	20649	LES FILMS DE L'OEIL SAUVAGE	4 900,00 €
	26/10/2017	20651	TS PRODUCTIONS	2 800,00 €
	26/10/2017	20652	MORGANE PRODUCTION	3 500,00 €
	26/10/2017	20653	ZADIG PRODUCTIONS	3 150,00 €
	26/10/2017	20654	LES BONS CLIENTS	2 450,00 €
	26/10/2017	20657	CANDELA PRODUCTIONS	2 450,00 €
	26/10/2017	20660	ALKIMIA PRODUCTIONS	2 800,00 €
	26/10/2017	20663	PAGES ET IMAGES PRODUCTIONS	2 800,00 €
	26/10/2017	20664	LES DOCS DU NORD	2 625,00 €
	26/10/2017	20665	FILMOVER PRODUCTION	3 500,00 €
	26/10/2017	20666	COCOTTES MINUTE PRODUCTIONS	3 500,00 €
	26/10/2017	20667	LES FILMS DU BILBOQUET	3 500,00 €
	26/10/2017	20668	TEMPS NOIR	4 200,00 €
	26/10/2017	20669	LES GENS BIEN PRODUCTIONS	1 800,00 €
	26/10/2017	20671	SUPERMOUCHE PRODUCTIONS	2 450,00 €
	26/10/2017	20673	GRAND ANGLE PRODUCTIONS	800,00 €
	26/10/2017	20674	ZED	4 900,00 €
	26/10/2017	20675	SQUAW	2 500,00 €
	26/10/2017	20678	GLORIA FILMS PRODUCTION	5 600,00 €
	26/10/2017	20679	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	3 850,00 €
	26/10/2017	20680	REAL PRODUCTIONS	3 150,00 €
	26/10/2017	20683	CINETEVE	3 500,00 €
	26/10/2017	20686	ZADIG PRODUCTIONS	2 450,00 €
	26/10/2017	20687	BONOBO PRODUCTIONS	2 730,00 €
	26/10/2017	20691	LEO VISION	3 500,00 €
	26/10/2017	20692	REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES	2 000,00 €
	26/10/2017	20693	TS PRODUCTIONS	3 000,00 €
	26/10/2017	20694	ARTLINE FILMS	2 800,00 €
	26/10/2017	20695	LES FILMS DU SILLAGE	2 450,00 €
	26/10/2017	20696	ZADIG PRODUCTIONS	4 200,00 €
	30/11/2017	20725	WILL PRODUCTION	2 100,00 €
	30/11/2017	20726	LES FILMS DE L'AQUEDUC	2 800,00 €
	30/11/2017	20729	FRENCH KISS PRODUCTION	2 450,00 €
	30/11/2017	20732	LES PRODUCTIONS DU TRITON	2 450,00 €
	30/11/2017	20734	PROGRAM33	3 500,00 €
	30/11/2017	20737	BEALL PRODUCTIONS	1 750,00 €
	30/11/2017	20738	SUNSET PRESSE	2 450,00 €
	30/11/2017	20742	AGAT FILMS ET CIE	2 800,00 €
	30/11/2017	20743	TEMPS NOIR	2 800,00 €
	30/11/2017	20747	BROTHER FILMS	4 200,00 €
	30/11/2017	20749	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	5 250,00 €
	30/11/2017	20751	ZED	3 500,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	30/11/2017	20754	LES FILMS DE LA PLUIE	3 500,00 €
	30/11/2017	20755	KM	3 500,00 €
	30/11/2017	20757	SUPERMOUCHE PRODUCTIONS	3 100,00 €
	30/11/2017	20758	BKE	2 450,00 €
	30/11/2017	20759	PAPRIKA FILMS	3 500,00 €
	30/11/2017	20760	ARTLINE FILMS	3 500,00 €
	30/11/2017	20762	OSTINATO PRODUCTION	2 100,00 €
	30/11/2017	20763	MAGNOLIAS FILMS	4 550,00 €
	30/11/2017	20764	APC	2 170,00 €
	30/11/2017	20766	LITTLE BIG STORY	5 250,00 €
	30/11/2017	20767	LES FILMS A CINQ	5 950,00 €
	30/11/2017	20768	PYRAMIDE PRODUCTIONS	2 450,00 €
	30/11/2017	20772	GLORIA FILMS PRODUCTION	2 800,00 €
	30/11/2017	20773	DYNAMO PRODUCTION	2 100,00 €
	30/11/2017	20774	AAA PRODUCTION	3 500,00 €
	30/11/2017	20775	CIE DES PHARES ET BALISES	3 850,00 €
	30/11/2017	20777	ROCHE PRODUCTIONS	5 250,00 €
	30/11/2017	20779	BKE	2 100,00 €
	30/11/2017	20780	ELEAZAR	3 500,00 €
	30/11/2017	20781	TITA PRODUCTIONS	1 400,00 €
	30/11/2017	20783	ANTIPODE	2 450,00 €
	30/11/2017	20784	LES PRODUCTIONS DU LAGON	2 450,00 €
	30/11/2017	20785	MAGNETO PRESSE	5 250,00 €
	30/11/2017	20787	LES FILMS GRAIN DE SABLE	3 150,00 €
	30/11/2017	20788	LES FILMS DU BILBOQUET	3 623,00 €
	14/12/2017	20745	SURVIVANCE	3 800,00 €
	14/12/2017	20836	ALEGRIA PRODUCTIONS	4 200,00 €
	14/12/2017	20837	ALIGAL PRODUCTION	2 450,00 €
	14/12/2017	20840	CAIMANS PRODUCTIONS	4 200,00 €
	14/12/2017	20841	CAMERA LUCIDA PRODUCTIONS	2 450,00 €
	14/12/2017	20844	CIE DES PHARES ET BALISES	4 200,00 €
	14/12/2017	20846	ELDA PRODUCTIONS	2 275,00 €
	14/12/2017	20847	GEDEON PROGRAMMES	3 500,00 €
	14/12/2017	20849	INA	2 800,00 €
	14/12/2017	20850	KEPLER 22 PRODUCTIONS	3 850,00 €
	14/12/2017	20851	LA MAISON DU DIRECTEUR	2 800,00 €
	14/12/2017	20852	LES FILMS DE L'OEIL SAUVAGE	2 450,00 €
	14/12/2017	20854	MONA LISA PRODUCTION	3 500,00 €
	14/12/2017	20855	MORGANE PRODUCTION	3 500,00 €
	14/12/2017	20856	POINT DU JOUR	8 400,00 €
	14/12/2017	20857	REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES	3 500,00 €
	14/12/2017	20858	SANCHO ET COMPAGNIE	2 800,00 €
	14/12/2017	20859	SEPPIA	3 150,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	14/12/2017	20860	SQUAW	4 200,00 €
	14/12/2017	20862	TEMPS NOIR	3 500,00 €
	14/12/2017	20863	THE KINGDOM	2 450,00 €
	14/12/2017	20865	WILD HORSES AUDIOVISUEL ET CRO	2 450,00 €
	14/12/2017	20866	ZADIG PRODUCTIONS	4 200,00 €
	14/12/2017	20867	ZADIG PRODUCTIONS	2 450,00 €
			Somme	1 161 603,00 €
DOCU DVLPMT				
	19/01/2017	20032	ALEGRIA PRODUCTIONS	5 250,00 €
	19/01/2017	20033	LA BETE	5 250,00 €
	19/01/2017	20035	LES FILMS DU HASARD	4 900,00 €
	19/01/2017	20037	LES PRODUCTIONS DU LAGON	4 900,00 €
	19/01/2017	20038	ALTER EGO PRODUCTION	7 000,00 €
	16/02/2017	20031	ARDECHE IMAGES PRODUCTION	1 400,00 €
	16/02/2017	20059	FUTURIKON	4 200,00 €
	16/02/2017	20061	LES FILMS DE LA PLUIE	5 250,00 €
	16/03/2017	20087	BKE	3 500,00 €
	16/03/2017	20088	SLOW PRODUCTION	5 250,00 €
	16/03/2017	20089	SURVIVANCE	5 250,00 €
	16/03/2017	20090	AGENCE CANDELA PRODUCTIONS	3 500,00 €
	16/03/2017	20091	LA HUIT PRODUCTION	7 000,00 €
	16/03/2017	20092	TELL ME FILMS	4 200,00 €
	16/03/2017	20093	MORGANE PRODUCTION	2 800,00 €
	20/04/2017	20203	ATOPIC	4 200,00 €
	20/04/2017	20204	MELISANDE FILMS	7 000,00 €
	20/04/2017	20205	LES FILMS DE L'OEIL SAUVAGE	5 250,00 €
	20/04/2017	20206	BABEL DOC	3 150,00 €
	20/04/2017	20207	AGAT FILMS ET CIE	6 300,00 €
	18/05/2017	20335	BBC WORLDWIDE France	3 500,00 €
	18/05/2017	20336	KEPLER 22 PRODUCTIONS	5 600,00 €
	18/05/2017	20337	LARDUX FILMS	4 200,00 €
	18/05/2017	20339	LES FILMS DU ZEBRE	4 550,00 €
	18/05/2017	20341	PETIT A PETIT PRODUCTION	6 300,00 €
	18/05/2017	20342	TAMARA FILMS	3 500,00 €
	18/05/2017	20343	TANDEM IMAGE	1 750,00 €
	29/06/2017	20392	COSMOGRAPHE PRODUCTIONS	2 800,00 €
	29/06/2017	20393	L'ATELIER DOCUMENTAIRE	1 750,00 €
	29/06/2017	20394	TS PRODUCTIONS	5 250,00 €
	29/06/2017	20395	QUILOMBO FILMS	5 250,00 €
	29/06/2017	20396	PAPRIKA FILMS	4 550,00 €
	29/06/2017	20397	ALKIMIA PRODUCTIONS	4 200,00 €
	29/06/2017	20398	MARMITA FILMS	7 000,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	29/06/2017	20399	MAGNETO PRESSE	7 000,00 €
	29/06/2017	20400	TALWEG PRODUCTION	7 000,00 €
	29/06/2017	20401	WHAT'S UP FILMS	5 250,00 €
	29/06/2017	20402	CDP	3 500,00 €
	29/06/2017	20403	JPL PRODUCTIONS	1 050,00 €
	07/09/2017	20489	LES FILMS GRAIN DE SABLE	6 300,00 €
	07/09/2017	20491	GIRELLE PRODUCTION	5 600,00 €
	07/09/2017	20493	CRESCENDO MEDIA FILMS	2 800,00 €
	07/09/2017	20494	BELLOTA FILMS	4 900,00 €
	07/09/2017	20495	ALMERIE FILMS	5 250,00 €
	07/09/2017	20496	BCI COMMUNICATION	6 300,00 €
	07/09/2017	20498	SUPERMOUCHE PRODUCTIONS	5 250,00 €
	07/09/2017	20499	3 FRERES PRODUCTIONS	1 750,00 €
	07/09/2017	20500	ANA FILMS	4 900,00 €
	07/09/2017	20501	LES BATELIERES PRODUCTIONS	5 250,00 €
	07/09/2017	20502	SECONDE VAGUE PRODUCTIONS	1 400,00 €
	07/09/2017	20503	SANCHO ET COMPAGNIE	4 200,00 €
	07/09/2017	20505	EKLA PRODUCTION	3 500,00 €
	07/09/2017	20507	VRAIVRAI FILMS	3 500,00 €
	07/09/2017	20508	COMIC STRIP PRODUCTION	4 200,00 €
	07/09/2017	20509	VIVEMENT LUNDI!	6 300,00 €
	28/09/2017	20517	DE FILMS EN AIGUILLE	4 550,00 €
	28/09/2017	20519	LOOK AT SCIENCES	6 300,00 €
	28/09/2017	20521	DAY FOR NIGHT PRODUCTIONS	4 200,00 €
	28/09/2017	20522	CAMERA LUCIDA PRODUCTIONS	3 500,00 €
	28/09/2017	20523	CINETEVE	2 450,00 €
	26/10/2017	20622	CINEDOC FILMS	4 900,00 €
	26/10/2017	20623	LADYBIRDS FILMS	4 900,00 €
	26/10/2017	20624	LES FILMS D'ICI	5 950,00 €
	26/10/2017	20625	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	5 600,00 €
	26/10/2017	20627	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT PRODUCTI	2 800,00 €
	26/10/2017	20628	VIE DES HAUTS PRODUCTION	3 850,00 €
	30/11/2017	20706	BONNE PIOCHE TELEVISION	4 200,00 €
	30/11/2017	20707	ARTURO MIO	7 000,00 €
	30/11/2017	20708	FAITES UN VŒU	6 300,00 €
	30/11/2017	20709	FLACH FILM PRODUCTION	1 750,00 €
	30/11/2017	20710	GEDEON PROGRAMMES	5 250,00 €
	30/11/2017	20711	KEREN PRODUCTIONS	5 950,00 €
	30/11/2017	20712	KUIV PRODUCTIONS	3 500,00 €
	30/11/2017	20713	LES BONS CLIENTS	4 375,00 €
	30/11/2017	20714	LES FILMS D'UN JOUR	4 900,00 €
	30/11/2017	20715	LES FILMS DU BALIBARI	7 000,00 €
	30/11/2017	20716	LES FILMS DU POISSON	7 000,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	30/11/2017	20717	LES FILMS DU SILLAGE	7 000,00 €
	30/11/2017	20718	LITTLE BIG STORY	7 000,00 €
	30/11/2017	20719	NILAYA PRODUCTIONS	1 750,00 €
	30/11/2017	20720	PROGRAM33	4 900,00 €
	30/11/2017	20721	SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTION	4 900,00 €
	30/11/2017	20723	TEMPS NOIR	7 000,00 €
	30/11/2017	20724	WHAT'S UP PRODUCTIONS	3 500,00 €
	14/12/2017	20820	CFRT	6 300,00 €
	14/12/2017	20822	COCOTTES MINUTE PRODUCTIONS	6 300,00 €
	14/12/2017	20823	EX NIHILO	7 000,00 €
	14/12/2017	20824	ISKRA	6 300,00 €
	14/12/2017	20825	L' IMAGE D'APRES	2 800,00 €
	14/12/2017	20826	LES DOCS DU NORD	6 300,00 €
	14/12/2017	20827	LES FILMS DU BILBOQUET	5 250,00 €
	14/12/2017	20828	NARRATIO FILMS	3 500,00 €
	14/12/2017	20829	POINT DU JOUR	7 000,00 €
	14/12/2017	20830	REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES	4 950,00 €
	14/12/2017	20831	SANOSI PRODUCTIONS	7 000,00 €
	14/12/2017	20832	SCOTTO PRODUCTIONS	2 800,00 €
	14/12/2017	20833	YUZU PRODUCTIONS	6 300,00 €
			Somme	465 025,00 €
FICTION				
	16/03/2017	20078	BIG BAND STORY	7 000,00 €
	16/03/2017	20079	IMAGE ET CIE	3 500,00 €
	16/03/2017	20080	EUROPACORP TELEVISION	14 000,00 €
	16/03/2017	20081	PARADIS FILMS	3 500,00 €
	16/03/2017	20082	FANTASTICO-QUAD TV	5 250,00 €
	16/03/2017	20084	K'IEN PRODUCTIONS	4 200,00 €
	16/03/2017	20085	CMP MOVIES LOVE MY TV	3 500,00 €
	29/06/2017	20405	MERLIN PRODUCTIONS	4 900,00 €
	29/06/2017	20407	RYOAN	12 950,00 €
	29/06/2017	20408	KWAÏ	4 550,00 €
	29/06/2017	20409	LINCOLN TV	14 350,00 €
	29/06/2017	20410	GETEVE PRODUCTIONS	6 300,00 €
	29/06/2017	20411	CIE DES PHARES ET BALISES	5 250,00 €
	29/06/2017	20412	EVS PRODUCTIONS	5 950,00 €
	29/06/2017	20414	ARENA FILMS	12 250,00 €
	29/06/2017	20415	LES FILMS DU POISSON	7 000,00 €
	29/06/2017	20416	ALAUDA FILMS	5 250,00 €
	29/06/2017	20418	SPECIAL TOUCH STUDIOS	2 800,00 €
	29/06/2017	20419	LES FILMS DU 24	4 900,00 €
	29/06/2017	20420	BRIDGES	5 250,00 €

genre	date com	dossier	société	subANCOA
	29/06/2017	20421	K'IEN PRODUCTIONS	8 750,00 €
	29/06/2017	20422	EX NIHILO	10 500,00 €
	29/06/2017	20424	CMP MOVIES LOVE MY TV	4 900,00 €
	29/06/2017	20425	BONNE PIOCHE TELEVISION	2 800,00 €
	29/06/2017	20426	ENDEMOLSHINE FICTION	3 500,00 €
	29/06/2017	20427	GAZELLE ET CIE	21 000,00 €
	29/06/2017	20429	MAKING PROD	4 200,00 €
	26/10/2017	20600	ADRENALINE	12 250,00 €
	26/10/2017	20601	AGAT FILMS ET CIE	6 300,00 €
	26/10/2017	20602	ALAUDA FILMS	3 500,00 €
	26/10/2017	20603	ASTHARTE ET COMPAGNIE	14 000,00 €
	26/10/2017	20604	CAMINANDO PRODUCTIONS	7 000,00 €
	26/10/2017	20605	CINETEVE	8 050,00 €
	26/10/2017	20606	EGO PRODUCTIONS	3 850,00 €
	26/10/2017	20607	FANTASTICO-QUAD TV	9 450,00 €
	26/10/2017	20608	FLACH FILM PRODUCTION	12 600,00 €
	26/10/2017	20609	FONTARAM PRODUCTIONS	8 750,00 €
	26/10/2017	20610	GAUMONT TELEVISION	10 500,00 €
	26/10/2017	20611	GETEVE PRODUCTIONS	8 400,00 €
	26/10/2017	20612	LES DOCS DU NORD	4 200,00 €
	26/10/2017	20613	LES FILMS DU 24	7 000,00 €
	26/10/2017	20614	MAIA PRODUCTIONS	7 000,00 €
	26/10/2017	20615	MANDARIN TELEVISION	4 200,00 €
	26/10/2017	20616	MOTHER PRODUCTION	12 250,00 €
	26/10/2017	20618	TELECIP	9 100,00 €
	26/10/2017	20619	TERENCE FILMS	7 000,00 €
	26/10/2017	20621	3° OEIL STORY	10 775,00 €
	14/12/2017	20790	BRIDGES	3 500,00 €
	14/12/2017	20791	CALT STUDIO	14 000,00 €
	14/12/2017	20792	CHABRAQUE PRODUCTIONS	14 700,00 €
	14/12/2017	20793	DECAELIS PRODUCTION	8 050,00 €
	14/12/2017	20794	IDEALE AUDIENCE	2 800,00 €
	14/12/2017	20797	JMF PRODUCTIONS	3 500,00 €
	14/12/2017	20798	KWAÏ	3 850,00 €
	14/12/2017	20799	LES 48° RUGISSANTS PRODUCTIONS	4 200,00 €
	14/12/2017	20800	LIZLAND FILMS	5 600,00 €
	14/12/2017	20801	MAKING PROD	4 550,00 €
	14/12/2017	20802	MONDE ET MEDIA TV COSPLAY PROD	2 800,00 €
	14/12/2017	20803	PAMPA PRODUCTION	8 750,00 €
	14/12/2017	20805	SCARLETT PRODUCTION	8 400,00 €
	14/12/2017	20806	TABO TABO FILMS	9 100,00 €
			Somme	448 275,00 €

Total général

2 322 728,00 €

**Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres
Audiovisuelles - Angoa**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Adhérents

Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres Audiovisuelles - Angoa

11bis, rue Jean Goujon

75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Angoa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Commission Exécutive et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission Exécutive.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Anne Claire Ferrie
2018.04.24 19:56:52
+02'00'



Agence Nationale de Gestion
des Œuvres Audiovisuelles

Comptes annuels

au 31.12.2017

ACTIF				PASSIF	
	Valeur brute au 31.12.2017	Amts cumulés au 31.12.2017	Valeur nette au 31.12.2017	Valeur nette au 31.12.2016	
Immobilisations					
- Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 990,00
- Corporelles	11 537,04	11 537,04	0,00	0,00	92,33
- Financières	0,00	0,00	0,00	0,00	872 537,51
- En cours	0,00	0,00	0,00	0,00	110 831,50
	11 537,04	11 537,04	0,00	0,00	993 451,34
Actif circulant					
- Créances s/ opérateurs tiers	11 957 015,19		11 957 015,19	11 905 169,79	1 723 918,60
- Autres Créances & CCA	2 504 228,57		2 504 228,57	2 611 001,33	2 407 540,47
- Etat - TVA	1 019 729,93		1 019 729,93	912 990,15	
- Valeurs mobilières de placements	40 324 709,06		40 324 709,06	48 966 721,73	12 042 449,44
- Disponibilités	43 196 793,08		43 196 793,08	33 321 891,61	75 542 014,05
	99 002 475,83	0,00	99 002 475,83	97 717 774,61	94 122 150,78
TOTAL	99 014 012,87	11 537,04	99 002 475,83	97 717 774,61	99 002 475,83
					TOTAL
					97 717 774,61

CHARGES	2017	2016	RESSOURCES	2017	2016
Achats et charges externes			Retenues sur droits	1 683 903,43	1 548 690,50
- Achats non stockés de matières et fournitures	277,50	324,00	Transfert de charges	124 409,85	97 790,40
- Services extérieurs	1 692 559,61	1 507 770,57	Reprises de provisions	0,00	0,00
	1 692 837,11	1 508 094,57			
Impôts et taxes	0,00	0,00			
Charges de personnel					
- Salaires	0,00	0,00			
- Charges sociales et assimilées	0,00	0,00			
Subventions versées	20 000,00	27 500,00			
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00			
CHARGES D'EXPLOITATION	1 712 837,11	1 535 594,57	RESSOURCES D'EXPLOITATION	1 808 313,28	1 646 480,90
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	RESSOURCES FINANCIERES	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	294,48	RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	23,83	239,65
Sous-total	1 712 837,11	1 535 889,05	Sous-total	1 808 337,11	1 646 720,55
Excédent de prélèvement imputé au report à nouveau	95 500,00	110 831,50	Insuffisance de prélèvement imputé au report à nouveau	0,00	0,00
TOTAL	1 808 337,11	1 646 720,55	TOTAL	1 808 337,11	1 646 720,55

ANGOA

« Agence Nationale pour la Gestion des Oeuvres Audiovisuelles »

Société civile de Perception et de Répartition de Droits

Comptes annuels au 31 décembre 2017

A N N E X E S

Sommaire

Règles et méthodes comptables

Notes sur l'actif du bilan

- *Note 1* : Immobilisations et amortissements
- *Note 2* : Créances sur les opérateurs tiers
- *Note 3* : Autres créances
- *Note 4* : Valeurs mobilières de placement, disponibilités & affectation des produits financiers

Notes sur le passif du bilan

- *Note 5* : Capital social et Réserves indisponibles
- *Note 6* : Fonds de garantie & Report à nouveau
- *Note 7* : Dépôts et cautionnements
- *Note 8* : Fournisseurs et comptes rattachés
- *Note 9* : Répartitions restant à effectuer

Notes sur le compte de résultat

- *Note 10* : Ressources d'exploitation et Ressources financières
- *Note 11* : Charges de l'exercice

Annexes prévues par le Règlement n° 2017-07 du 1^{er} décembre 2017 de l'Autorité des Normes Comptables

- *Annexe Art. 131-2* : Affectation des droits en fin d'exercice.
- *Annexe Art. 131-3* : Sommes perçues mais non encore réparties.
- *Annexe Art. 131-4* : Sommes réparties mais non encore versées.
- *Annexe Art. 131-5* : Sommes versées aux ayants droits.
- *Annexe Art. 131-8* : Tableau des flux de trésorerie.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes reflètent une image sincère et fidèle de la société, et ont été établis selon les principes du Plan Comptable Général et des dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2017 portant homologation du règlement n° 2017-07 du Comité de la réglementation comptable (JORF n°0304 du 30 décembre 2017).

Ces comptes ont été arrêtés par la Commission Exécutive du 18 avril 2018. Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'une durée de 12 mois, est de 99.002.475,83 €. La société n'ayant pas vocation à faire des bénéfices, le compte de résultat de l'exercice ne dégage aucun bénéfice ni aucune perte (mais fait état d'un excédent de prélèvement de frais de gestion de 95.500,00 €).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations et amortissements

Le mobilier & matériel de bureau figurant à l'actif du bilan a été amorti linéairement sur 5 ans.

Pour le reste, la société, hébergée par la PROCIREP qui en assure la gestion opérationnelle (voir Notes 8 et 11), ne dispose d'aucune immobilisation en propre.

Note 2 : Créances sur les opérateurs tiers

Il s'agit du montant TTC des redevances facturées ou restant à facturer aux opérateurs tiers assurant la retransmission en France de programmes TV par câble, xDSL, réseaux mobiles & satellite, que ce soit au titre de l'année 2017 ou d'années antérieures, et qui ne sont pas encore encaissées au 31 décembre 2017.

Ce montant correspond principalement aux factures de droits restant à établir (F.A.E.), notamment au titre du 4^{ème} trimestre 2017, pour un montant de 6.153 K€ HT (7.384 K€ TTC), et au solde de droits restant à recouvrer sur les facturations réalisées au titre des précédents trimestres, pour un montant total de 3.820 K€ HT (4.573 K€ TTC).

Le total des droits effectivement encaissés en 2017 auprès des opérateurs tiers assurant la retransmission en France de programmes TV par câble, xDSL, réseaux mobiles & satellite a été de 21.468 K€ HT.

Note 3 : Autres créances

Ce poste reste essentiellement constitué des redevances à encaisser et à facturer (F.A.E.) au titre de l'année 2017 auprès de diffuseurs et/ou d'opérateurs de bouquets satellite dans le cadre des accords conclus par l'ANGOA et l'AGICOA concernant la reprise en intégral et simultané des chaînes hertziennes françaises TF1, France 2, France 3, France 5, M6 et Arte à destination de l'Afrique, pour un montant total de 1.455 K€ HT (1.746 K€ TTC).

Le total des droits encaissés par l'ANGOA en 2017 auprès des diffuseurs & opérateurs français au titre de la retransmission de chaînes TV en Afrique est de 4.243 K€ HT.

Note 4 : Valeurs mobilières de placement, disponibilités & affectation des produits financiers

Les V.M.P, comptabilisées selon la méthode FIFO, sont constituées au 31 décembre par

- des parts d'OPCVM obligataires et de trésorerie	1.990.317,07 €
- des dépôts à terme	20.000.000,00 €
- un note Securasset Euribor 3 mois	5.000.000,00 €
- une part dans le FCPI Alpha Diamant II	207.500,00 €
- des obligations à taux fixe ou variable pour	13.126.891,99 €
	<hr/>
	40.324.709,06 €

Les produits financiers réalisés sur le placement des sommes collectées auprès des opérateurs ou diffuseurs français du câble, du satellite ou de l'ADSL ne concourent pas à la couverture des frais de fonctionnement de l'ANGOA, mais reviennent à la masse des droits à répartir aux ayants droit, éventuellement via le fonds de garantie. Ils représentaient en 2017 un total de 127 K€ pour ce qui concerne les droits collectés auprès des opérateurs Cab-Sat & ADSL (voir Note 2), et un total de 4 K€ pour ce qui concerne les droits collectés auprès des chaînes et opérateurs au titre de la retransmission de chaînes TV en Afrique (voir Note 3).

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 5 : Capital social et Réserves indisponibles

L'ANGOA est une société civile dont le capital est variable et souscrit par les adhérents. 709 sociétés étaient membres associés de l'ANGOA au 31 décembre 2017, dont 30 adhésions en cours de ratification.

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2001, le nominal de chaque part est passé de 100 Frs à 15 €, soit 98,39 Frs. L'écart lié à cette réduction du capital social suite à sa conversion en Euro a été comptabilisé dans un compte de Réserves indisponibles.

Note 6 : Fonds de garantie & Report à nouveau

Le fonds de garantie a été créé au 31 décembre 2005, en application de la décision de la Commission Exécutive du 22 juin 2005, par reclassement des produits financiers non affectés jusqu'alors comptabilisés en comptes de répartitions non encore effectuées. Il a pour objet de

garantir l'ANGOA de tous risques d'erreurs de répartition ou de revendications de droits non prises en compte dans les calculs initiaux de répartition de droits (corrections dites « hors répartition »). Il constitue également une provision pour tout objet lié à l'intérêt collectif de l'ANGOA et de ses membres.

Ce fonds est annuellement alimenté par les intérêts des sommes non réclamées après la date de fixation par l'ANGOA du montant des rémunérations à répartir œuvre par œuvre, et débité de la quote-part des dits intérêts non affectés qui sont relatifs aux montants prescrits (et donc comptabilisés au crédit des budgets des Commissions d'aide à la création).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2017 a par ailleurs décidé d'affecter l'intégralité du report à nouveau au 31 décembre 2016 après imputation de l'excédent de prélèvement de frais de gestion 2016 (soit un montant de 983.369,01 €) à ce fonds de garantie. Elle a également décidé que les excédents ou insuffisances de prélèvements de frais de gestion futurs seraient désormais affectés ou imputés sur le fonds de garantie.

Le détail des mouvements affectant ce fonds durant l'exercice fait l'objet d'une présentation dans le rapport de gestion soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le montant prélevé sur ce fonds en 2017 au titre, d'une part, des corrections hors répartition pour mise en distribution aux ayants droit, et, d'autre part, des intérêts non affectés relatifs aux montants prescrits, a été isolé dans l'annexe art. 131-2 retraçant l'affectation des sommes en fin d'exercice. Le « hors répartition » (soit 1,4 M€) correspond exceptionnellement cette année à 4 exercices de corrections, portant principalement sur des corrections de répartitions initiales relatives aux années de droits « Cab-Sat France » et « Satellite Afrique » 2008 à 2015.

Note 7 : Dépôts et cautionnements

Le montant comptabilisé en Dépôts et cautionnements correspond au fonds de garantie prévu par l'accord conclu avec France Télévisions au titre de la diffusion intégrale et simultanée des chaînes hertziennes France 2, France 3 et France 5 en Afrique.

Note 8 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2017, ce poste est principalement constitué des éléments suivants (voir également Note 11) :

- Les montants dus par l'ANGOA et non encore réglés à la société civile PROCIREP au titre des prestations rendues par cette dernière dans le cadre d'un mandat de gestion, pour un total de 1.315 K€ TTC (1.096 K€ HT), ainsi que la refacturation par la PROCIREP d'une quote-part de coûts de secrétariat des Commissions d'Aide à la Création, pour un total de 149 K€ TTC (124 K€ HT), et le loyer de décembre restant dû au titre de la convention de mise à disposition de locaux au 11 bis rue Jean Goujon – 75008 Paris, pour un montant de 5,4 K€ TTC (4,5 K€ HT).
- La quote-part des frais de gestion ANGOA appelés à être reversés à l'AGICOA au titre des services rendus par cette dernière en 2017, pour un montant total de 349 K€ HT (correspondant à 3/13^{ème} des frais de gestion pratiqués par l'ANGOA sur les répartitions de droits collectés par elle en France).

Note 9 : Répartitions restant à effectuer

Les différents soldes figurant au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 (voir également ci-après l'Annexe Art. 131-3 du Règlement ANC du 1^{er} décembre 2017) :

Pour les Droits France :

Droits restant à encaisser auprès des opérateurs français Cab-Sat-DSL ⁽¹⁾ :	9.973.287,28
Droits encaissés (au titre de 2017) restant à affecter :	13.362.509,90
Droits encaissés restant à distribuer :	44.796.538,31
Retenues MPA sur répartitions France restant à régler ⁽³⁾ :	204.871,70
	<hr/>
	68.337.207,19

Pour les Droits Etrangers (hors Afrique) :

Droits encaissés restant à distribuer :	11.985.890,21
Retenues ADAMI sur répartitions étrangères restant à régler ⁽⁴⁾ :	302.971,05
	<hr/>
	12.288.861,26

Pour les autres répartitions :

Droits Satellite Afrique restant à encaisser ⁽²⁾ :	2.035.960,69
Droits Satellite Afrique 2017 encaissés restant à affecter :	1.911.810,72
Droits Satellite Afrique encaissés restant à distribuer :	6.060.075,93
Diverses Répartitions non débitées ou à régulariser ⁽⁷⁾ :	(27.661,24)
Solde Aide à la création Cinéma ⁽⁵⁾ :	1.104.996,36
Solde Aide à la création Télévision ⁽⁶⁾ :	820.384,35
	<hr/>
	11.905.566,81

92.531.635,24

dont

Droits à répartir restant à encaisser ^[(1) + (2)]	12.009.247,97
Droits à répartir restant à affecter – cf. Annexe Art.131-3 :	78.116.825,07
Droits affectés restant à verser ^[(3) + (4) + (7)] – cf. Annexe Art.131-4 :	480.181,49
Aide à la création restant à distribuer ^[(5) + (6)]	1.925.380,71

92.531.635,24

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
--

Note 10 : Ressources d'exploitation et Ressources financières

Les ressources d'exploitation sont depuis 2005 constituées d'une retenue pour frais de gestion calculée sur les montants effectivement répartis aux ayants droit. Deux taux ont été fixés par la Commission Exécutive du 12 décembre 2016 pour ce qui concerne l'exercice 2017 :

- un taux de 6,30 % sur les montants effectivement réglés aux ayants droit au titre des répartitions « Cab-Sat-Dsl France » et « Satellite Afrique » (pour lesquelles les tâches assumées par l'ANGOA vont de la collecte auprès des opérateurs établis en France

jusqu'à la répartition finale des droits, y compris les calculs de répartitions), dont 1,45% (=3/13^{ème}) sont reversés à l'AGICOA au titre de rémunération des services rendus par cette dernière, soit un taux net de 4,85% pour l'ANGOA ;

- un taux de 2,40% sur les montants effectivement réglés aux ayants droit au titre des répartitions étrangères (pour lesquelles l'ANGOA effectue seulement les formalités finales de répartition, l'AGICOA ou ses représentants locaux assurant la collecte et les calculs de répartition), qui reste quant à lui entièrement acquis à l'ANGOA.

Pour l'exercice écoulé, ces frais de gestion sont d'un montant de 1.684 K€ HT, dont :

- au titre des répartitions « Cab-Sat France » & « Satellite Afrique » : 1.462 K€ bruts, dont 349 K€ sont appelés à être reversés à l'AGICOA, et
- au titre des répartitions de droits relatives aux autres territoires : 222 K€ (restant acquis à l'ANGOA).

Les transferts de charges correspondent aux montants des frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création refacturés par la PROCIREP (voir Note 8), et prélevés sur les budgets des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA.

Au cas où ces retenues sont excédentaires ou insuffisantes par rapport au montant réel des charges constatées au titre de l'exercice, il est proposé que l'ajustement soit réalisé grâce au fonds de garantie. Au titre de l'année 2017, cet ajustement entraînerait un reversement au fonds de garantie du fait de l'excédent de prélèvement constaté pour un montant de 95.500 €.

Au regard des perceptions réalisées pendant l'exercice, soit 35,5 M€ (voir Annexe Art. 131-2 ci-après), le total des frais de gestion ANGOA, soit 1.684 K€ (versement AGICOA inclus), était de 4,74 % en 2017. Net du versement à l'AGICOA (349 K€), le taux de frais de gestion ANGOA rapporté à ces mêmes perceptions totales était de 3,76% en 2017.

Note 11 : Charges de l'exercice

Les charges de l'exercice correspondent pour l'essentiel à la refacturation des coûts engagés par la PROCIREP pour le compte de l'ANGOA dans le cadre du mandat de gestion opérationnelle liant les deux sociétés (voir Note 8).

Elles incluent également les frais refacturés à l'ANGOA par l'AGICOA au titre des services rendus par cette dernière, et qui sont financés par versement de 3/13^{ème} des retenues pour frais de gestion pratiquées par l'ANGOA sur les distributions de droits collectés par elle en France (voir Notes 8 et 10 ci-dessus).

Par ailleurs, elles incluent en 2017 une subvention de 20 K€ HT au titre de la contribution de l'ANGOA aux activités de l'Agence Française ISAN, association à but non lucratif chargée de la mise en œuvre en France de la norme correspondante ISO d'identification des œuvres audiovisuelles.

**ANNEXES PREVUES PAR LE REGLEMENT
N° 2017-07 DU 1^{er} DECEMBRE 2017 DE L'ANC**
(homologué par arrêté du 26 décembre 2017
Publié au JORF n°0304 du 30 décembre 2017)

NATURE des rémunérations	DROITS restant à répartir au 31.12.16 (a)	MONTANTS issus du fond de garantie et mis en répartition	PERCEPTIONS de l'exercice (b)	PRELEVEMENTS pour la gestion des droits (c)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art.L324-17 CPI)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales, culturelles ou éducatives	MONTANTS répartis aux ayants droit (d)	DROITS restant à répartir au 31.12.17 (a)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit: Retransmission intégrale et simultanée par bouquet satellite :	16 514 584,55	210 253,97	6 513 633,62	347 227,65	489 000,00	0,00	5 164 322,41	17 237 922,08
<i>dont retransmission en France</i>	8 989 971,28	0,00	2 265 600,12	125 340,77	0,00	0,00	1 864 195,20	9 266 035,44
<i>dont retransmission à l'étranger (Afrique)</i>	7 524 613,27	210 253,97	4 248 033,50	221 886,89	489 000,00	0,00	3 300 127,21	7 971 886,64
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Art. L-132-20-1 et L 217-2 CPI (retransmission par câble et adsl en intégral et simultané, sur le territoire national, d'un vidéogramme télédiffusé à partir d'un état membre de l'Union Européenne) :	59 027 429,47	1 435 381,74	29 026 637,86	1 336 675,78	3 547 000,00	0,00	23 726 870,32	60 878 902,97
<i>dont retransmission en France</i>	50 332 243,61	1 435 381,74	19 240 436,78	1 180 783,86	3 547 000,00	0,00	17 387 265,51	48 893 012,76
<i>dont retransmission à l'étranger (via l'AGICOA)</i>	8 695 185,86	0,00	9 786 201,08	155 891,92	0,00	0,00	6 339 604,81	11 985 890,21
TOTAL	75 542 014,05	1 645 635,71	35 540 271,48	1 683 903,43	4 036 000,00	0,00	28 891 192,73	78 116 825,07
	<i>cf bilan passif 2016</i>			<i>cf compte de résultat</i>				<i>cf bilan passif 2017</i>

Taux de prélèvements / Perceptions : 4,74%

- (a) Le compte des droits restant à répartir correspond aux droits effectivement encaissés et qui n'ont pas encore été affectés au compte individuel des ayants droit - cf note (d).
(b) Les perceptions de l'exercice incluent les produits financiers sur placements appelés à être reversés aux ayants droit; pour un montant de 42 195,17 € .
(c) Les prélèvements pour la couverture des frais de gestion sont opérés lors du règlement effectif des droits aux ayants droit.
(d) Les montants répartis s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit (ici net des prélèvements pour frais de gestion visés en (c)), dès lors qu'ils ont été dûment facturés par ces derniers.

**RECAPITULATIF DES SOMMES PERCUES
MAIS NON ENCORE REPARTIES**

RECAPITULATION DES SOMMES RESTANT A AFFECTER INDIVIDUELLEMENT	Territoire / Année de Perception	Montant 2017	Rappel Montant 2016	Rappel Montant 2015	Rappel Montant 2014
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit : Retransmission intégrale et simultanée par bouquet satellite :		17 237 922,10	16 514 584,57	16 405 288,84	17 106 982,42
<i>dont Retransmission en France</i>	<i>F / 2012 et ant</i>	<i>2 708 045,84</i>	<i>3 115 919,73</i>	<i>3 768 194,13</i>	<i>4 585 393,81</i>
	<i>F / 2013</i>	<i>1 009 192,15</i>	<i>1 052 338,01</i>	<i>1 153 247,14</i>	<i>1 352 306,68</i>
	<i>F / 2014</i>	<i>1 134 929,73</i>	<i>1 249 509,77</i>	<i>1 529 949,52</i>	<i>2 141 532,95</i>
	<i>F / 2015</i>	<i>924 956,13</i>	<i>1 157 932,06</i>	<i>2 013 444,73</i>	
	<i>F / 2016</i>	<i>1 223 311,48</i>	<i>2 414 271,71</i>		
	<i>F / 2017</i>	<i>2 265 600,12</i>			
Sous-total		9 266 035,45	8 989 971,29	8 464 835,52	8 079 233,44
<i>dont Retransmission à l'étranger</i>	<i>Afrique/2002</i>	<i>6 984,37</i>	<i>7 075,15</i>	<i>7 205,23</i>	<i>7 292,31</i>
	<i>Afrique/2003</i>	<i>43 119,16</i>	<i>135 211,55</i>	<i>142 295,39</i>	<i>206 288,76</i>
	<i>Afrique/2004</i>	<i>67 452,48</i>	<i>74 305,73</i>	<i>79 622,96</i>	<i>296 354,95</i>
	<i>Afrique/2005</i>	<i>43 074,20</i>	<i>48 348,70</i>	<i>54 304,90</i>	<i>201 175,08</i>
	<i>Afrique/2006</i>	<i>34 769,48</i>	<i>68 509,02</i>	<i>195 776,14</i>	<i>209 089,24</i>
	<i>Afrique/2007</i>	<i>45 195,55</i>	<i>81 993,37</i>	<i>255 417,73</i>	<i>288 742,09</i>
	<i>Afrique/2008</i>	<i>104 363,54</i>	<i>160 307,97</i>	<i>364 578,81</i>	<i>406 607,85</i>
	<i>Afrique/2009</i>	<i>139 023,18</i>	<i>294 950,00</i>	<i>340 043,69</i>	<i>398 957,91</i>
	<i>Afrique/2010</i>	<i>164 594,86</i>	<i>340 270,19</i>	<i>393 742,80</i>	<i>498 706,41</i>
	<i>Afrique/2011</i>	<i>465 233,70</i>	<i>501 810,10</i>	<i>601 416,59</i>	<i>802 042,63</i>
	<i>Afrique/2012</i>	<i>717 575,05</i>	<i>841 617,99</i>	<i>986 102,63</i>	<i>1 415 285,07</i>
	<i>Afrique/2013</i>	<i>601 050,92</i>	<i>710 386,29</i>	<i>1 050 678,89</i>	<i>2 222 946,05</i>
	<i>Afrique/2014</i>	<i>884 466,12</i>	<i>1 077 407,75</i>	<i>1 763 829,17</i>	<i>2 074 260,63</i>
	<i>Afrique/2015</i>	<i>1 066 628,90</i>	<i>1 692 370,75</i>	<i>1 705 438,39</i>	
	<i>Afrique/2016</i>	<i>1 676 544,42</i>	<i>1 490 048,72</i>		
	<i>Afrique/2017</i>	<i>1 911 810,72</i>			
Sous-total		7 971 886,65	7 524 613,28	7 940 453,32	9 027 748,98
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Articles L-132-20 et L 217-2 (retransmission par câble en intégral et simultanément, sur le territoire national, d'un vidéogramme télédiffusé à partir d'un état membre de l'Union Européenne) :		60 878 902,97	59 027 429,48	59 213 208,55	59 244 486,18
<i>dont Droits collectés en France par ANGOA</i>	<i>F / 1994</i>	<i>99 326,54</i>	<i>147 691,97</i>	<i>396 810,42</i>	<i>453 745,77</i>
	<i>F / 1995</i>	<i>31 227,20</i>	<i>31 331,68</i>	<i>76 922,49</i>	<i>81 697,58</i>
	<i>F / 1996</i>	<i>44 426,31</i>	<i>44 589,92</i>	<i>108 680,15</i>	<i>165 695,36</i>
	<i>F / 1997</i>	<i>23 562,15</i>	<i>23 686,70</i>	<i>60 227,15</i>	<i>72 358,05</i>
	<i>F / 1998</i>	<i>14 601,75</i>	<i>19 762,02</i>	<i>50 414,85</i>	<i>32 579,85</i>
	<i>F / 1999</i>	<i>45 552,68</i>	<i>43 774,20</i>	<i>110 991,18</i>	<i>143 361,34</i>
	<i>F / 2000</i>	<i>39 201,41</i>	<i>42 514,54</i>	<i>105 486,01</i>	<i>161 183,42</i>
	<i>F / 2001</i>	<i>79 297,98</i>	<i>83 006,60</i>	<i>206 167,73</i>	<i>387 146,22</i>
	<i>F / 2002</i>	<i>95 038,15</i>	<i>104 517,09</i>	<i>271 504,92</i>	<i>556 386,49</i>
	<i>F / 2003</i>	<i>114 554,01</i>	<i>134 043,97</i>	<i>368 958,41</i>	<i>707 491,32</i>
	<i>F / 2004</i>	<i>279 131,26</i>	<i>312 556,82</i>	<i>342 376,79</i>	<i>1 401 921,27</i>
	<i>F / 2005</i>	<i>147 708,69</i>	<i>211 654,30</i>	<i>318 055,25</i>	<i>1 456 619,61</i>
	<i>F / 2006</i>	<i>405 698,07</i>	<i>486 821,39</i>	<i>1 435 865,75</i>	<i>1 556 139,88</i>
	<i>F / 2007</i>	<i>463 686,01</i>	<i>575 341,90</i>	<i>1 772 287,35</i>	<i>2 033 533,29</i>
	<i>F / 2008</i>	<i>1 275 611,46</i>	<i>1 764 997,52</i>	<i>2 205 630,90</i>	<i>2 613 463,21</i>
	<i>F / 2009</i>	<i>1 361 292,27</i>	<i>2 896 707,90</i>	<i>3 199 664,50</i>	<i>3 796 413,03</i>
	<i>F / 2010</i>	<i>1 707 993,18</i>	<i>3 348 442,08</i>	<i>3 734 587,91</i>	<i>4 561 633,05</i>
	<i>F / 2011</i>	<i>3 361 296,73</i>	<i>3 678 815,22</i>	<i>1 731 575,86</i>	<i>2 008 424,16</i>
	<i>F / 2012</i>	<i>1 643 808,80</i>	<i>1 824 306,79</i>	<i>4 574 554,40</i>	<i>6 387 719,18</i>
	<i>F / 2013</i>	<i>3 658 874,57</i>	<i>4 178 161,11</i>	<i>5 992 019,62</i>	<i>9 014 775,65</i>
	<i>F / 2014</i>	<i>5 639 232,35</i>	<i>7 436 516,42</i>	<i>11 275 145,82</i>	<i>12 123 661,25</i>
	<i>F / 2015</i>	<i>7 214 612,59</i>	<i>11 240 020,36</i>	<i>12 927 769,96</i>	
	<i>F / 2016</i>	<i>10 050 368,82</i>	<i>11 702 983,12</i>		
	<i>F / 2017</i>	<i>11 096 909,78</i>			
Sous-total		48 893 012,76	50 332 243,61	51 265 697,42	49 715 948,97
<i>dont Droits collectés à l'étranger via l'AGICOA</i>	<i>B -</i>	<i>6 551 519,85</i>	<i>4 467 243,62</i>	<i>3 895 756,82</i>	<i>3 858 708,51</i>
	<i>NL -</i>	<i>1 408 651,46</i>	<i>978 631,25</i>	<i>813 537,91</i>	<i>1 199 115,08</i>
	<i>D -</i>	<i>1 246 008,66</i>	<i>614 608,61</i>	<i>341 270,91</i>	<i>1 487 265,56</i>
	<i>CH -</i>	<i>586 597,32</i>	<i>814 342,23</i>	<i>1 041 754,42</i>	<i>1 036 707,32</i>
	<i>N -</i>	<i>56 796,39</i>	<i>72 867,54</i>	<i>68 488,94</i>	<i>71 068,56</i>
	<i>DK -</i>	<i>31 403,13</i>	<i>91 583,85</i>	<i>85 263,54</i>	<i>149 322,85</i>
	<i>Autres</i>	<i>2 104 913,40</i>	<i>1 655 908,77</i>	<i>1 701 438,59</i>	<i>1 726 349,33</i>
Sous-total		11 985 890,21	8 695 185,87	7 947 511,13	9 528 537,21
TOTAL		78 116 825,07	75 542 014,05	75 618 497,39	76 351 468,60

SOMMES REPARTIES RESTANT A VERSER AUX AYANTS DROIT

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES	Montant au 31.12.2017	Année de perception concernée
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :		
Retransmission intégrale et simultanée par bouquet satellite :	812,14	
<i>dont retransmission en France</i>	0,00	
<i>dont retransmission à l'étranger</i>	0,60	2015
	39,38	2014
	120,17	2013
	152,07	2012
	454,36	2011
	36,68	2010
	78,50	2009
	1,41	2008
	2,96	2007
	132,52	2006
	402,50	2005
	-609,01	2004
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :		
Art. L-132-20-1 et L 217-2 CPI (retransmission par câble et adsl en intégral et simultané, sur le territoire national, d'un vidéogramme télédiffusé à partir d'un état membre de l'Union Européenne) :	479 369,37	
<i>dont collectes en France par ANGOA - part ayants droit</i>	4,74	2015
	210,14	2014
	468,61	2013
	1 713,22	2012
	859,38	2011
	-5 320,74	2010
	-2 885,33	2009
	-38,62	2008
	-2 262,05	2007
	-964,10	2006
	-7 878,30	2005
	-2 010,06	2004
	19,63	2003
	72,72	2002
	170,48	2001
	959,94	2000
	-19 381,45	Avant 2000
<i>dont collectes en France par ANGOA - retenue MPA</i>	204 871,70	N/A
<i>dont collectes étrangères via AGICOA - part ayants droit</i>	38,27	2015
	-889,49	2014
	-2 242,73	2013
	1 841,29	2012
	955,65	2011
	556,40	2010
	259,96	2009
	438,73	2008
	43,09	2007
	12 459,52	2006
	55,06	2005
	0,23	2004
	214,32	2003
	0,00	2002
	0,52	2001
	-4,84	2000
	-5 937,57	Avant 2000
<i>dont collectes étrangères via AGICOA - retenue Adami</i>	302 971,05	N/A
TOTAL	480 181,51	

MONTANT DES SOMMES VERSEES

MONTANTS VERSES PAR TYPE DE DROITS	Droits nets* versés en 2017
<p>Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit: Retransmission intégrale et simultanée par bouquet satellite :</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>dont retransmission en France</i></p> <p style="padding-left: 20px;"><i>dont retransmission à l'étranger (Afrique)</i></p> <p>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Art. L-132-20-1 et L 217-2 CPI (retransmission par câble et adsl en intégral et simultané, sur le territoire national, d'un vidéogramme télédiffusé à partir d'un état membre de l'Union Européenne) :</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>dont retransmission en France</i></p> <p style="padding-left: 20px;"><i>dont retransmission à l'étranger (via l'AGICOA)</i></p>	<p style="text-align: right;">5 164 159,64</p> <p style="text-align: right;"><i>1 864 195,20</i></p> <p style="text-align: right;"><i>3 299 964,44</i></p> <p style="text-align: right;">23 728 432,94</p> <p style="text-align: right;"><i>17 384 812,56</i></p> <p style="text-align: right;"><i>6 343 620,38</i></p>
TOTAL	28 892 592,58

* : Montants HT nets de frais de gestion.

	Fonds de roulement	Besoin (-) ou Excédent (+) de Fonds de roulement lié à la gestion	Besoin (-) ou Excédent (+) de Fonds de roulement lié aux droits	Trésorerie
Situation au 01.01.2017	3 595 623,83	1 723 918,60	76 969 070,91	82 288 613,34
Excédent brut d'exploitation	95 500,00			95 500,00
Var. Créances s/Opérateurs tiers Var. Autres Créances			-51 845,40 106 772,76	54 927,36
Var. Droits à répartir restant à encaisser Var. Droits à répartir restant à affecter Var. Droits répartis restant à verser Var. Aides à la création restant à distribuer			-33 201,47 2 574 811,02 252 673,56 -253 339,58	2 540 943,53
Var. Fournisseurs d'exploitation Var. Dettes fiscales et sociales		155 812,36 0,00	-43 790,97	1 12 021,39
Investissements (-) / Désinvestissements (+)	0,00			0,00
Augmentation du capital social Var. FG & Provisions à caractère de réserve Produits financiers	645,00 -1 571 148,48 0,00			-1 570 503,48
Situation au 31.12.2017	2 120 620,35	1 879 730,96	79 521 150,83	83 521 502,14